Nations Unies S/2021/480

Conseil de sécurité

Distr. générale
19 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 mai 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, M. Tor Wennesland, et des déclarations faites par S. E. M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine ; S. E. M. Othman Jerandi, Ministre des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens de l'étranger de la Tunisie ; S. E. M^me^ Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège ; S. E. M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande ; S. E. M^me^ Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden ; S. E. M. Sergey Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, ainsi que des déclarations faites par le représentantes et représentants de l'Estonie, du Viet Nam, du Mexique, du Kenya, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Inde, du Niger, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la France, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », tenue le dimanche 16 mai 2021.

Des déclarations ont également été faites par S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État observateur de Palestine ; S. E. M. Ayman Safadi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie ; M. Sameh Shoukry, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, ainsi que par les représentants d'Israël, de l'Algérie et l'Observateur permanent de la Ligue des États arabe auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités ci-après ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Australie, Bangladesh, État plurinational de Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Équateur, Union européenne, Finlande, Islande, Indonésie, Iraq, République islamique d'Iran, Japon, Koweït, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, République de Corée, Afrique du Sud, Suisse, République arabe syrienne, Turquie et République bolivarienne du Venezuela.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison

Merci de recycler

des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Zhang** Jun

Annexe 1

Exposé du Secrétaire général

Je remercie la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé la présente réunion publique.

Nous sommes réunis aujourd'hui au moment de la plus grave escalade à Gaza et en Israël depuis des années. Les hostilités actuelles sont absolument épouvantables. Ce dernier cycle de violence en date ne fait que perpétuer la logique de mort, de destruction et de désespoir et repousse encore plus loin à l'horizon tout espoir de coexistence et de paix. Les combats doivent cesser. Ils doivent cesser immédiatement. Les roquettes et les obus de mortier, d'un côté, et les bombardements aériens et d'artillerie, de l'autre, doivent cesser. Je demande instamment à toutes les parties de répondre à cet appel.

L'ONU collabore activement avec tous les camps pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat. Les hostilités ont déjà causé un nombre inimaginable de morts, d'immenses souffrances et des dégâts aux infrastructures vitales. Je suis consterné par le nombre important et croissant de pertes chez les civils palestiniens, dont beaucoup de femmes et d'enfants, du fait des frappes israéliennes contre Gaza. Je déplore également les pertes israéliennes dues aux roquettes tirées depuis Gaza. Par ailleurs, je m'inquiète vivement des violents affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, où certaines familles palestiniennes sont menacées d'expulsion.

En Israël, les faits de violence commis par des groupes d'autodéfense et des hordes sauvages ajoute une dimension terrifiante à une crise qui allait déjà se détériorant. Les dirigeants des deux camps ont la responsabilité de lutter contre les discours incendiaires et de calmer la montée des tensions. Les combats risquent d'entraîner Israéliens et Palestiniens dans une spirale de violence qui aurait des conséquences dévastatrices pour les deux communautés et pour la région. Cela pourrait déclencher une crise humanitaire et de sécurité impossible à contenir et favoriser encore l'extrémisme, non seulement dans le Territoire palestinien occupé et en Israël, mais également dans toute la région, créant potentiellement un nouveau foyer de dangereuse instabilité.

Les hostilités ont forcé des milliers de Palestiniens à quitter leurs habitations à Gaza pour trouver refuge dans des écoles, des mosquées et d'autres endroits où l'accès à l'eau, à la nourriture, à l'hygiène et aux services de santé est limité. Les hôpitaux sont déjà sous tension à cause de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Pendant ce temps, les civils israéliens vivent dans la peur des roquettes tirées depuis Gaza. Je suis horrifié par l'attaque perpétrée contre un camp de réfugiés à Gaza, au cours de laquelle 10 membres d'une même famille ont été tués. Les installations humanitaires doivent être protégées. Les journalistes doivent pouvoir travailler autrement que dans la peur et sans être harcelés. La destruction de bureaux de presse à Gaza est extrêmement préoccupante. Ce cycle insensé de bains de sang, de terreur et de destruction doit cesser immédiatement. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Le statu quo concernant les Lieux saints doit être défendu et respecté.

Mon coordonnateur spécial rendra compte aujourd'hui des derniers faits nouveaux sur le terrain et de nos efforts pour désamorcer la situation. Je rappelle que l'ONU reste profondément déterminée à travailler avec les Israéliens et les Palestiniens et avec ses partenaires internationaux et régionaux, notamment le Quatuor pour le Moyen-Orient, en vue de faire advenir une paix durable et juste.

Nous sommes en contact avec nombre d'interlocuteurs compétents et j'appelle une nouvelle fois les parties à permettre que les initiatives de médiation gagnent en importance et réussissent.

La seule option pour aller de l'avant consiste à revenir aux négociations sur la base de la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem pour capitale des deux États, en vertu des résolutions de l'ONU, du droit international et des accords précédemment signés. Plus le présent cycle de violence durera, plus il sera difficile d'atteindre cet objectif ultime. Seule une solution politique durable négociée pourra mettre fin une fois pour toutes à ces cycles de violence dévastateurs et aboutir à un avenir de paix pour les Palestiniens et les Israéliens.

Annexe 2

Exposé de M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne

La semaine passée a vu une escalade meurtrière entre les forces militaires israéliennes et les groupes armés palestiniens à Gaza, la plus grave que nous ayons vue depuis des années. Nous avons également été témoins de scènes de violence dramatiques dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est.

Les tensions ont cours depuis des semaines. Dans le quartier de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est, il y a eu des manifestations et des accrochages au sujet de la menace d'expulsion de Palestiniens proférée par des organisations de colons. Dans la vieille ville, y compris l'esplanade des Mosquées, de violents affrontements ont opposé Palestiniens et civils et policiers israéliens. La police a déployé d'importants effectifs dans la zone, dans un contexte marqué par la présence de nombreux visiteurs pour les prières du ramadan, des mouvements de protestation et des manifestations d'extrémistes israéliens, ce qui a donné lieu à des accrochages.

Avec 181 Palestiniens et neuf Israéliens tués en conséquence des frappes aériennes israéliennes et des roquettes tirées par des militants palestiniens, d'après des chiffres préliminaires, le bilan de cette confrontation meurtrière est déjà trop lourd. J'adresse mes sincères condoléances aux familles de tous ceux qui ont perdu des proches en raison de la violence.

Selon des sources officielles israéliennes, depuis le 10 mai, le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres militants ont tiré à l'aveugle depuis la bande de Gaza plus de 2 900 roquettes contre Israël. D'après le Cabinet du Premier Ministre israélien, neuf Israéliens, dont cinq femmes et deux enfants, et une ressortissante indienne, ont été tués, tandis que plus de 250 autres ont été blessés, dont 23 grièvement. Dans tout le sud et le centre du pays, des civils sont régulièrement envoyés dans des abris. Un missile antichar tiré contre un véhicule près de la clôture de sécurité de Gaza a tué un soldat israélien et en a blessé deux autres.

Les roquettes ont une portée telle qu'elles atteignent la périphérie de Jérusalem, Tel Aviv et sa banlieue et l'aéroport Ben Gourion. Tandis qu'un grand nombre de roquettes ont été interceptées par le Dôme d'acier, environ 450 sont retombées sur Gaza, entraînant des pertes chez les Palestiniens, selon les Forces de défense israéliennes (FDI). Des impacts directs ont été signalés en de multiples endroits, endommageant des résidences et des locaux commerciaux ainsi que des écoles et un oléoduc.

À Gaza, la situation humanitaire et sur le plan de la sécurité se fait chaque jour plus désastreuse. En réaction aux attaques à la roquette menées depuis le 10 mai par des militants palestiniens, les FDI ont procédé à plus de 950 frappes contre des cibles appartenant d'après elles à des militants, y compris des usines et dépôts d'armements, des réseaux de tunnels, des centres d'entraînement du Hamas, des quartiers généraux et bureaux des services de renseignement et de sécurité et les maisons de responsables opérationnels du Hamas et du Jihad islamique palestinien. Ces frappes ont tué une centaine d'agents, parmi lesquels de hauts commandants, selon les FDI. Néanmoins, le nombre de décès de civils, enfants inclus, continue de croître.

Cet après-midi en heure locale, les autorités sanitaires de Gaza ont indiqué que 181 Palestiniens, dont au moins 52 enfants, 31 femmes et une personne en situation de handicap, avaient été tués et 1 200, blessés, dans le cadre de ces frappes.

La population doit à chaque fois trouver des moyens de se mettre à couvert lors des frappes, faute d'abris dignes de ce nom, et plus de 34 000 personnes ont dû quitter leur foyer. Plus de 40 écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sont maintenant ouvertes pour servir d'abris à Gaza, avec un accès limité à l'eau et aucun accès aux soins de santé ou à la nourriture, et servent uniquement des fins de protection. La configuration dense et étroite de Gaza fait qu'il est d'autant plus difficile de se mettre à l'abri. Du fait des opérations militaires, sept usines, 40 écoles et au moins quatre hôpitaux ont subi des dommages partiels ou une destruction totale. Au moins 18 bâtiments, dont quatre grands immeubles, l'un accueillant des médias internationaux, ont été détruits, et plus de 350, endommagés. D'après les FDI, ces bâtiments contenaient des installations militaires du Hamas.

Il ne cesse d'être fait état de familles – femmes, enfants et nourrissons – tuées dans leur logement par des frappes aériennes. Tôt ce matin, plusieurs maisons ont été touchées alors que leurs occupants étaient à l'intérieur, tuant 12 personnes et en blessant plus de 50 autres. Je signale également le décès, hier, de neuf membres d'une même famille – deux femmes et sept enfants – dans le camp d'el-Chati, parmi tant d'autres. En Israël, un enfant de 5 ans a été tué par une roquette à Sderot et une fille de 16 ans et son père ont été tués à Lod. De telles tragédies sont inacceptables et ne sauraient être justifiées ni mesurées.

Cette escalade a déjà produit des résultats tragiques. Une nouvelle intensification des hostilités aura des conséquences dévastatrices pour les Palestiniens comme les Israéliens. L'ONU travaille inlassablement avec tous les camps pour rétablir le calme. Je réitère l'appel urgent que le Secrétaire général a lancé aux groupes armés israéliens et palestiniens pour qu'ils prennent des mesures immédiates et énergiques afin de désamorcer la situation et d'empêcher des pertes humaines supplémentaires.

Les Israéliens et les Palestiniens ont un droit légitime à la sûreté et à la sécurité. La violence dont nous sommes aujourd'hui témoins est inacceptable et injustifiable. Les tirs aveugles de roquettes et de mortiers effectués par le Hamas et d'autres militants depuis des quartiers civils très peuplés contre des centres de peuplement civil en Israël sont contraires au droit international humanitaire et doivent cesser immédiatement. Les zones civiles ne doivent jamais être utilisées à des fins militaires. Les autorités israéliennes doivent respecter les principes du droit international humanitaire qui régissent les conflits armés, notamment le recours proportionné à la force et la nécessité de faire preuve d'une retenue maximale pour épargner les civils et les objets civils dans la conduite des opérations militaires. Je réaffirme que les enfants ne devraient pas être la cible de la violence ni mis en danger.

Pour parler rapidement de la dynamique régionale à l'œuvre, le 13 mai, les FDI ont signalé que trois roquettes avaient été tirées depuis le Liban vers la mer au large des côtes du nord d'Israël. L'Armée libanaise a confirmé ces tirs et indiqué avoir trouvé du matériel à proximité d'un camp de réfugiés palestiniens à Rachidiyé. Le 14 mai, près de 100 personnes ont manifesté au nord de la Ligne bleue, certains agitant des drapeaux palestiniens et du Hezbollah. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a vu plusieurs manifestants franchir la Ligne bleue près de la ville de Metoulla. Les membres des FDI ont tiré de multiples coups de semonce, qui auraient fait deux blessés. Selon les autorités libanaises, un citoyen libanais est mort des suites de ses blessures. L'Armée libanaise a arrêté plusieurs manifestants après l'incident.

En outre, trois roquettes ont été tirées depuis la Syrie. Aucun dégât ni blessé n'a été signalé. De grandes manifestations en solidarité avec les Palestiniens ont également eu lieu en Jordanie le long de la frontière avec Israël, au cours desquelles plusieurs milliers de Jordaniens se sont dirigés vers le pont reliant la Jordanie à la Cisjordanie occupée mais auraient été contenus par les forces de sécurité jordaniennes.

En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, la violence continue de croître. Depuis le 10 mai, 19 Palestiniens ont été tués, dont deux enfants, et 1 844 autres ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes, dans des accrochages ou d'autres incidents, 444 d'entre eux ont été touchés par des tirs à balles réelles. Au moins huit Israéliens ont été blessés dans ces incidents, d'après des sources du Gouvernement israélien.

Le 10 mai, alors que les forces de sécurité israéliennes avaient déployé un important dispositif en prévision des marches prévues pour la Journée de Jérusalem, des milliers de Palestiniens se sont heurtés à la police sur l'esplanade des Mosquées, dans d'autres parties de la vieille ville et alentour. Les forces de sécurité israéliennes auraient tiré, blessant plus de 650 Palestiniens avec des balles en métal recouvertes de caoutchouc et d'autres moyens de maîtrise des foules. Trente-deux membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés pendant les affrontements. Bien que les autorités israéliennes aient pris des mesures pour modifier le parcours des défilés de la Journée de Jérusalem, aboutissant à leur annulation, les tensions se sont poursuivies, en particulier autour de l'esplanade des Mosquées. À Cheik Jarrah, les forces de sécurité israéliennes ont dispersé les manifestants au moyen de jets d'eaux usées, de balles à embout en mousse et de grenades étourdissantes. Un Palestinien a été tué et un autre blessé par balle dans des incidents distincts après qu'ils ont tenté de s'en prendre à des soldats israéliens.

Le 14 mai, la violence a franchi un nouveau cap alors que les Palestiniens célébraient une « journée de la colère » pour Gaza, avec des accrochages entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes à Qalqilya, Ramallah, Naplouse, Bethléhem, Hébron et dans plus d'une dizaine d'autres endroits. Dix Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes, en plus d'un Palestinien tué près de l'implantation d'Ofra lors d'une attaque au couteau présumée contre les forces de sécurité israéliennes. Il s'agit du plus grand nombre de pertes palestiniennes recensées en un seul jour en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, depuis que l'ONU a commencé d'enregistrer les pertes en 2008.

Pour en revenir à Gaza, les dommages infligés aux infrastructures dans la bande de Gaza sont importants et une crise humanitaire est en train de s'installer. La centrale électrique de Gaza fonctionne à capacité réduite à cause de la fermeture par Israël du point de passage de Kerem Shalom. Les informations en provenance de Gaza font état de coupures de courant intempestives de cinq à six heures par jour dans certaines zones. Avec les stocks actuels, la centrale ne pourra fonctionner à capacité réduite que pour encore quatre jours. Le manque d'électricité se traduit par une raréfaction de l'eau salubre et une diminution du traitement des eaux usées, qui portent préjudice à des centaines de milliers de personnes. Le système sanitaire, déjà débordé par les pénuries chroniques de médicaments, le matériel inadapté et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ne sera probablement pas en mesure de répondre aux besoins des personnes blessées du fait de la violence, en particulier alors que les hôpitaux souffrent de pénuries de matériel et d'électricité.

Depuis le 10 mai, les autorités israéliennes maintiennent fermés les points de passage vers Gaza, y compris pour le personnel humanitaire et les secours critiques comme le carburant et les fournitures médicales. La zone de pêche située au large des côtes de Gaza reste également fermée. Le point de passage de Rafah, fermé depuis le 12 mai, a été rouvert ce matin.

Sans ignorer ses préoccupations en matière de sécurité, il est impératif qu'Israël ouvre les points de passage pour la circulation du personnel essentiel vers et depuis Gaza et pour l'entrée du carburant à destination de la centrale électrique de Gaza. L'ONU doit être en mesure d'acheminer les articles absolument nécessaires pour la prise en charge des traumatismes et pour fournir des abris, étant donné

l'énorme afflux de déplacés. Cela va nécessiter une pause dans les combats afin de permettre un mouvement limité des secours à restocker et d'évaluer les besoins et les dommages, y compris en ce qui concerne l'infrastructure électrique.

Je rappelle à tous les camps que l'ONU et ses partenaires ont pratiquement achevé un effort massif de reconstruction d'un montant de plusieurs milliards de dollars entamé à l'issue du conflit de 2014. Compte tenu de la multiplicité des difficultés mondiales à l'heure actuelle, un appui international à une échelle identique est hautement improbable. Tous les camps doivent en avoir conscience alors que les combats et la destruction se poursuivent.

Nous ne pouvons pas laisser la situation s'enfoncer davantage dans le chaos. Les hostilités doivent cesser. Je re prends à mon compte l'appel que vient de lancer le Secrétaire général en faveur d'une cessation immédiate des hostilités et sa sombre mise en garde au sujet du fait que ce conflit renforcera la radicalisation et l'extrémisme dans toute la région. La communauté internationale a un rôle crucial à jouer. Elle doit agir dès maintenant pour permettre aux parties de reculer du bord du précipice.

J'accueille avec satisfaction les déclarations faites par les membres du Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes et d'autres en vue de trouver une solution diplomatique à la crise immédiate. J'apprécie également les efforts déployés par les dirigeants de toute la communauté internationale ces derniers jours afin d'exhorter les parties à faire preuve de retenue, à désamorcer les tensions et à empêcher de nouvelles pertes civiles.

Nous sommes témoins une fois de plus des conséquences tragiques de l'incapacité de s'attaquer aux problèmes fondamentaux qui sont le moteur du conflit depuis des décennies. Les civils palestiniens et israéliens continuent d'endurer la souffrance qui accompagne les cycles répétés de violence et de conflit. Ces cycles de violence ne s'arrêteront qu'avec un règlement politique du conflit, et notamment en tranchant la question du statut de Jérusalem et les autres questions relatives au statut final ; en mettant fin à l'occupation ; en réalisant la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, des résolutions de l'ONU, du droit international et des accords mutuels, avec Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine.

Je réitère mon appel aux membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, aux principaux partenaires arabes et internationaux et aux dirigeants israéliens et palestiniens afin qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'un retour à des négociations authentiques en faveur de l'option viable que constitue la solution des deux États.

Annexe 3

Déclaration de M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine

[Original : chinois et anglais]

Je remercie le Secrétaire général António Guterres et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de leurs exposés. J'ai écouté attentivement les déclarations faites par le Ministre des affaires étrangères palestinien, le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies et les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et de la Jordanie. Je souhaite la bienvenue au débat public d'aujourd'hui aux représentants de l'Algérie et de la Ligue des États arabes.

Le conflit entre Israël et la Palestine a continué de s'intensifier ces derniers jours. Il a causé de lourdes pertes, notamment parmi les femmes et les enfants. La situation est dangereuse et urgente et appelle un cessez-le-feu immédiat et la fin de la violence. La communauté internationale doit agir sans délai et tout faire pour éviter une nouvelle détérioration de la situation, empêcher la région de retomber dans les turbulences et protéger la vie des populations locales.

La question palestinienne reste au cœur du problème du Moyen-Orient. Sans stabilité au Moyen-Orient, il peut difficilement y avoir de tranquillité dans le monde. Ce n'est que lorsque la question palestinienne aura été réglée de façon globale, juste et pérenne que la paix durable et la sécurité humaine deviendront vraiment une réalité au Moyen-Orient. Au vu des tensions actuelles, la Chine voudrait proposer ce qui suit.

Premièrement, les tâches les plus pressantes consistent à conclure un cessez-le-feu et à mettre fin à la violence. L'emploi de la force ne peut pas apporter la paix ou la tranquillité, et la violence ne fait que semer un peu plus les germes de la haine. La Chine condamne fermement la violence contre les civils, et nous exhortons une fois de plus les parties au conflit à cesser immédiatement les actions militaires et les hostilités et à renoncer aux frappes aériennes, aux offensives terrestres et aux tirs de roquettes, qui aggravent la situation. Il est important qu'Israël fasse preuve de retenue ; se conforme sérieusement aux résolutions applicables de l'ONU ; arrête la démolition de maisons palestiniennes et les expulsions de Palestiniens ; cesse ses activités de peuplement ; mette un terme à la violence, aux menaces et aux provocations contre les musulmans ; maintienne et respecte le statu quo historique sur les Lieux saints de Jérusalem. Dans le même temps, la Palestine doit éviter de prendre des mesures susceptibles d'entraîner une nouvelle escalade ; éviter les pertes civiles ; travailler avec les autres parties pour une désescalade immédiate de la situation.

Deuxièmement, une assistance humanitaire s'impose d'urgence. La concomitance de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et du conflit actuel et du désordre qu'il entraîne a rendu la crise humanitaire d'autant plus complexe pour la région. La situation dans la bande de Gaza est particulièrement inquiétante. Nous exhortons Israël à s'acquitter sérieusement de ses obligations en vertu du droit international ; à lever promptement et totalement le blocus et le siège de Gaza ; à garantir la sécurité et les droits des civils dans le Territoire palestinien occupé ; à faciliter l'accès de l'aide humanitaire. La communauté internationale devrait apporter une aide humanitaire à la Palestine par de multiples canaux et continuer d'appuyer l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin d'améliorer la situation humanitaire en Palestine. L'ONU doit coordonner la planification des secours humanitaires internationaux d'urgence et déployer tous les efforts possibles pour empêcher qu'une catastrophe humanitaire ne se produise.

Troisièmement, l'appui international est une obligation urgente. Le Conseil de sécurité, s'acquittant de la responsabilité principale qui lui incombe de préserver la paix et la sécurité internationales, doit prendre des mesures fortes au sujet du conflit palestino-israélien, réaffirmer son adhésion ferme à la solution des deux États et faire davantage pour désamorcer la situation dans les meilleurs délais. La Chine travaille avec les pays concernés à l'élaboration d'une déclaration à la presse du Conseil de sécurité. Malheureusement, jusqu'ici, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à s'exprimer d'une seule voix, à cause de l'obstruction d'un pays. Nous engageons les États-Unis à prendre leurs responsabilités, à adopter une position juste et, avec la majorité de la communauté internationale, à aider le Conseil de sécurité à apaiser la situation, à rétablir la confiance et à promouvoir un règlement politique. Nous sommes également en faveur d'un rôle plus actif de l'ONU, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et des pays ayant une influence importante dans la région pour contribuer à galvaniser des efforts plus larges et plus efficaces afin de parvenir à la paix.

Quatrièmement, la solution des deux États est la voie à suivre entre toutes. Le processus de paix au Moyen-Orient a déraillé ces dernières années. Les résolutions pertinentes de l'ONU n'ont pas été appliquées comme il convenait. En particulier, le droit de la Palestine de créer un État indépendant a constamment été mis à mal et la souffrance du peuple palestinien s'est encore aggravée, aboutissant à la crise que nous voyons aujourd'hui. Tout ce qui s'est produit prouve une fois de plus qu'un règlement durable ne peut être obtenu que sur la base de la solution des deux États. La question palestino-israélienne est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 70 ans. Des générations de Palestiniens ont attendu, année après année, le rétablissement de leur droit national légitime, dont la réalisation continue de leur échapper. La justice a déjà un temps de retard, mais elle ne doit pas être absente pour toujours. La Chine est favorable à une reprise, dès que possible, des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël sur la base de la solution des deux États. La Chine appuie la création rapide d'un État de Palestine indépendant et pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. C'est la voie à suivre pour parvenir fondamentalement à une coexistence pacifique entre la Palestine et Israël, à une harmonie entre les peuples arabe et juif, et à une paix durable au Moyen-Orient.

La Chine est une amie sincère du peuple palestinien. Dès le début, nous avons suivi le processus de paix au Moyen-Orient avec préoccupation et avons toujours été un fervent partisan de la justice, de l'équité et de tous les efforts propices à la désescalade. La situation actuelle a davantage mis en évidence l'importance de la proposition en quatre points énoncée en 2017 par le Président de la Chines, Xi Jinping, sur la question palestinienne. Depuis son accession à la présidence tournante du Conseil de sécurité, la Chine attache une importance particulière aux tensions actuelles au Moyen-Orient et elle a coordonné de multiples cycles de délibérations sur la question palestinienne. La Chine redoublera d'efforts pour promouvoir les pourparlers de paix et s'acquittera sérieusement de son devoir à la présidence du Conseil de sécurité. Nous réitérons notre invitation adressée aux défenseurs de la paix palestiniens et israéliens pour qu'ils poursuivent leur dialogue en Chine, et nous invitons les représentants des deux parties à venir en Chine pour des négociations directes.

Chaque épisode de turbulence dans les relations entre la Palestine et Israël est une alarme qui sonne pour l'état de droit international, met à l'épreuve la coopération multilatérale et pèse sur la conscience humaine. L'ONU et le Conseil de sécurité vont-ils intervenir et faire ce qu'ils doivent faire ? Les peuples du monde entier nous regardent, et l'histoire retiendra nos actions. Nous devons être solidaires pour favoriser la paix et la justice, pour l'équité et la conscience, et pour être du bon côté de l'histoire. Nous devons pratiquer un véritable multilatéralisme et nous efforcer de parvenir à un règlement rapide, global, juste et durable de la question palestinienne.

Annexe 4

Déclaration de M. Othman Jerandi, Ministre des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger

[Original : arabe]

Nous nous réunissons aujourd'hui pour la troisième fois, en urgence, pour discuter de la dangereuse escalade dans les Territoires palestiniens occupés, laquelle représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Quelque 174 civils palestiniens non armés, dont 47 enfants, ont été victimes de l'agression flagrante de la Puissance occupante, qui s'est livrée à une nouvelle série d'actes de répression, d'intimidation et d'agression contre le peuple palestinien. Ces pratiques se poursuivent depuis plus de sept décennies, soit presque depuis la création du Conseil de sécurité, l'organe principal organe chargé, en vertu de la Charte, du maintien de la paix et de la sécurité mondiales, et sur lequel tous les peuples opprimés comptent pour les protéger des agressions.

La Tunisie, qui ne déviera jamais de sa position historique inébranlable de soutien à la juste cause palestinienne, réaffirme aujourd'hui sa condamnation vigoureuse des pratiques de la Puissance occupante. Non contente de bafouer le droit international, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et les résolutions du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU, la Puissance occupante méprise toutes les valeurs et chartes humanitaires, et manque même de respect aux sites religieux.

Rien ne l'illustre plus clairement que les provocations et les attaques visant des fidèles à l'intérieur et autour de la mosquée Al-Aqsa, et sa profanation pendant le mois sacré de ramadan, ainsi que la persistance implacable d'Israël dans ses politiques expansionnistes, ses projets de colonisation et d'annexion, ses démolitions de logements, ses confiscations de terres, les expulsions auxquelles il procède et le déracinement des habitants palestiniens du Territoire, ainsi que ses tentatives de modifier le statut historique et juridique de Jérusalem et d'effacer ses caractéristiques historiques, culturelles et démographiques.

Que 47 enfants palestiniens soient victimes des balles et des bombes israéliennes n'est pas un fait sans précédent. Il ne s'agit que de la répétition de ce que le peuple palestinien dans son ensemble endure depuis des décennies, une situation qui a coûté la vie à des milliers d'innocents et qui maintient toute la région dans un état de tension et d'instabilité.

En dépit de toutes les pratiques répressives et des politiques agressives des autorités d'occupation, qui ont pris l'habitude de traiter par le mépris les résolutions des organes de l'ONU et toutes les considérations juridiques et humanitaires, Israël persiste à intensifier ses pratiques répressives et ses opérations militaires contre le peuple palestinien dans l'ensemble des territoires, en tablant sur le silence du Conseil.

En conséquence, il est devenu un devoir politique, juridique et éthique d'établir les responsabilités et de demander des comptes à ceux qui ont provoqué une telle détérioration de la situation, en termes de pertes en vies humaines, de destruction de biens et de menace pour la sécurité et la stabilité de la région, à un moment où le monde espérait une reprise du processus de paix.

L'escalade actuelle est le résultat direct de la décision injuste des autorités d'occupation d'expulser des familles palestiniennes de leurs maisons dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan à Jérusalem-Est, dans le cadre de leurs plans visant à judaïser la ville et à la vider de ses habitants palestiniens, de la profanation du

Haram el-Charif, des attaques répétées contre la mosquée Al-Aqsa et du harcèlement des fidèles musulmans, les empêchant d'accomplir leurs rites religieux, et de la répression des Palestiniens à Jérusalem-Est pendant le mois sacré de ramadan, dans un acte d'agression flagrante contre tous les musulmans du monde entier.

La Tunisie appelle la communauté internationale et le Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités et à arrêter cette escalade dangereuse, à empêcher qu'elle ne se reproduise à l'avenir en s'attaquant aux causes sous-jacentes et immédiates, à fournir une protection essentielle au peuple palestinien et à faire respecter le statut historique et juridique de Jérusalem-Est.

La Tunisie appelle également le Conseil de sécurité à intervenir rapidement et efficacement enadoptant une position claire et sans ambiguïté obligeant la Puissance occupante à mettre immédiatement fin à ses attaques contre le peuple palestinien et à stopper l'escalade avant que d'autres civils ne perdent la vie.

Mais cela ne sera possible qu'en reconnaissant que les Palestiniens, comme tous les autres peuples, ont le droit de disposer d'eux-mêmes et de vivre dans la liberté et la dignité, et en s'abstenant d'assimiler la victime au bourreau et de trouver des excuses à l'agresseur.

Tout en saluant les efforts diplomatiques déployés par plusieurs parties internationales et régionales pour favoriser une désescalade et calmer la situation, nous soulignons que, bien qu'importante, cette solution ne peut être que provisoire car elle ne fait que ramener la situation au statu quo ante, caractérisé par la poursuite de l'occupation, des projets de colonisation, des confiscations de terres, des démolitions de logements, des blocus et de diverses autres formes de châtiment collectif infligées au peuple palestinien.

Aujourd'hui, nous appelons la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités et à contraindre Israël, Puissance occupante, à mettre fin à l'occupation, à respecter les résolutions de l'ONU et la légitimité internationale, et à se soumettre à la volonté de paix, qui doit inévitablement triompher de la volonté de non-paix.

Avant de conclure, je voudrais souligner une fois de plus que la Tunisie, membre arabe non permanent du Conseil de sécurité, continuera, sur instruction de notre Président Kaïs Saïed, à œuvrer avec les autres membres du Conseil de sécurité pour mettre fin immédiatement à l'agression flagrante contre le peuple palestinien et arrêter l'escalade avant qu'il n'y ait de nouvelles victimes civiles.

Nous soulignons en outre que la sécurité et la stabilité ne seront pas rétablies dans la région tant que l'on ne parviendra pas à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne, fondée sur les résolutions des organes de l'ONU, les mandats convenus au niveau international et l'Initiative de paix arabe. Un tel règlement doit rétablir les droits légitimes du peuple palestinien, qui ne s'éteignent pas avec le temps et qui comprennent le droit à l'autodétermination et le droit d'établir un État indépendant et souverain dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Je tiens à affirmer une fois de plus que ce droit est reconnu par toutes les conventions de l'ONU et par le droit international, alors que l'occupation continue d'être rejetée.

Pour finir, je voudrais réaffirmer le ferme engagement de la Tunisie à participer activement à tous les efforts et initiatives constructifs visant à parvenir à un règlement dans les meilleurs délais, favorisant ainsi la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

Annexe 5

Déclaration de M^me^ Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège

Je remercie le Secrétaire général Guterres et le Coordonnateur spécial Wennesland de leurs exposés.

Depuis que le Conseil s'est réuni pour la dernière fois, le mercredi 12 mai, la situation sur le terrain s'est nettement détériorée. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, les pertes civiles vont croissant. Ainsi elle l'a indiqué à l'occasion des deux réunions organisées plus tôt cette semaine, la Norvège est profondément préoccupée par la situation, notamment le risque d'une nouvelle escalade.

Nous appelons une fois de plus à la désescalade. Nous continuons de condamner les attaques à la roquette perpétrées par le Hamas et d'autres groupes contre la population civile en Israël. Elles sont totalement inacceptables, et nous reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense. En même temps, nous exhortons Israël à respecter l'exigence de proportionnalité dans sa riposte et à faire preuve de toute la retenue possible afin de protéger les civils conformément au droit international humanitaire.

La Norvège n'a de cesse de condamner toutes les attaques contre des civils. Nous sommes consternés par la mort d'un grand nombre d'enfants. Les enfants ne sont jamais une cible légitime et doivent être protégés. En outre, le stress psychosocial est immense. Des centaines de familles sont contraintes de fuir leur foyer. Par ailleurs, 35 écoles de Gaza et trois écoles en Israël ont été endommagées à cause de la violence. Toutes les parties ont le devoir de protéger les enfants.

L'attaque d'hier qui a visé les locaux de plusieurs organes de presse à Gaza est gravement préoccupante. Une presse libre et indépendante a un rôle important à jouer pour fournir des reportages étayés par des faits depuis les zones de conflit et a le droit d'être protégée. Il est urgent de parvenir à une cessation des hostilités. Nous saluons les efforts déployés à cette fin, y compris par les pays voisins. Nous demandons un accès rapide, sûr et sans entrave des acteurs humanitaires pour qu'ils puissent fournir nourriture, services de santé et secours humanitaires, notamment des biens essentiels comme du carburant et du gaz.

Jérusalem est sacrée pour trois religions et deux peuples et mobilise par conséquent les croyants de toutes les régions et du monde entier. Les autorités israéliennes ont le devoir de préserver les droits des croyants sur les Lieux saints de Jérusalem-Est et de veiller à ce que le statu quo historique sur l'esplanade des Mosquées soit respecté. Nous demandons que les droits de tous les habitants de Jérusalem soient respectés conformément au droit international.

Les événements qui se déroulent actuellement à Gaza ne se produisent pas dans le vide. Nous devons donc également nous attaquer aux problèmes qui sous-tendent cette crise. Le risque d'expulsions forcées dans les quartiers de Cheik Jarrah et Silwan à Jérusalem-Est alimente aussi le conflit et contribue à dégrader plus avant une situation déjà extrêmement tendue. Comme le Conseil l'a affirmé à plusieurs reprises, la dernière fois dans la résolution 2334 (2016), toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, sont illégales en vertu du droit international humanitaire. Cela inclut les expulsions forcées et la confiscation de biens palestiniens. Tant qu'il n'y aura pas de paix, pas de solution des deux États, les civils continueront de souffrir. Des efforts renouvelés pour relancer les négociations en faveur de la solution des deux États s'imposent donc de toute urgence.

Pour terminer, je tiens à insister une fois de plus sur l'importance de l'action du Conseil. Le Conseil est réuni pour la troisième fois cette semaine sur la question et nous sommes parfaitement au fait de l'évolution de la situation sur place. Il est maintenant crucial que le Conseil s'exprime d'une seule voix pour remédier au problème. La Norvège est prête à travailler avec tous les membres du Conseil en vue de trouver des termes adaptés pour exprimer notre profonde préoccupation face à la situation, appeler à une cessation immédiate des hostilités et confirmer de nouveau notre adhésion à la solution des deux États.

Annexe 6

Déclaration de M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance de ce jour, dont l'Irlande a vigoureusement soutenu l'organisation. Nous avons attendu trop longtemps pour nous exprimer dans le cadre d'une séance publique du Conseil ; le monde nous observe et écoute ce que nous avons à dire.

Je remercie le Secrétaire général de sa présence et de ses observations importantes, et le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Je tiens aussi à remercier le Ministre des affaires étrangères palestinien et l'Ambassadeur israélien pour leurs déclarations. Je salue également les déclarations de mes collègues de la Jordanie et de l'Égypte.

Nous sommes réunis après une semaine d'escalade meurtrière de la violence, au cours de laquelle tant de Palestiniens et d'Israéliens innocents ont perdu la vie dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et en Israël. Nos pensées vont aux victimes et à leurs familles et à toutes celles et tous ceux qui font les frais de la haine et de la violence au quotidien. Chaque jour que nous perdons à ne pas prendre nos responsabilités ici au Conseil est un jour où nous aurions pu sauver des vies. Faisons en sorte que le Conseil signale clairement et à l'unisson que le cycle de la violence et de l'effusion de sang doit cesser maintenant.

Je me fais l'écho des appels du Secrétaire général à la désescalade et re prends à mon compte son appel à mettre immédiatement fin à la violence. Nous assistons au dernier cycle tragique en date d'un conflit dont les récurrences sont une honte pour nous tous à l'ONU et au sein de la communauté internationale. Les terribles événements de cette semaine nous rappellent les conséquences de notre inertie collective et notre incapacité persistante à trouver une solution politique à ce conflit. En Irlande, nous savons que les conflits les plus complexes exigent la réponse la plus collective possible. Le Conseil doit s'acquitter de sa responsabilité. Il doit commencer aujourd'hui, en ajoutant sa voix aux appels lancés dans le monde entier à la fin de la violence et à des progrès sur la voie d'une paix juste et durable.

Tous les camps doivent faire preuve d'un leadership responsable pour œuvrer d'urgence à réduire les tensions et prévenir de nouvelles attaques. Nous appelons aujourd'hui toutes les parties à s'abstenir de tout acte violent et provocateur, y compris les tirs de roquettes et d'engins incendiaires de Gaza vers Israël, qui visent à l'aveugle des populations et des infrastructures civiles.

Israël doit se conformer aux dispositions du droit international humanitaire, s'agissant en particulier de la protection des civils, y compris lorsqu'il exerce son droit à la légitime défense. L'Irlande demande instamment à Israël de veiller à ce que ses forces de sécurité agissent dans le plein respect des principes de proportionnalité, de distinction et de précaution dans la conduite des opérations militaires. Le principe de responsabilité doit s'appliquer aux agissements des forces de sécurité israéliennes.

Le sort des enfants dans le conflit est honteux. Plus de 50 enfants, le plus jeune âgé de 6 mois, ont perdu la vie, comme l'UNICEF l'a confirmé ce matin. Outre la tragédie de ceux qui sont tués ou blessés, aucun enfant, nulle part, ne devrait avoir à endurer le traumatisme des tirs incessants de roquettes et de missiles. Toutes les violations contre les enfants doivent cesser, y compris les attaques visant des écoles. Les enfants ne doivent jamais être prisonniers de l'histoire. L'accès humanitaire à la bande de Gaza doit être garanti, en particulier par les points de passage d'Erez et de Kerem Shalom. Israël, Puissance occupante, a le devoir de garantir un accès sans entrave pour l'aide humanitaire.

L'ONU et les partenaires humanitaires doivent être autorisés à apporter du carburant, de la nourriture et des fournitures médicales, autant d'articles essentiels, et à déployer du personnel humanitaire. Nous exhortons toutes les parties à garantir la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire. Toutes les parties doivent adhérer au droit international humanitaire et respecter les droits de l'homme. La destruction de maisons et les dégâts causés à des infrastructures critiques, comme les routes, les réseaux électriques et les installations hydriques, sont inacceptables.

Je juge très inquiétant que des bâtiments appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aient été endommagés durant les opérations militaires à Gaza. L'UNRWA joue un rôle humanitaire vital à Gaza et doit être protégé. Je rends hommage aujourd'hui au personnel dévoué de l'Office et des autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, qui fournissent des services et un appui critiques, même dans les circonstances les plus difficiles.

Je souligne également l'importance de la liberté des médias et le rôle essentiel que jouent les journalistes et la presse dans l'information sur le conflit. Je condamne dans les termes les plus forts l'attaque d'hier, qui a détruit des bâtiments hébergeant des organes de presse. La liberté d'expression et d'information et le travail des journalistes doivent être respectés sans exception.

L'Irlande reste gravement préoccupée par les accrochages et la violence à Jérusalem-Est, notamment autour des Lieux saints et dans toute la Cisjordanie. Nous sommes profondément inquiets d'apprendre que les forces de sécurité israéliennes auraient tiré à balles réelles durant les manifestations et les affrontements. Le droit de manifester pacifiquement doit être défendu.

Cette semaine a aussi vu des épisodes tragiques de violence interethnique, d'intimidation, d'incendies volontaires, et même des décès dans les villes mixtes d'Israël. De tels accrochages ne servent les intérêts de personne, sinon des tenants de l'exclusion, de la violence et de la vengeance. Nous devons reconnaître que l'escalade actuelle n'intervient pas de manière isolée. Nous sommes actuellement concentrés sur la désescalade et la nécessité d'éviter les pertes civiles, mais nous devons regarder plus loin et nous demander : comment sortir des cycles de violence récurrents ?

Nous ne pouvons pas revenir au statu quo ante. Ce n'est tout simplement plus une option. Nous ne pouvons pas revenir à la situation où Israël bafoue le droit international avec l'expansion des implantations illégales dans le Territoire palestinien occupé. Nous ne pouvons pas revenir aux expulsions de Palestiniens de leur foyer à Jérusalem-Est et dans d'autres parties de la Cisjordanie. Nous ne pouvons pas revenir à la démolition de propriétés palestiniennes, à la violence des colons et à l'intimidation. Nous devons reconnaître que ces agissements, qui ont cours à un rythme sans précédent depuis bien des années, sont une source de griefs légitimes au sein de la population palestinienne et sapent les perspectives de paix et de réconciliation.

Pour combler le fossé, il faut que tous les camps se montrent à la hauteur de leurs engagements et respectent le droit international. Les droits de l'homme, y compris les droits fondamentaux à la liberté d'expression et d'association, doivent être respectés. Des efforts sérieux et soutenus s'imposent d'urgence pour revigorer et relancer des négociations crédibles afin d'établir un horizon politique authentique devant aboutir à la solution des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU et au droit international. Le Conseil doit faire sa part dans cet effort.

Les 2 millions d'habitants de la bande de Gaza ne peuvent pas endurer une nouvelle guerre. Il y a déjà bien trop longtemps qu'ils souffrent beaucoup trop. Des années de blocus illégal ont entraîné des difficultés extrêmes, notamment la pauvreté

et l'insécurité alimentaire. Les cycles de violence et à présent la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont encore érodé plus avant les mécanismes de résilience, débouchant sur une crise de la santé mentale qui touche particulièrement les femmes et les enfants. Les civils de Gaza n'ont nulle part où fuir. Ils sont une population assiégée – pas seulement maintenant, au milieu de ce cycle de violence, mais tout le temps. Cela doit s'arrêter.

Dans leur intérêt et dans celui de tous les Palestiniens et les Israéliens, nous exigeons qu'il soit mis immédiatement un terme à la violence qui empoisonne leur avenir. Nous avons la responsabilité collective, ici, aujourd'hui, de dire cela d'une seule voix.

Annexe 7

Déclaration de M^me^ Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général Guterres de s'être joint à nous aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland et son équipe d'avoir informé le Conseil, pour la troisième fois en une semaine, sur la situation tragique en Israël, en Cisjordanie et à Gaza.

Le bilan humain de la semaine écoulée est catastrophique. Des centaines de personnes ont été tuées ou blessées par des roquettes et des frappes aériennes, y compris des enfants. Malheureusement, ces chiffres sont susceptibles d'avoir augmenté avant même la fin de la séance de ce jour. Nous voyons des voisins se retourner les uns contre les autres et recevons des informations évoquant des assassinats extrajudiciaires. Nous sommes également alarmés par la violence qui touche les journalistes et le personnel médical, dont les rôles sont cruciaux et doivent être protégés et respectés.

Les États-Unis appellent toutes les parties à garantir la protection des civils et à respecter le droit international humanitaire. Nous exhortons également toutes les parties à protéger les installations médicales et autres installations humanitaires, ainsi que les journalistes et les médias. Nous sommes particulièrement préoccupés par la protection des installations de l'ONU, étant donné que des civils ont trouvé refuge dans une grosse vingtaine d'entre elles.

Dans les heures qui ont suivi la dernière réunion du Conseil sur la question, les États-Unis se sont employés sans relâche, par les voies diplomatiques, à tenter de mettre fin à ce conflit. Le Président Biden s'est entretenu hier avec le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas. Le Secrétaire d'État Blinken a eu des échanges avec les hauts dirigeants israéliens, palestiniens et régionaux. Les États-Unis continuent d'avoir des contacts intensifs avec les responsables israéliens, égyptiens et qataris, ainsi qu'avec le Coordonnateur spécial et son équipe, qui s'efforcent tous de définir et d'instaurer les conditions d'un calme durable.

Dans tous ces échanges avec les responsables israéliens, l'Autorité palestinienne et l'ensemble des partenaires régionaux, les États-Unis font clairement savoir qu'ils sont prêts à apporter leur concours et leurs bons offices dans le cas où les parties chercheraient à mettre en place un cessez-le-feu, car nous sommes convaincus qu'Israéliens et Palestiniens ont le droit, autant les uns que les autres, de vivre dans la sûreté et la sécurité. La violence actuelle prive les deux communautés de ce droit fondamental. Il est temps de mettre fin au cycle de la violence.

Les États-Unis appellent le Hamas et les autres groupes palestiniens de Gaza à cesser immédiatement les attaques à la roquette et autres provocations. Nous sommes profondément préoccupés, aussi, par la violence intercommunautaire qui a cours au sein des communautés mixtes en Israël. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute action propre à compromettre la perspective d'un avenir pacifique, comme l'incitation, les attaques violentes et les actes de terrorisme, de même que les expulsions – y compris à Jérusalem-Est – , les démolitions et la construction de colonies à l'est des frontières de 1967. En outre, toutes les parties doivent impérativement défendre et respecter le statu quo historique concernant les Lieux saints.

À la fin de cette nouvelle période d'affrontements, nous serons face à des questions familières et difficiles. Comment rebâtissons-nous les communautés marquées au fer par la violence ? Comment atténuons-nous la souffrance des civils de Gaza et veillons-nous à ce que les enfants palestiniens puissent grandir dans

l'espoir d'un avenir riche de possibilités, plutôt que dans le traumatisme ? Comment pouvons-nous nous concentrer au mieux sur la population de la région et son besoin de justice, d'équité, de sécurité et de possibilités ?

Ce sont là de grands défis, mais prolonger l'actuel cycle de violence ne fera que rendre ces défis plus complexes et difficiles à relever, et éloigner encore la perspective d'une solution des deux États négociée. Par conséquent, l'actuel cycle de violence doit cesser. Il est crucial que toutes les parties recommencent à travailler de bonne foi en faveur de la vision d'Israël et d'un État palestinien vivant côte à côte, entre des frontières sûres et reconnues, où Israéliens et Palestiniens jouissent autant les uns que les autres de la liberté, de la sécurité, de la prospérité et de la démocratie.

Toutefois, pour l'instant, les enfants sont terrifiés. Nous devons faire tout notre possible pour nous rapprocher du jour où les enfants israéliens et palestiniens se réveilleront chaque matin sans craindre pour leur vie. Tel est l'avenir que nous voulons ; un avenir où Palestiniens et Israéliens vivent dans la dignité et la prospérité, où chacun est libre de poursuivre ses rêves. Nous sommes déterminés à travailler avec tous les acteurs de la région pour qu'un tel avenir devienne réalité.

Annexe 8

Déclaration de M. Sergey Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Nous remercions la délégation chinoise d'avoir convoqué la séance de ce jour du Conseil de sécurité afin d'examiner la grave crise que connaissent les relations palestino-israéliennes. Le danger qu'elle dépasse largement les frontières de la région.

La détérioration rapide de la situation dans la zone de conflit, qui se traduit par une confrontation armée et de nombreuses pertes humaines, est source de vive préoccupation pour Moscou. Nous exprimons toute notre sympathie aux familles des personnes tuées ou blessées. Nous condamnons fermement l'emploi de la force et la violence contre les civils en Israël comme en Palestine.

Il est impératif de mettre immédiatement fin à la confrontation armée, qui a déjà fait des dizaines de morts et de blessés, y compris des femmes et des enfants. Les efforts des dirigeants et des diplomates russes visent à atteindre cet objectif. Les mesures concrètes pour arrêter le conflit ont été le sujet d'une discussion ciblée durant la visite du Secrétaire général Guterres à Moscou, ainsi que dans le cadre des nombreux échanges de haut niveau en cours avec les partenaires régionaux et internationaux.

La récente escalade de la situation résulte d'une combinaison de facteurs, le principal étant l'absence de processus de négociations directes. C'est par de telles négociations que Palestiniens et Israéliens sont censés trouver des solutions à toutes les questions fondamentales ayant trait au statut final. En attendant, il faut strictement respecter le statu quo relatif aux Lieux saints ; garantir les droits et les libertés des fidèles qui souhaitent se livrer à des rites religieux à Jérusalem-Est, berceau des trois religions monothéistes ; tenir compte du caractère éminemment sensible du problème. À cet égard, nous considérons nulle et non avenue toute tentative de modifier le caractère et le statut géographiques, démographiques ou historiques de Jérusalem-Est.

Ce nouveau cycle de la crise prouve que la normalisation des relations d'Israël avec les États arabes, si bénéfique qu'elle puisse être, ne peut pas aboutir à une stabilisation globale de la situation au Moyen-Orient si l'on ignore la question palestino-israélienne. La priorité à présent est d'instaurer un cessez-le-feu et d'arrêter le bain de sang. Nous appelons les parties à se conformer aux normes du droit international humanitaire et à empêcher tout préjudice à la population civile et aux infrastructures utilisées par les journalistes et les médias. La question de la protection du personnel médical appelle une attention particulière.

Nous soulignons qu'il n'y a pas d'autre choix qu'un règlement politique des différends existants. Les parties doivent reconnaître leur responsabilité vis-à-vis du sort des millions d'Israéliens et de Palestiniens et de la préservation de l'unité nationale intérieure. Il convient de mettre en place dès que possible des conditions propices à la relance d'un dialogue palestino-israélien sur la base des décisions bien connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et en faisant fond sur le principe de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Cela suppose le rejet de toutes les mesures unilatérales, notamment les activités de peuplement, la destruction de logements palestiniens, l'expulsion de la population arabe de ses terres ancestrales, les provocations et les incitations à la violence. La pratique consistant à créer des faits nouveaux irréversibles sur le terrain qui sont

susceptibles de préjuger d'une solution finale doit cesser. La Russie réaffirme avec force son attachement au cadre juridique international susmentionné, qui répond à l'aspiration du peuple palestinien à son propre État indépendant et à l'intérêt légitime d'Israël d'assurer sa propre sécurité.

Pour désamorcer la situation et créer un climat de confiance, nous jugeons qu'il importe de tenir d'urgence une réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient au niveau ministériel. Afin d'assurer la coordination entre le Quatuor et les principaux acteurs régionaux, nous proposons également l'organisation d'une réunion ministérielle dans un format élargi, avec la participation des États les plus influents de la région. Notre proposition d'accueillir à Moscou des réunions entre les dirirgeants israéliens et palestiniens tient toujours.

La nécessité de remédier aux dissensions dans les rangs palestiniens fait aussi partie intégrante du processus de règlement palestino-israélien. La Fédération de Russie, en coopération avec les responsables égyptiens et les autres parties prenantes intéressées, continuera de prêter assistance aux forces politiques palestiniennes afin de rétablir l'unité nationale sur la base du programme de l'Organisation de libération de la Palestine.

Moscou estime qu'il importe que le Conseil de sécurité formule une réponse concertée à la grave crise en cours. Il y a moyen d'y parvenir, car tous les membres du Conseil de sécurité, comme nous le voyons aujourd'hui, plaident pour la fin de la confrontation par la force. Les membres sont unis au sujet de la nécessité de respecter strictement le droit international humanitaire, ainsi que sur le fait qu'il est inadmissible de s'en prendre aux civils. Tous les membres du Conseil de sécurité sont en faveur d'une relance du processus politique entre les Palestiniens et les Israéliens et de la concrétisation de la solution des deux États. Nous pensons également qu'un dialogue direct entre les parties devrait avoir lieu avec le concours actif du Quatuor international, qui est le seul mécanisme internationalement reconnu pour soutenir le règlement palestino-israélien.

Annexe 9

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je salue la participation du Secrétaire général António Guterres, et je le remercie de son exposé. Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

L'Estonie est profondément préoccupée par l'escalade de la violence en cours en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. Nous nous rallions à l'appel urgent du Secrétaire général pour que toutes les parties cessent immédiatement les combats. Nous condamnons avec force les tirs aveugles d'environ 3 000 roquettes depuis Gaza, par le Hamas et d'autres groupes militants, contre la population civile israélienne. Rien ne saurait justifier une telle violence aveugle ; elle doit cesser sur-le-champ.

Israël a le droit légitime de se défendre contre pareilles attaques. Cependant, il doit impérativement réagir de façon proportionnée, conformément au droit international humanitaire. Le bilan des victimes civiles qui s'alourdit dans les deux camps est très alarmant. Toutes les parties ont l'obligation de protéger les civils, en particulier les enfants.

Nous nous associons au Secrétaire général pour rappeler à toutes les parties que tout ciblage aveugle des civils et des structures médiatiques viole le droit international et doit être évité à tout prix. L'Estonie exprime son soutien aux journalistes indépendants et aux organes de presse qui couvrent le conflit. Leur travail est vital et joue souvent un rôle important dans la protection des civils.

Il importe également de calmer la situation très inflammable et les actes d'incitation autour du mont du Temple/Haram el-Charif. Le statu quo concernant les Lieux saints doit être respecté. La poursuite des accrochages dans d'autres parties de la Cisjordanie occupée et la montée de la violence communautaire dans plusieurs villes israéliennes sont également très préoccupantes. Nous demandons aux dirigeants politiques, communautaires et religieux des deux camps de faire tout ce qu'ils peuvent pour apaiser la situation, qui risque de virer à la guerre pure et simple. Toutes les parties doivent faire preuve d'une retenue maximale et s'abstenir de toute nouvelle provocation ou incitation.

Le conflit israélo-palestinien n'a que trop duré, et je tiens à dire une fois de plus que seules des négociations authentiques peuvent permettre de le régler. L'Estonie reste déterminée à appuyer tous les efforts, en particulier ceux du Quatuor pour le Moyen-Orient, tendant vers une reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens afin de parvenir à la solution des deux États, basée sur le droit international, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres internationalement arrêtés.

Nous engageons de nouveau toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale propre à compromettre la viabilité de la solution des deux États. Nous accueillons positivement les efforts de médiation et les appels forts de l'ONU et d'autres acteurs internationaux et régionaux qui visent à désamorcer la situation. Nous nous félicitons également de la tenue du présent débat public, et nous prions le Conseil de rester activement mobilisé pour remédier à cette situation.

Annexe 10

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'exprime toute ma gratitude au Secrétaire général António Guterres pour son engagement fort en faveur de la paix au Moyen-Orient. Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé très instructif.

Je me félicite de la présence des représentants de la Palestine, d'Israël, de la Jordanie, de l'Égypte, de l'Algérie et de la Ligue des États arabes à notre réunion d'aujourd'hui.

C'est la troisième fois en une semaine que les membres du Conseil de sécurité se réunissent pour discuter de la crise en cours. Le Viet Nam se joint aux autres membres pour exprimer sa profonde préoccupation face à l'escalade des tensions entre Israéliens et Palestiniens, au nombre croissant de pertes dans les deux camps et à la destruction à grande échelle de biens qui sont indispensables à la survie de la population civile. Nous condamnons les attaques aveugles et disproportionnées contre les civils et les biens civils. Ces graves violations du droit international humanitaire sont inacceptables.

S'il est important de traiter des causes à la fois immédiates et profondes de la situation, la première des priorités consiste à mettre un terme à la violence. Nous exhortons toutes les parties à s'accorder sur un cessez-le-feu, à cesser tous les actes de violence et à s'abstenir de toute action ou de tout discours susceptible de compliquer encore la situation. La provocation et l'incitation ne feront qu'attiser les flammes et déclencher plus de violence. Au nom de la sécurité, il est dans l'intérêt de tous les camps de désamorcer les tensions, et non de lancer des ultimatums ou des menaces de guerre. Une fois de plus, nous demandons instamment à Israël de renoncer à l'emploi d'une force excessive et à toutes les activités unilatérales. Il est également impératif que le statu quo concernant les Lieux saints de Jérusalem soit défendu et respecté.

Sur le front humanitaire, les 2 millions d'habitants de Gaza vivaient dans des conditions terribles avant même les premiers bombardements. Des milliers de personnes fuient leur foyer pour trouver refuge dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), alors que les cas de coronavirus se multiplient à une vitesse alarmante. Le système de santé de Gaza, affaibli depuis longtemps par les pénuries de fournitures médicales, de médecins et d'électricité, est maintenant face à la tâche impossible de s'occuper des personnes blessées durant les attaques. Le fait que Gaza va bientôt épuiser ses réserves de carburant pour ses générateurs électriques est très inquiétant à tous points de vue. Les hôpitaux et l'accès à l'eau et aux services d'assainissement sont tributaires de l'électricité. Nos pensées vont aussi aux travailleurs humanitaires sur le terrain qui risquent leur vie pour aider les personnes dans le besoin. Nous félicitons l'UNRWA et les organisations humanitaires à Gaza pour leur travail acharné dans le contexte du conflit meurtrier qui est en cours. Nous appelons toutes les parties à assurer un accès humanitaire sans entrave aux personnes dans le besoin.

Nous exhortons toutes les parties, en particulier Israël, à respecter le droit international humanitaire et à faire preuve de toute la retenue possible. Gaza est un des endroits les plus densément peuplés au monde. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour préserver les intérêts légitimes des civils en matière de sécurité et de sûreté et éviter les attaques contre les biens civils et les biens indispensables à la survie de la population civile, comme il est prévu en droit international et dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2573 (2021).

À présent que la situation est au bord de la guerre totale, nous demandons à tous les acteurs internationaux et régionaux, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, de redoubler d'efforts pour éviter le scénario d'une récurrence de la guerre catastrophique de 2014. À cet égard, nous accueillons avec une vive satisfaction la mobilisation des partenaires internationaux et régionaux ces tout derniers jours pour favoriser une désescalade. Nous réaffirmons notre solide appui au Coordonnateur spécial dans l'exercice de ses lourdes responsabilités pendant cette période et encourageons toutes les parties à le soutenir et à travailler avec lui.

La crise en cours souligne une fois de plus la nécessité urgente d'un règlement juste, global et durable du conflit le plus long de l'histoire contemporaine. Nous soulignons une fois encore que les conflits doivent être réglés par des moyens pacifiques. Nous réaffirmons notre position selon laquelle la seule manière viable d'avancer consiste dans la solution des deux États, y compris la création de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, coexistant dans la paix aux côtés de l'État d'Israël, entre des frontières sûres et internationalement reconnues sur la base des lignes d'avant 1967 et d'un règlement négocié, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Enfin, nous maintenons qu'il est temps de mettre fin au cycle de la violence et que le moment est décidément venu pour le Conseil de sécurité de s'exprimer d'une seule voix forte sur la question.

Annexe 11

Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Le Mexique exprime sa profonde préoccupation face à la détérioration rapide de la situation au Moyen-Orient et remercie la présidence chinoise du Conseil d'avoir convoqué cette réunion indispensable. L'augmentation des pertes civiles tant en Israël que dans le Territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza, fait que la réunion de ce jour est absolument nécessaire.

Ma délégation déplore la mort de civils, dont beaucoup d'enfants, du fait des affrontements récents. Nous rejetons tout agissement qui met en danger la sécurité de la population civile, palestinienne comme israélienne. Les attaques aveugles, les discours incendiaires et les provocations ne font qu'alimenter la spirale de la violence. En dépit du fait que la situation sur le terrain s'aggrave jour après jour, le Conseil n'a pas encore été en mesure de prendre vraiment position. Le Secrétaire général, le Quatuor pour le Moyen-Orient, diverses entités internationales et plusieurs États l'ont fait, parfois de façon très claire et, dans tous les cas, en temps voulu.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'assume pas son rôle en tant qu'un des principaux garants de la paix et de la sécurité internationales. Il est impératif que le Conseil s'exprime d'une seule voix pour mettre fin à la violence constatée ces derniers jours et pour appeler d'urgence à la protection des civils, au respect intégral du droit international humanitaire et au dialogue entre les parties comme seule solution possible. Les efforts bilatéraux et multilatéraux ne s'excluent pas les uns les autres ; ils se complètent et se renforcent. Le Conseil de sécurité doit exprimer son appui sans équivoque à l'action du Coordonnateur spécial et du Quatuor, tout en soutenant les initiatives de médiation bilatérale.

Rien ne justifie l'interruption violente des services religieux. Les attaques contre des églises, des synagogues, des mosquées et d'autres lieux de culte sont déplorables en toutes circonstances. Jérusalem doit être un lieu de coexistence harmonieuse entre les trois religions monothéistes. Nous exhortons les autorités israéliennes à protéger et respecter les libertés de culte, d'association et de circulation, conformément aux résolutions y afférentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Nous réitérons notre condamnation de l'usage disproportionné de la force par les forces israéliennes contre les infrastructures civiles et médiatiques dans la bande de Gaza, et nous appelons d'urgence au respect du droit international humanitaire. De même, nous condamnons fermement les attaques à la roquette et aux engins incendiaires perpétrées par le Hamas et d'autres groupes de Gaza contre Israël. La montée des tensions et de la violence intercommunautaire en divers endroits d'Israël est également très préoccupante. Le Mexique demande aux dirigeants politiques, religieux et de la société civile, tant israéliens que palestiniens, de s'abstenir d'inciter les communautés à la violence. Nous avons besoin de ces dirigeants pour faire advenir la détente.

Mon pays s'oppose à toute mesure visant à modifier le caractère et la composition démographique de Jérusalem-Est. Son statut particulier doit être respecté, conformément aux résolutions de l'ONU. Si l'annonce par la Cour suprême israélienne du report de la décision sur les expulsions dans le quartier de Cheik Jarrah est positive, il faut se rappeler que ce quartier, tout comme celui de Silwan, d'Issaouïyé et d'autres quartiers de Jérusalem-Est, fait partie du Territoire palestinien occupé et est donc régi par le droit international.

Les transferts de population, les confiscation de biens, les expulsions forcées et les activités d'expansion des colonies constituent des violations du droit international et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016). C'est pourquoi ils sont inadmissibles.

Le Mexique demande qu'on s'attaque aux causes historiques et sous-jacentes du conflit et réaffirme son attachement fort à une solution des deux États globale et définitive qui réponde aux préoccupations de sécurité légitimes d'Israël et permette la consolidation d'un État palestinien politiquement et économiquement viable. Nous voulons deux États qui coexistent dans la paix entre des frontières sûres et internationalement reconnues et qui préservent le statut spécial de Jérusalem, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU sur le sujet.

Bien que la responsabilité directe de la reprise du processus de paix incombe aux parties au conflit, la communauté internationale doit promouvoir et faciliter ce processus. Il est donc urgent que le Conseil de sécurité agisse et s'exprime dès que possible, sans équivoque et de façon équilibrée.

Annexe 12

Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies,

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Le fait que ce soit le troisième débat sur cette question en une semaine témoigne de l'importance que celle-ci revêt pour la communauté internationale.

Le Kenya remercie le Secrétaire général de ses efforts pour appeler à une désescalade d'urgence et à se concentrer sur l'impact de la violence sur les civils. Je remercie également M. Wennesland pour ses exposés et son action. Je salue en outre les contributions des représentants d'Israël et de l'État observateur de Palestine, ainsi que de la Jordanie et de l'Égypte. Le Kenya soutient indéfectiblement des négociations diplomatiques menées dans un climat de paix en vue de parvenir à la solution des deux États permettant à Israël et à la Palestine de vivre entre des frontières sûres et internationalement reconnues conformément aux lignes de juin 1967.

Au-delà de son coût humain élevé, l'escalade de la violence à Jérusalem, à Tel Aviv, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza annule tous les progrès accomplis sur la voie de l'objectif suprême d'une paix permanente et sûre. Le Kenya exprime ses condoléances aux familles et aux communautés qui ont perdu des proches. Nous sommes inquiets à l'idée que la violence, en particulier son incidence sur les sites religieux, puisse alimenter l'extrémisme et la haine, et que cela entraîne une nouvelle dégradation du terrain d'entente fragile sur lequel les compromis requis pour la paix peuvent être faits.

Le Kenya condamne les émeutes violentes et l'exploitation de la colère populaire par les groupes extrémistes. Nous condamnons avec force les tirs de roquette du Hamas depuis Gaza contre des cibles civiles en Israël, car aucune cause ne saurait justifier qu'on prenne délibérément des civils pour cible. Dans des situations comme celle-ci, où les émotions dictent les comportements, les autorités policières et militaires devraient résolument faire le choix de la désescalade, protéger les vies et s'abstenir de démolir des infrastructures civiles.

Pour donner une chance à la paix et au dialogue, le Kenya est opposé aux activités de peuplement illégales dans le Territoire palestinien occupé. Cela va contre les accords établis et les résolutions pertinentes et attise les passions qui ne vont pas dans le sens du succès des négociations de paix. Il importe également que le statu quo convenu soit respecté à Jérusalem. L'inimitié qui produit le genre de violence dont nous sommes aujourd'hui témoins n'entraîne que toujours plus de violence et de générations nées dans des inimitiés anciennes trop profondément ancrées pour qu'on puisse les déraciner.

Cette période sombre appelle une vision renouvelée de la paix, fondée sur la compréhension du fait que le cap actuel mène uniquement à de nouvelles vies perdues et à un espoir encore détruit. Les Israéliens et les Palestiniens méritent de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité. Ils ont tant en commun et seront toujours liés les uns aux autres. Le Kenya appelle donc à un cessez-le-feu immédiat et à la cessation de la violence comme premières étapes vers une nouvelle poussée en faveur de la paix.

Nous encourageons vivement les mesures constructives prises par les autorités nationales respectives pour collaborer avec le Coordonnateur spécial et les envoyés spéciaux du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous saluons également tous les efforts régionaux et bilatéraux en faveur de la paix et exhortons tous les États voisins et proches à se joindre à cette cause. Par conséquent, nous nous félicitons de la participation de l'Égypte et de la Jordanie à la discussion de ce jour. Nous attendons également avec intérêt la contribution de l'Algérie en tant que Présidente

du Groupe des États arabes et de la Ligue des États arabes plus tard dans la matinée. Nous demandons que les dirigeants communautaires, le monde des affaires et la société civile d'Israël et de la Palestine s'expriment en faveur d'un cessez-le-feu et du dialogue. Dans de nombreux pays, ce sont souvent ces groupes qui insistent le plus fortement sur l'exigence d'une coexistence pacifique.

Cette flambée de violence prendra fin, et il faut espérer que ce soit le plus tôt possible. Quand ce moment sera venu et que le dialogue et les négociations reprendront, nous comptons que le processus sera guidé par les mécanismes internationaux convenus, notamment la résolution 2334 (2016). Je réitère l'appel du Kenya en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et d'une cessation immédiate de la violence, dans l'intérêt de la sûreté et de la sécurité des Israéliens comme des Palestiniens.

Pour conclure, le Kenya continue d'appuyer les efforts déployés par la Chine, la Norvège et la Tunisie en vue de la publication rapide d'une déclaration claire et équilibrée du Conseil de sécurité, qui soit de nature à favoriser une désescalade de la violence et à encourager de façon robuste un retour à la médiation pour la paix.

Annexe 13

Déclaration de Dame Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

La violence en cours en Israël et dans les territoires palestiniens occupés est profondément préoccupante et doit cesser. Cette semaine a vu la pire violence qu'Israël et les territoires palestiniens occupés aient connue depuis plusieurs années. Je réitère l'appel que le Premier Ministre de mon pays a adressé aux deux camps pour qu'ils reculent du bord du précipice et fassent preuve de retenue. Ce cycle de violence doit cesser. Le Royaume-Uni adresse ses plus sincères condoléances aux familles des civils tués. Chacune de ces morts est une tragédie.

Nous sommes terriblement inquiets à l'idée que l'actuelle trajectoire à Gaza ne mène qu'à plus de violence et à davantage de pertes civiles. Nous voulons voir d'urgence les hostilités cesser et le calme revenir. Nous saluons les efforts continus de l'ONU, de l'Égypte et du Qatar pour négocier un cessez-le-feu et améliorer la situation humanitaire. Nous exhortons les parties à collaborer avec les médiateurs, à cesser les hostilités et à empêcher un impact humanitaire plus grave encore.

Je l'affirme sans détour : le Royaume-Uni condamne les tirs de roquettes contre des populations civiles. Rien ne justifie de prendre des civils pour cible. Le bilan humain de la semaine dernière est inacceptable, et les images que nous avons tous vues sont véritablement déchirantes. Nous condamnons fermement ces actes de terrorisme perpétrés par le Hamas et d'autres groupes, qui doivent mettre fin de manière permanente à leur campagne d'incitation et à leurs tirs de roquettes contre Israël et les civils israéliens.

Israël est légitimement en droit de se défendre et de défendre ses citoyens quand ils sont attaqués. Il est toutefois capital qu'il fasse le maximum pour éviter les pertes civiles. Nous sommes profondément préoccupés par les rapports de l'ONU signalant que des installations médicales, 23 écoles et plus de 500 maisons auraient été détruites ou sérieusement endommagées à Gaza. Les mesures prises par Israël doivent être proportionnées et conformes au droit international humanitaire. Nous sommes également préoccupés par les informations selon lesquelles le Hamas utiliserait encore des infrastructures et populations civiles pour couvrir ses opérations.

Nous tenons cette réunion extraordinaire du Conseil durant les jours saints d'Eïd al-Fitr et alors que nous approchons du festival juif de Shavuot. Le Royaume-Uni est clair sur le fait que la violence contre les croyants pacifiques est inacceptable et doit cesser. Le droit à la liberté de culte doit être défendu.

Le statu quo historique à Jérusalem est important à tout moment, mais en particulier durant les fêtes religieuses. Nous continuons de soutenir le rôle important du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints.

Je rappelle également que le Royaume-Uni a pris clairement position au Conseil sur les expulsions, les démolitions et l'entreprise d'implantation, mais je vais le faire à nouveau aujourd'hui. Nous sommes opposés à ces activités. Les implantations sont illégales au regard du droit international et font obstacle à la paix. Nous exhortons le Gouvernement israélien à cesser immédiatement ses politiques relatives à l'expansion des colonies et à plutôt œuvrer pour la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La situation sur le terrain démontre la nécessité urgente de progresser sur la voie de la paix. Le Royaume-Uni reste attaché à la solution des deux États, qui est la meilleure façon de mettre fin définitivement à l'occupation et d'instaurer la paix et

la stabilité dans la région. Nous appelons instamment tous les camps à faire preuve d'une retenue maximale et à s'abstenir de toute action susceptible de mettre les civils en danger et de rendre la paix plus difficile à atteindre.

Les heures et les jours qui viennent sont critiques. Le Royaume-Uni continuera de faire tout ce qu'il peut pour mettre un terme à la violence et travailler en faveur d'un avenir plus pacifique pour les Israéliens et les Palestiniens.

Annexe 14

Déclaration de M. T.S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Le Conseil de sécurité a tenu deux séances privées plus tôt cette semaine au sujet des derniers faits intervenus sur cette question. À ces deux séances, nous avons exprimé notre profonde préoccupation à propos de la violence à Jérusalem, en particulier au Haram el-Charif/mont du Temple durant le mois sacré de ramadan, et quant au possible procédures d'expulsion dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan à Jérusalem-Est, zone qui relève d'un arrangement facilité par l'ONU. Nous avons également exprimé notre appréhension face à la propagation de la violence dans d'autres parties de la Cisjordanie et de Gaza.

Le débat public d'aujourd'hui est rendu nécessaire par la poursuite de la violence qui a débuté à Jérusalem-Est il y a une semaine et qui menace maintenant d'échapper à tout contrôle. Les événements de ces derniers jours ont entraîné une détérioration marquée de la situation en matière de sécurité.

Les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza contre la population civile en Israël, que nous condamnons, et les frappes de représailles contre Gaza ont causé d'immenses souffrances et entraîné des morts, y compris des femmes et des enfants. L'Inde a perdu une de ses ressortissantes en Israël dans un tir de roquettes – une soignante qui exerçait à Ashkelon. Nous pleurons son décès et celui de tous les autres civils qui ont perdu la vie dans l'actuel cycle de violence. Une fois de plus, nous condamnons avec fermeté tous les actes de violence, de provocation, d'incitation et de destruction.

Il faut une désescalade immédiate pour arrêter le glissement vers le précipice. Nous exhortons les deux camps à faire preuve d'une retenue extrême, à renoncer aux actions susceptibles d'exacerber les tensions et à s'abstenir de toute tentative de modifier unilatéralement le statu quo en vigueur, notamment à Jérusalem-Est et dans ses quartiers.

Jérusalem occupe une place à part dans le cœur des millions d'Indiens qui s'y rendent chaque année. Elle accueille aussi Al-Zawiyya Al-Hindiyya – l'Hospice indien, lieu historique associé à un grand saint soufi indien, Baba Farid, et situé dans la vieille ville. Le statu quo historique concernant les Lieux saints de Jérusalem, y compris le Haram el-Charif/mont du Temple, doit être respecté.

Nous soutenons les efforts diplomatiques déployés par le Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres membres de la communauté internationale, en particulier les pays de la région, afin de calmer la situation, de mettre fin à la violence en cours et d'œuvrer en faveur d'une paix durable.

Ces incidents soulignent une fois encore la nécessité d'une reprise immédiate du dialogue entre les autorités israéliennes et palestiniennes. L'absence de négociations directes et authentiques entre les parties creuse le déficit de confiance entre elles. Cela ne fera qu'accroître la probabilité d'une escalade similaire à l'avenir. Nous estimons que tout doit être fait pour créer les conditions propices à une reprise des pourparlers entre Israël et la Palestine.

Pour terminer, je réaffirme l'appui ferme de l'Inde à la juste cause palestinienne et notre attachement inébranlable à la solution des deux États.

Annexe 15

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland, qui, pour la troisième fois cette semaine, vient de nous faire un exposé, combien édifiant, sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, et pour tous les efforts qu'il déploie pour arrêter les violences actuelles en Palestine.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie et pour sa participation au débat qui nous réunit. Je salue par la même occasion la présence des ministres et représentants des pays concernés par cette crise.

D'une session à une autre, les nouvelles qui nous parviennent des territoires palestiniens occupés nous éloignent toujours un peu plus des perspectives de paix conformément au consensus de la communauté internationale sur la création d'un État palestinien vivant aux côtés d'Israël, dans la paix et la sécurité.

Le Niger reste profondément préoccupé par les récents développements survenus ces derniers temps, avec la recrudescence de la violence entre Israël et les Palestiniens, ainsi que la flambée d'émeutes intracommunautaires en Israël même.

Il est regrettable de constater que, depuis notre première réunion cette semaine, la situation se détériore de jour en jour, avec son lot de désolation, de morts et de destruction dans les territoires palestiniens occupés et dans la bande de Gaza, du fait des bombardements israéliens auxquels répondent les tirs de roquettes des militants palestiniens. Les incidents déclenchés par le projet d'expulsion des familles palestiniennes des quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, mais aussi le raid de la police israélienne dans la mosquée de Haram Al Sharif, pendant le mois béni de ramadan, le 7 mai dernier, risquent de plonger la région dans un conflit plus large.

Notre préoccupation est d'autant plus grande que le risque d'internationalisation de la crise se précise en raison d'informations faisant état de l'imminence d'une offensive terrestre des troupes israéliennes sur Gaza et de tirs de missiles depuis le Liban en direction d'Israël.

À ce jour, il est dénombré près d'une dizaine de morts côté israélien et, du côté palestinien, près de 140 décès, y compris 39 enfants et 22 femmes, des dégâts matériels énormes et plus de 10 000 personnes déplacées, soit du fait de la destruction de leurs habitations ou tout simplement pour chercher refuge dans des écoles, des camps de réfugiés et autres édifices des Nations Unies, qui eux-mêmes, hélas, comme on a pu le constater, ne sont pas épargnés. Les civils, de quelque bord qu'ils soient, doivent être protégés sans considération d'origine, de race ou de religion, conformément au droit international humanitaire et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur leur protection en temps de conflit. Le cas du bombardement du camp de réfugiés d'el-Chati, ayant conduit à la mort de huit enfants palestiniens, est tout simplement choquant et inacceptable.

Ma délégation appelle à un arrêt immédiat des hostilités. Nous déplorons ces violences et autres violations de droits de l'homme et du droit international humanitaire et appelons à leur cessation immédiate. Ici, comme partout ailleurs, il est important que tous ceux qui se sont rendus coupables de graves exactions soient amenés à répondre de leurs actes.

Si l'État d'Israël a les droits de se protéger et de se défendre, il faut aussi reconnaître aux Palestiniens ces mêmes droits, eux qui subissent l'occupation et les effets d'une colonisation effrénée depuis plus de 54 ans. Nous ne pouvons pas constamment appeler au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire partout ailleurs, et nous abstenir de le faire lorsqu'il s'agit d'Israël. Il n'est simplement pas logique que des populations sans défense, vivant sous le joug d'une occupation féroce, se résignent à rester éternellement sans réaction devant l'inertie de la communauté internationale.

Que cela soit clair : de même qu'on ne peut soigner une maladie en s'attaquant à ses symptômes, on ne pourra pas régler la crise israélo-palestinienne en arrêtant simplement les violences actuelles. Que de fois ne l'a-t-on déjà fait ! La véritable solution, c'est d'amener Israël à mettre fin à sa politique de colonisation des territoires palestiniens, avec son lot d'expropriations, d'expulsions, de destructions, de brimades et d'humiliations de toutes sortes. La véritable solution, dis-je, c'est d'avoir le courage de créer les conditions en vue de l'avènement d'un État palestinien indépendant et viable dans ses frontières de 1967, vivant côte à côte avec Israël, et avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Nous saluons, à ce titre, les intenses efforts diplomatiques déployés par les Nations Unies, à travers le Coordonnateur spécial Tor Wennesland, le Quatuor pour le Moyen-Orient, ainsi que les autres acteurs pertinents, pour mettre fin aux hostilités et à l'effusion de sang afin de donner un répit aux populations civiles prises au piège de cette dernière flambée de violence et de relancer le processus de paix.

S'agissant de la situation humanitaire dans les territoires occupés, il est à craindre que les récentes violences et la destruction d'édifices abritant des services publics, dont des écoles et des hôpitaux, ne viennent impacter la fourniture des services de base aux populations et compliquer ou retarder la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la campagne de vaccination entamée dans les territoires occupés. Il est aussi à craindre une hausse des cas de contamination au virus du fait que la population est plutôt préoccupée par la recherche de sa protection physique face aux bombardements que par l'observation des mesures barrières contre la propagation de la maladie.

Aussi, ma délégation appelle-t-elle à un soutien plus accru à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour lui permettre de faire face aux besoins des personnes affectées par les combats et de continuer son assistance habituelle aux plus démunis dans les territoires occupés. Nous appelons Israël et l'Égypte à ouvrir les points de passage sur Gaza pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence aux populations particulièrement fragilisées.

Pour conclure, le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur de sa responsabilité première, de par la Charte des Nations Unies, en veillant à la mise en œuvre de la solution des deux États, conformément à sa résolution 2334 (2016). Il est temps d'agir, car si nous permettons la création de bantoustans au lieu d'un État palestinien viable et indépendant, nous aurons semé la graine de la perpétuation de la haine, de la violence et de la souffrance humaine dans cette merveilleuse région, berceau des trois religions monothéistes.

Cette fois-ci, il s'agit d'un véritable test pour la crédibilité et l'autorité du Conseil. Nous devons tous, dans l'unité, redoubler d'ardeur et d'imagination pour soutenir et encourager les parties à s'engager résolument sur la voie de la paix. Nous devons, par conséquent, continuer à apporter notre ferme soutien au Coordonnateur spécial ainsi qu'à tous les autres acteurs qui œuvrent, de façon inlassable, pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Annexe 16

Déclaration de M^me^ Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public de ce jour.

Je remercie également le Secrétaire général António Guterres, le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et les orateurs des pays concernés, y compris le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, pour leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

La laborieuse quête de paix au Moyen-Orient est gravement mise en péril par la campagne militaire israélienne contre l'État de Palestine. À ce tournant capital, nous devons faire preuve d'une détermination commune à apaiser les tensions et à aider Israël et l'État de Palestine à progresser sur la voie de la solution des deux États fondée sur les principes du droit international et les paramètres énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Ces derniers jours, nous avons été témoins de la plus sérieuse flambée de violence à Gaza depuis la guerre de 2014. Étant donné notre responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne doit pas, pour des questions de principe, de moralité et de droit international, demeurer silencieux sur la question. Nous devons faire tout ce que nous pouvons, conformément au mandat conféré par la Charte, pour trouver une solution à cette question, dans l'espoir que les prochaines générations de Palestiniens et d'Israéliens seront libérées des chaînes de ce douloureux cycle d'occupation et de violence. Nous nous félicitons des efforts déployés par les États à titre individuel, notamment les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, en vue de désamorcer les tensions, et nous demandons instamment à tous les membres de la communauté internationale de tout mettre en oeuvre pour encourager un dialogue pacifique entre les parties.

Nous nous rallions à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat. Les récentes frappes aériennes contre la population civile de la bande de Gaza, qui ont tué plus de 180 Palestiniens, dont des enfants, et en ont blessé environ 1 200 autres, sont inacceptables. Saint-Vincent-et-les Grenadines condamne catégoriquement ces agissements, et nous réitérons notre appel à la Puissance occupante pour qu'elle cesse son agression militaire contre les Palestiniens. Notre compassion va par ailleurs aux familles des personnes décédées en Israël.

Nous estimons aussi que les dispositions du droit international qui interdisent de prendre pour cible les civils doivent être appliquées et que ceux qui enfreignent ces règles doivent être tenus responsables de leurs crimes. Le droit à la légitime défense ne saurait masquer les torts d'une partie qui a tiré la première et qui utilise des moyens militaires bien supérieurs à ceux de la partie la plus faible. Souvenons-nous que les Palestiniens n'ont pas d'abri ni de protection pour attendre la fin des frappes aériennes. Le Conseil de sécurité est leur seule protection ; le droit international est leur seule protection, et nous les laissons tomber.

Nous sommes alarmés par l'escalade des attaques, des provocations et de l'incitation par les forces israéliennes contre divers lieux saints de Jérusalem, y compris la mosquée Al-Aqsa et l'esplanade des Mosquées, où des centaines de croyants palestiniens ont été blessés. Nous appelons tous les camps à renoncer à la violence, à l'incitation et aux discours incendiaires et à agir de manière responsable. Nous réaffirmons également que Jérusalem reste la Ville sainte des trois religions monothéistes, qui doit être chérie comme un trésor par toute l'humanité, et nous rejetons toute tentative unilatérale de modifier son statut historique.

Saint-Vincent-et-les Grenadines demeure profondément préoccupée par la possible expulsion de Palestiniens de leurs foyers à Jérusalem-Est occupée, notamment des familles des quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan. La poursuite de l'occupation du territoire palestinien constitue une violation flagrante du droit international et reste une menace de poids pour une paix durable et globale. Saint-Vincent-et-les Grenadines demande une nouvelle fois à Israël de cesser toutes les activités d'implantation et de respecter ses obligations juridiques et ses responsabilités en vertu du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève. En outre, comme réaffirmé par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016), nous condamnons toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien. La communauté internationale doit être honnête et droite face à ces actions illégales. La vie et la dignité des Palestiniens ne comptent-elles pas également ?

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme qu'une solution des deux États internationalement convenue, sur la base des frontières d'avant 1967, reste le moyen le plus crédible de régler cette question. Ce n'est que par le dialogue et des négociations de bonne foi, dans le respect des principes fondamentaux du droit international, que la sécurité pourra être assurée pour Israël et l'État de Palestine, et uniquement de cette façon que les revendications palestiniennes demandant la dignité, l'égalité et le respect des droits de l'homme pourront être honorées. La communauté internationale doit approfondir son engagement à prendre les mesures politiques, diplomatiques et juridiques nécessaires pour désamorcer les tensions. L'impératif est clair : nous devons faire front commun, fermement et résolument, pour exiger la paix et la justice pour tous. Il est temps.

Annexe 17

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je salue la présence du Secrétaire général, ainsi que de plusieurs ministres parmi nous, et je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé.

La France est extrêmement préoccupée par la gravité de la situation au Proche-Orient. Cette situation, chacun le sait, est le résultat d'une absence de perspective politique à une situation qui n'a que trop duré. Elle ne pourra que continuer à produire des souffrances et de la violence si la volonté n'est pas là pour avancer résolument vers l'établissement de deux États vivant en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes du 4 juin 1967, ayant tous deux Jérusalem pour capitale, dans le cadre du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

La France a exprimé très tôt sa préoccupation à l'égard des tensions qui sont apparues dès le mois d'avril dans la vieille ville de Jérusalem et à Cheik Jarrah, et des risques liés à l'accélération de la colonisation dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est. Aujourd'hui, la poursuite de l'escalade des violences au Proche-Orient fait courir le risque d'un conflit majeur, aux conséquences graves dans les territoires palestiniens et en Israël, et aux répercussions régionales imprévisibles. Tout doit être fait pour mettre un terme à ce cycle de violences. L'urgence va donc à la cessation des hostilités.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le nombre élevé de victimes civiles de part et d'autre, en particulier d'enfants. Nos pensées vont aujourd'hui à leurs familles et à leurs proches. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les tirs revendiqués par le Hamas et d'autres groupes terroristes visant Israël. Ils sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. Les roquettes ne sont pas seulement plus nombreuses, elles sont également plus perfectionnées et de plus longue portée. Ces tirs aveugles, contraires au droit international humanitaire, mettent en grave danger la population israélienne. Et je veux dire, une nouvelle fois que la France ne transigera jamais avec la sécurité d'Israël.

La France reconnaît le droit d'Israël à se défendre mais elle appelle les autorités israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue et à agir de façon proportionnée et avec toutes les précautions nécessaires, dans le strict respect du droit international et du droit international humanitaire. Nous sommes à cet égard très préoccupés par le sort des populations civiles à Gaza déjà très éprouvées par un blocus qui n'a que trop duré. Nous appelons tous les acteurs à garantir l'accès rapide et sans entrave de l'aide et à protéger le personnel humanitaire et médical, ainsi que les ambulances. Nous nous faisons l'écho de l'appel de l'UNICEF à agir en faveur de la protection des enfants.

La poursuite des affrontements à Jérusalem-Est et en Cisjordanie ainsi que les heurts en Israël sont également très inquiétants. Toutes les déclarations provocatrices et tous les appels à la violence et à la haine sont inacceptables et doivent absolument cesser et nous appelons chacun à la retenue. Les mesures d'apaisement à Jérusalem doivent se poursuivre. Cela passe par le plein respect du statu quo de 1967 sur les Lieux saints et par la fin de toutes les activités de colonisation, notamment l'éviction de familles palestiniennes à Jérusalem-Est, notamment à Cheik Jarrah, qui sont contraires au droit international humanitaire. Nous condamnons la colonisation sous toutes ses formes.

Enfin, les tirs depuis le Sud-Liban et depuis la Syrie sont un développement particulièrement inquiétant. Nous mettons chacun en garde sur les conséquences régionales d'une escalade au nord d'Israël. Nous avons multiplié les démarches auprès des acteurs concernés au cours des derniers jours.

La France continuera d'œuvrer activement en faveur de la paix. Le Président de la République s'est entretenu à cette fin avec le Premier Ministre israélien et le Président palestinien pour faciliter un retour au cessez-le-feu à Gaza et à un retour au calme en Israël et dans les territoires palestiniens. Il s'entretiendra dans les prochains jours avec le Président égyptien Sissi. Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères multiplie également les contacts avec ses homologues à ce sujet. Il a parlé à ses homologues israélien, palestinien, jordanien, et égyptien au cours des derniers jours. La France entend poursuivre ces contacts dans les prochains jours.

Face au risque d'une crise sécuritaire et humanitaire d'ampleur, nous apportons également notre plein soutien au Coordonnateur spécial et à tous les efforts de médiation en cours, en particulier ceux de l'Égypte.

La priorité va à un retour au cessez-le-feu. Et à terme, l'escalade dont nous sommes témoins souligne une fois de plus l'urgence de relancer le processus de paix en favorisant la reprise des négociations entre les parties. Seule la solution des deux États permettra de répondre aux aspirations des deux parties et d'assurer durablement la paix et la stabilité dans la région. Il est temps d'œuvrer à sa mise en œuvre, en reconstruisant la confiance entre les parties. C'est l'objectif des efforts de la France avec ses partenaires allemand, égyptien et jordanien, et de la réunion organisée à Paris le 11 mars par le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères avec ses homologues de ces pays.

Face à la gravité et à l'urgence de la situation, le Conseil doit s'unir pour lancer un appel unanime à une cessation rapide des hostilités. C'est aujourd'hui la seule priorité. Et c'est notre responsabilité collective.

Annexe 18

Déclaration de M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de l'État observateur de Palestine

Qu'il me soit permis de remercier la Chine d'avoir convoqué cette importante réunion et d'être représentée au niveau ministériel, ainsi que la Tunisie pour ses efforts inlassables au Conseil. Je remercie également mes frères arabes qui ont décidé de prendre part à la réunion dans le prolongement direct de leurs efforts visant à mettre fin à l'agression contre notre peuple, nos terres et nos lieux saints. Qu'il me soit aussi permis de remercier le Secrétaire général pour sa participation et ses efforts en cours, de concert avec le Coordonnateur spécial Tor Wennesland, pour mettre un terme à cette dernière agression en date contre notre peuple.

Il n'y a pas de mots pour décrire les horreurs que notre peuple endure. Omar Al-Hadidi, nourrisson né il y a juste cinq moins, devra maintenant traverser la vie sans sa mère et sans ses frères Osama, 6 ans, Abdelrahman, 8 ans, et Suheib, 14 ans, tués par une frappe aérienne israélienne. Sa famille n'est pas la seule à connaître un tel sort. Plusieurs membres de la famille Abu Hattab ont été tués, dont Alaa, 5 ans, Bilal, 10 ans, et Youssef, 11 ans. Dans la famille Al-Tanani, Rawya, qui était enceinte de quatre mois, a été tuée en même temps que son mari et ses fils Ismael, 6 ans, Ameer, 5 ans, Adham, 4 ans, et Mohammed, 3 ans. Il y a quelques heures, 15 membres de la famille Al-Qolak ont été tués, dont Zeid, 8 ans, Adam, 3 ans, et Qossai, 1 an, ainsi que leurs parents. Aziz, qui a 10 ans, a survécu.

Quand les membres du Conseil embrasseront leurs enfants et petits-enfants ce soir, je les implore de penser à nos enfants et à la manière dont ils peuvent honorer ceux qui ont été tués et épargner ceux qui sont encore en vie. Je les engage instamment à réfléchir à ce qu'ils ressentiraient si leur monde s'écroulait et qu'ils n'étaient pas en mesure de protéger leurs enfants. Je leur demande de réfléchir à ce que cela signifie de s'endormir sans savoir qui se réveillera. Par ailleurs, je tiens à rappeler que chaque fois qu'Israël entend un dirigeant étranger parler du droit d'un pays de se défendre, il se sent encore plus encouragé à continuer d'assassiner des familles entières dans leur sommeil.

Israël tue les Palestiniens à Gaza, une famille après l'autre. Israël essaie de déraciner les Palestiniens de Jérusalem, expulsant les familles un foyer après l'autre et quartier après quartier. Israël persécute notre peuple et commet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Certains ne veulent peut-être pas employer ces mots, mais ils savent qu'ils sont vrais. Israël poursuit inlassalement et sans vergogne ses politiques coloniales.

Cela nous laisse donc avec deux questions. La première est : qu'est-ce que le peuple palestinien est en droit de faire pour résister à ces politiques et se défendre ? La réponse est dans les questions suivantes. La violence est-elle considérée comme du terrorisme lorsqu'elle est le fait des Palestiniens et comme de la légitime défense lorsqu'elle est le fait d'Israël ? Qui sera arrêté : les colons, ou ceux qui résistent à leur présence et à leurs assauts ? Nos manifestants pacifiques bénéficieront-ils d'une protection internationale ou seront-ils abandonnés à leur sort face aux balles et à la calomnie israéliennes ? Recevrons-nous un appui pour que la Cour pénale internationale enquête ou certains pays chercheront-ils des raisons de s'y opposer, protégeant ainsi des criminels de guerre et privant les victimes palestiniennes de tout moyen d'obtenir justice ? Les produits provenant des colonies israéliennes seront-ils interdits ou ceux qui appellent à un boycott seront-ils poursuivis en justice ? Qu'avons-nous le droit de faire à part espérer qu'un jour Israël prendra sur lui de mettre fin à son occupation et de négocier la paix ?

La deuxième question est la suivante : quels outils régulièrement utilisés dans d'autres conflits la communauté internationale est-elle prête à déployer pour veiller à ce qu'Israël respecte ses obligations et mette un terme à son occupation ? Est-elle prête à déployer une intervention militaire et à adopter des sanctions ? Est-elle prête à suspendre les relations bilatérales et à poursuivre les auteurs de crimes ? Est-elle prête à déployer des forces de protection et à imposer un embargo sur les armes ? Ou comptera-t-elle simplement sur la possibilité de convaincre la Puissance occupante de cesser son occupation illégale, alors que l'histoire a montré qu'Israël n'est pas disposé à écouter ?

Israël persiste à faire les mêmes choses en espérant un résultat différent. Croyait-il que l'assaut de ses troupes sur le plus saint des lieux, la mosquée Al-Aqsa, durant le plus saint des mois, le ramadan, la plus sainte des nuits, la nuit du destin, n'aurait pas de conséquences ? Croyait-il que les Palestiniens accepteraient de vivre dans des enclaves en attendant que les colons israéliens saisissent la maison suivante ? S'attendait-il à ce que les Palestiniens coexistent en acceptant son occupation, ses murs, ses blocus et ses prisons ? Aucun peuple sur Terre n'accepterait cette réalité.

Israël demande sans cesse aux autres de se mettre à sa place. Mais sa place est celle, militaire, d'une Puissance occupante et coloniale. Toute évaluation de la situation qui ne tient pas compte de ce fait fondamental est biaisée, non valide et injuste. Nous ne sommes pas deux voisins vivant côte à côte dans la paix. Israël est le voleur armé qui est entré dans notre maison et terrorise notre famille. Il détruit nos habitations et opprime notre peuple, génération après génération, décennie après décennie, et après il ose revendiquer un droit à la sécurité qu'il nous refuse.

Peut-être qu'Israël devrait se mettre à notre place. Que ferait-il s'il était occupé, si son peuple était persécuté, assiégé et massacré ? Mieux encore, que ferait-il pour obtenir son indépendance et mettre fin à l'oppression de son peuple ? Nous avons fait le choix difficile de suivre une voie pacifique vers la liberté et il est dans l'intérêt de tous que ce cheminement aboutisse. Toutefois, cela n'arrivera pas tant qu'Israël n'assumera pas le coût de l'occupation au lieu d'en tirer les fruits.

Combien faut-il de Palestiniens tués pour une condamnation ? Nous savons qu'un seul Israélien suffit, mais combien de Palestiniens ? Deux cents Palestiniens ont été tués, dont un tiers d'enfants et de femmes. Quel est le seuil à dépasser pour constituer un scandale ? Une famille entière annihilée n'est-elle pas assez ? Des dizaines de familles tuées ne suffisent-elles pas ? Cela ne suffit-il pas de démolir des immeubles d'habitation et de déplacer des dizaines de milliers de Palestiniens pour la quatrième ou la cinquième fois ? Le tout, au beau milieu d'une pandémie.

Israël n'est pas seulement une Puissance occupante, c'est aussi une puissance nucléaire. Il dispose d'un arsenal militaire, du Dôme d'acier et d'abris, tandis que notre peuple à Gaza est assiégé et pris au piège, et n'a nulle part où aller, nul refuge. Même les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui offrent un abri sont vulnérables aux attaques israéliennes. Ce sont les civils palestiniens qui ont besoin de protection. Ils méritent compassion, solidarité et action.

Les Palestiniens se soulèvent partout parce qu'ils sont partout des victimes. Ils sont victimes de dépossession, de déplacement forcé, de discrimination et de négation de leurs droits, de part et d'autre de la Ligne verte et en exil. Quand on écoute parler les responsables israéliens, on pourrait être amené à se demander combien ce doit être horrible pour les Israéliens de vivre sous notre occupation, nos forces déployées dans leurs rues et nos colons terrorisant leur population et prenant le contrôle de leurs terres et de leurs foyers, pendant que des millions d'entre eux sont soumis à

un blocus. Tout comme nombre de puissances coloniales avant lui, Israël tient ses victimes pour responsables de leur propre mort. Israël est la victime contrainte de tuer les Palestiniens parce qu'ils ne savent pas se tenir. Si seulement les Palestiniens pouvaient coexister en paix avec leurs occupants et oppresseurs.

Certains se demandent pourquoi la Palestine jouit d'une telle solidarité et d'un tel soutien de la part de tant de nations du monde ; la raison en est que ces nations, de par leur propre histoire et leur propre lutte pour la liberté, savent reconnaître l'oppression. Les pays qui sont Membres de l'ONU déshonoreraient la mémoire de ceux qui se sont battus pour la liberté dans leurs pays respectifs s'ils acceptaient le colonialisme et l'apartheid en Palestine.

Où sont ceux qui proclamaient avoir réalisé la paix au Moyen-Orient en facilitant des accords entre des pays qui n'étaient en fait pas en guerre ? Où sont ceux qui proclamaient que la paix au Moyen-Orient pourrait être obtenue sans les Palestiniens et à leurs dépens ? Où sont ces agents immobiliers qui avaient décidé qu'ils pourraient vendre ce qu'ils ne possédaient pas à ceux qui n'y avaient pas vraiment droit ? Nous le leur avons dit à l'époque et nous le répétons aujourd'hui : Jérusalem n'est pas à vendre. Nos racines sont profondes, notre histoire est longue et notre patrimoine est dans chaque pierre, chaque rue et chaque ruelle de cette ville. La guerre et la paix commencent à Jérusalem. Si nous voulons sauver la paix, nous devrions commencer par sauver Cheik Jarrah. Nous devrions protéger le Haram el-Charif des tentatives de division temporelle et spatiale. Israël continue de proclamer que Jérusalem est la capitale unifiée d'Israël. Quelqu'un a-t-il déjà vu la ville plus divisée ?

Le consensus international que le Conseil a aidé à façonner et défendre est en train d'être détruit sous nos yeux. La solution de remplacement qu'Israël a choisie est l'apartheid. Oui, l'apartheid. Un jour, bientôt, même le Conseil de sécurité ne pourra plus nier cette réalité. Le Conseil doit agir aujourd'hui et maintenant pour mettre fin à l'agression et à l'assaut contre notre peuple, nos foyers et nos terres. Il doit agir aujourd'hui et maintenant pour que la liberté puisse l'emporter sur l'apartheid.

Alors que le peuple palestinien commémore le soixante-treizième anniversaire de la Nakba, Israël persiste dans ses politiques de dépossession, de déplacements forcés, de discrimination et de déni des droits des Palestiniens. Israël croit peut-être qu'il est en train de gagner, mais il est loin d'avoir vaincu le peuple palestinien. Notre peuple n'abandonnera jamais et ne renoncera jamais à ses droits. La liberté des Palestiniens est la seule voie vers la paix. Puisque c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité du maintien de la paix, il a le devoir juridique et moral d'aider les Palestiniens à trouver la liberté.

Annexe 19

Déclaration de M. Ayman Safadi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie

[Original : arabe]

Israël, Puissance occupante, est responsable de la grave situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés. Il faut mettre fin à l'escalade en faisant cesser les attaques contre Gaza et en mettant un terme à toutes les pratiques illégales d'Israël, qui ont déclenché cette escalade à Jérusalem occupée et dans l'ensemble des territoires palestiniens. Des mesures immédiates s'imposent pour y parvenir et assurer la protection du peuple palestinien.

La gravité de la situation dans les territoires palestiniens montre qu'il est impossible que la situation actuelle se poursuive. Les perspectives de parvenir à une paix juste et durable sont compromises par les pratiques illégales d'Israël et la consolidation de son occupation, sans espoir qu'elle prenne fin. Une paix juste et durable est un choix stratégique et une nécessité régionale et internationale. Toutefois, l'on n'obtiendra pas la paix en construisant des colonies de peuplement qui font obstacle à la solution des deux États et constituent une violation manifeste du droit international et des résolutions internationalement reconnues. L'on n'obtiendra pas la paix en confisquant les terres palestiniennes occupées. L'on n'obtiendra pas la paix en démolissant des maisons palestiniennes et en expulsant les résidents de leurs foyers.

L'on n'obtiendra certainement pas la paix en tentant de modifier le statut juridique et historique sur les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem occupée. Jérusalem et ses Lieux saints constituent une limite à ne pas franchir, et y toucher reviendrait à jouer avec le feu, attisant les sentiments de près de 2 milliards de musulmans dans le monde. Israël, Puissance occupante, a la responsabilité de préserver le statut juridique et historique existant de Jérusalem et de ses Lieux saints.

Préserver le statut juridique et historique en vigueur de la ville et protéger l'identité arabe, islamique et chrétienne des Lieux saints est un noble devoir, auquel S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, le gardien des Lieux saints, consacre toutes les capacités de la Jordanie afin que Jérusalem reste la ville de la paix. Il est impératif que la communauté internationale et le Conseil de sécurité s'acquittent de leurs responsabilités et obligent Israël à respecter le droit des habitants du quartier de Cheik Jarrah de vivre dans leurs maisons. En vertu du droit international et du droit international humanitaire, les habitants de Jérusalem doivent être traités comme des personnes protégées ; expulser les habitants de Cheik Jarrah de leurs maisons serait constitutif d'un crime de guerre. En vertu du droit international et de la résolution 478 (1980), les tribunaux israéliens n'ont aucune compétence à Jérusalem occupée.

L'occupation et la paix sont des opposés qui ne se rencontreront jamais. L'on obtiendra la paix en mettant fin à l'occupation, en respectant le droit international et en mettant en œuvre les résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016).

L'on ne peut éviter la Palestine et l'on ne peut éviter la question palestinienne, car elle est le cœur même du conflit. Elle sera réglée sur la base d'une solution prévoyant deux États qui donne naissance à un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières du 4 juin 1967, conformément au droit international, aux résolutions internationalement reconnues et à l'Initiative de paix arabe. C'est le seul moyen de parvenir à la paix juste et globale que les peuples de la région méritent.

Pour y parvenir, la communauté internationale doit agir immédiatement. Elle doit offrir une véritable perspective de mettre fin à l'occupation et d'instaurer une paix juste sur la base de la solution des deux États, conformément aux mandats reconnus, et sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix, qu'Israël cherche à compromettre chaque fois que c'est possible.

Il n'y a pas de temps à perdre. L'oppression historique subie par le peuple palestinien doit prendre fin, et cette occupation inhumaine doit disparaître afin que notre région puisse jouir de la sécurité, de la stabilité et de la paix qu'elle mérite.

Le Royaume hachémite de Jordanie continuera de collaborer avec tous les membres du Conseil en tant que force pour une paix juste et globale qui affirme les droits et qui est acceptée par les peuples concernés.

Annexe 20

Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Nous sommes réunis aujourd'hui, plus de 72 ans après le début de la tragédie palestinienne et quelque 42 ans après le lancement du processus de paix au Moyen-Orient, qui a commencé en étant mû par de grands espoirs d'instaurer la paix. Ces espoirs se sont progressivement estompés au fil des tentatives infructueuses de mettre fin à un conflit dans lequel la cause palestinienne a essuyé revers sur revers, aggravant ainsi le climat de mécontentement et d'exaspération.

C'est ce qui nous a amenés là où nous sommes aujourd'hui, alors que nous nous réunissons juste après la fin du mois sacré de ramadan, au cours duquel des fidèles de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem ont subi une provocation et une intimidation sans précédent, et un certain nombre d'habitants arabes du quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est ont été expulsés, dans le cadre d'une politique systématique, mettant en colère des millions d'Arabes et de musulmans qui sont las, après trois décennies, des atermoiements apparemment sans fin de la communauté internationale et des promesses et engagements juridiques non tenus de négocier sérieusement la création d'un État palestinien sur les territoires occupés en 1967, y compris Jérusalem-Est. Nous sommes réunis ici aujourd'hui alors que se déroule une opération militaire au cours de laquelle un grand nombre de Palestiniens de la bande de Gaza sont été tués, menaçant l'avenir de la paix et de la stabilité dans la région.

Nous appelons le Conseil de sécurité à se pencher d'urgence sur cette situation critique et à s'acquitter de sa responsabilité de mettre fin au cycle actuel du conflit, dans l'espoir qu'une période de calme permettra à chacun de reprendre son souffle et de réfléchir attentivement aux raisons pour lesquelles nous en sommes arrivés là aujourd'hui, ainsi que de tirer les conclusions logiques et les enseignements que l'Égypte propose depuis longtemps, à savoir qu'il ne peut y avoir de paix dans la région sans un règlement juste et durable de la question palestinienne. Nul besoin de réinventer la roue : la solution existe. Malgré tout, la solution des deux États reste la seule option concrète qui soit acceptable pour toutes les parties.

Les troubles qui menacent actuellement la stabilité régionale ne datent pas d'hier. Ils sont le résultat direct d'un climat de mécontentement et d'exaspération généralisé causé par des années et des années de recul systématique de tous les efforts sincères visant à instaurer la paix dans la région.

Les événements des dernières semaines peuvent peut-être expliquer pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. Ces derniers mois, les territoires palestiniens occupés ont subi des revers importants à tous les niveaux. La Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, a connu une expansion considérable des activités de peuplement, une augmentation des expulsions de Palestiniens et une politique continue de confiscation des terres et de démolition des commerces palestiniens et des maisons palestiniennes. Et les choses ne se sont pas arrêtées là. Israël est allé jusqu'à violer le caractère sacré du mois de ramadan, comme certains l'ont déjà mentionné. Nous avons tous vu comment l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa s'est transformée en un champ de bataille, totalement indigne des Lieux saints et des lieux de culte des trois religions révélées.

Consciente de sa responsabilité à l'égard de ses frères Arabes et convaincue du rôle essentiel qu'elle joue dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, l'Égypte cherche depuis le début, par des échanges intenses avec toutes les

parties, à instaurer un cessez-le-feu immédiat afin de sauver des vies innocentes et de préparer le terrain à une reprise de pourparlers de paix sérieux et dignes de ce nom, visant à trouver une solution radicale à cette question fondamentale plutôt qu'à laisser la situation précaire actuelle se poursuivre, ce qui ne ferait qu'entraîner un cercle vicieux de violence récurrente, dont les innocents feront les frais.

L'Égypte estime que le seul moyen de parvenir à la sécurité et à la paix dans la région, c'est de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes et d'avoir un État indépendant créé dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. L'Égypte rappelle en outre l'importance d'activer de toute urgence le rôle du Quatuor international, qui est indispensable pour le relancer le processus de paix.

L'Égypte cherche aussi à coopérer avec la Jordanie, la France et l'Allemagne dans le cadre du format Munich pour soutenir les efforts internationaux en vue de la reprise des négociations. Nous cherchons aussi à travailler de manière constructive avec l'Administration américaine pour atteindre cet objectif.

Il est de notre responsabilité à tous d'intensifier nos efforts pour mettre immédiatement fin aux actions militaires en cours et empêcher de nouvelles provocations à Jérusalem, tout en respectant le statut juridique et historique des Lieux saints sous la tutelle hachémite jordanienne. Je peux affirmer que l'Égypte ne ménagera aucun effort pour parvenir à un cessez-le-feu et continuera d'appuyer les efforts de paix jusqu'à ce le peuple palestinien obtienne ses droits légitimes et que la région jouisse de la stabilité que nos peuples désirent. Mais cela sera impossible tant que l'on ne reconnaîtra pas la nécessité de faire des concessions en tant que prix de la paix, et ce afin d'éviter au peuple palestinien de continuer de payer le lourd tribut à la guerre et de préserver l'espoir d'un lendemain meilleur pour les générations futures de nos enfants et petits-enfants.

Annexe 21

Déclaration de M. Gilad Erdan, Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Voici une photographie de Nadine Awad, une jeune fille de 16 ans, citoyenne arabe d'Israël. Elle étudiait la biologie et la chimie et rêvait de changer le monde. Elle a été assassinée mercredi dernier par le groupe terroriste djihadiste radical, le Hamas. Une roquette du Hamas s'est abattue sur sa maison située dans le centre d'Israël, la tuant, ainsi que son père.

La semaine dernière, des millions d'enfants, de femmes et d'hommes israéliens se sont rassemblés dans des abris antiaériens alors que des milliers de roquettes du Hamas s'écrasaient tout autour d'eux. Le Hamas a assassiné 10 personnes en Israël, Juifs et Arabes, et des centaines de ses roquettes se sont écrasées sur la population de Gaza même, tuant des enfants palestiniens et détruisant des maisons palestiniennes. Le Hamas mène ses attaques terroristes en se cachant derrière des maisons, des écoles et des hôpitaux palestiniens, utilisant délibérément des civils comme boucliers humains.

Juste avant d'arriver ici aujourd'hui, j'ai appelé mes parents âgés, qui vivent dans la ville d'Ashkelon, dans le sud du pays, et qui n'ont que 30 secondes pour rejoindre un abri antiaérien à chaque fois que le Hamas attaque.

Je tiens à demander aux membres du Conseil de sécurité : que feraient-ils si des milliers de roquettes terroristes étaient tirées sur leur pays et leur peuple ? Sur leurs parents ou leurs enfants ? Comment réagiraient-ils si une organisation ayant une idéologie djihadiste fanatique similaire à celle de l'État islamique d'Iraq et du Cham (Daech) bombardait Pékin, Moscou ou Dublin et provoquait la fermeture des aéroports de Paris, d'Oslo ou de Londres ? Que voudraient-ils que le Conseil de sécurité fasse ?

Ce n'est pas la première fois que le Hamas tire sans discernement des missiles meurtriers sur des civils israéliens tout en se cachant derrière des civils palestiniens. Mais cette fois-ci, c'est différent. Cette attaque a été totalement préméditée par le Hamas pour obtenir le pouvoir politique. Tout cela faisait partie de son plan vicieux. Le Hamas cherche à détruire l'État d'Israël, mais également à prendre le pouvoir en Cisjordanie et à remplacer l'Autorité palestinienne.

Le Hamas a été frustré le mois dernier lorsque le Président Abbas a reporté les élections palestiniennes, alors qu'il ne les a pas organisées depuis 15 ans. Il a alors cherché un autre moyen de prendre le pouvoir. Malheureusement, il a choisi l'escalade des tensions à Jérusalem comme prétexte pour déclencher cette guerre. Tout d'un coup, le chef du Hamas, Mohammed Deif, qui était resté silencieux pendant des années, a menacé Israël de payer un lourd tribut si un tribunal israélien suivait le cours de ses procédures et statuait sur un litige immobilier à Jérusalem.

Soyons clairs : Israël est un pays de droit doté d'un système judiciaire solide et indépendant. Comme dans toute démocratie, le Gouvernement israélien ne s'immisce pas dans les procédures judiciaires. Tout le monde le sait. Accepter le stratagème de propagande politique du Hamas consistant à présenter les attaques à la roquette massives et injustifiées comme une conséquence du différend survenu à Cheik Jarrah n'est pas seulement une erreur, c'est aussi dangereux. Cela envoie un message troublant. Il n'y a aucune excuse pour tirer sans discernement des roquettes sur des civils. Rien ne peut justifier le recours à la terreur. Pensez-vous vraiment que c'est un litige immobilier qui a poussé le Hamas à lancer cette attaque à grande échelle contre le peuple d'Israël ?

Après avoir menacé Israël au sujet de Cheik Jarrah, le Hamas a ensuite appelé à la violence sur le mont du Temple, le site le plus sacré au monde pour les juifs et l'un des plus sacrés pour les musulmans. Les extrémistes palestiniens ont transformé la mosquée Al-Aqsa en un entrepôt d'armes et ont lancé de violentes attaques, à l'aide de bombes incendiaires et de pierres, contre des fidèles juifs et contre la police israélienne. Voici une photo des pierres et autres armes que les émeutiers palestiniens ont placées dans la mosqué Al-Aqsa, profanant ce Lieu saint et compromettant la sécurité de tous les fidèles.

La police israélienne n'a eu d'autre choix que d'intervenir pour rétablir l'ordre et faire en sorte que les fidèles juifs et musulmans puissent prier en paix. En utilisant des moyens non létaux, nos forces de police ont pu disperser les violentes émeutes sans faire de victime. Je doute qu'il y ait beaucoup de forces de police dans le monde qui puissent obtenir un tel résultat.

Je tiens à insister sur un point : Israël chérit profondément la liberté de religion. Chaque année, pendant le mois de ramadan et tout au long de l'année, des centaines de milliers de musulmans sont libres de prier en toute quiétude dans leur lieu saint. Même après ces émeutes extrêmement violentes, Israël reste attaché au statu quo et à la liberté de religion pour tous. Voici une autre photo, des prières de l'Eïd al-Fitr de jeudi dernier, montrant des dizaines de milliers de musulmans priant dans la mosquée Al-Aqsa. Pensez-vous vraiment que ce sont ces prières pacifiques qui ont poussé le Hamas à lancer cette attaque de grande envergure contre le peuple d'Israël ?

Israël continuera de défendre le droit de tous les croyants à pratiquer leur religion en toute liberté et en toute sécurité dans la Ville sainte de Jérusalem. Contrairement au Hamas, qui a fait tout ce qui était en son pouvoir pour inciter à la violence, Israël a pris toutes les mesures possibles pour désamorcer les tensions à Jérusalem. Nous avons pris une mesure tout à fait exceptionnelle : demander à la Cour suprême d'ajourner son audience dans l'affaire *Cheik Jarrah*. Nous avons modifié l'itinéraire du défilé annuel organisé pour célébrer le Jour de Jérusalem et avons même pris la mesure inédite et impensable d'empêcher les juifs d'accéder à leur site le plus sacré, le mont du Temple, le jour de cette célébration nationale.

Aujourd'hui encore, la veille de la fête juive de Chavouot, où nous célébrons le don de la Torah, des Juifs ont été empêchés de pénétrer sur le site en raison de la terreur palestinienne. Et comment le Hamas a-t-il réagi à tous nos efforts de désescalade ? En tirant des roquettes et des missiles sur Jérusalem, notre capitale. C'est ainsi que tout a commencé. Tout était planifié à l'avance.

Depuis des années, le Hamas utilise l'aide internationale non pas pour aider la population de Gaza mais pour la maltraiter. Il a construit un vaste réseau de tunnels souterrains qui serpente sous les terrains de jeux, les maternités et les mosquées, dans le but stratégique évident d'accroître le nombre de victimes civiles palestiniennes lorsqu'Israël est contraint de réagir.

Les Palestiniens ne sont pas les seuls que le Hamas utilise comme boucliers. Comme nous l'avons révélé, le Hamas dissimule son infrastructure terroriste, y compris des postes de renseignement et des quartiers généraux de commandement, dans des immeubles à plusieurs étages, notamment ceux qui abritent des médias internationaux et des citoyens originaires de pays membres du Conseil de sécurité. Israël n'a pas d'autre choix que de stopper ces attaques du Hamas, d'où qu'elles proviennent, mais c'est le Hamas qui devrait être tenu responsable des conséquences.

Nous remercions le Président des États-Unis, l'Administration américaine et les nombreux autres pays qui soutiennent le droit d'Israël de défendre ses citoyens contre cette terreur. Chaque fois que le Hamas tire sur des civils israéliens tout en se cachant derrière les civils de Gaza, il commet un double crime de guerre. Le Hamas n'a que faire de l'endroit où ses roquettes s'écrasent, du moment qu'il y a destruction. Il n'a que faire de l'identité des victimes, dès lors qu'il y a des victimes.

Israël répond aux attaques aveugles avec précision, par des frappes ciblées contre des cibles militaires du Hamas. Nous prenons des mesures sans égales pour éviter les pertes civiles. Non seulement nous respectons strictement le droit international, mais nous allons au-delà : nous passons des appels téléphoniques et envoyons des SMS afin de nous assurer au préalable que tout le monde est à l'abri. Malheureusement, malgré tous nos efforts, l'utilisation de boucliers humains par le Hamas fait parfois des blessés chez les civils.

En tant qu'Israélien, juif et père de quatre enfants, je suis profondément peiné par la mort de chaque civil, qu'il soit israélien ou palestinien. Cependant, toute tentative de comparer Israël et le Hamas est factuellement, juridiquement et moralement inacceptable. Le Hamas s'en prend aux civils alors qu'Israël vise des terroristes. Israël fait tout son possible pour éviter la mort de civils alors que le Hamas fait tout son possible pour augmenter le nombre de victimes civiles. Israël considère que la mort de chaque civil est une tragédie ; le Hamas voit en la mort de chaque civil israélien une victoire dans sa campagne de jihad basée sur sa charte antisémite, et dans celle de chaque civil palestinien une victoire dans la campagne qu'il mène pour gagner la sympathie internationale. Israël utilise ses missiles pour protéger ses enfants tandis que le Hamas utilise des enfants pour protéger ses missiles.

Au moment même où nous nous défendons contre les roquettes du Hamas, cette organisation terroriste appelle les citoyens arabes d'Israël à attaquer des Juifs. Des citoyens arabes d'Israël ont perpétré de nombreuses attaques épouvantables contre des Juifs, y compris l'incendie ignoble de synagogues et de multiples lynchages. Il y a également des cas scandaleux de violence exercée par des Juifs contre nos citoyens arabes. Comme l'a dit le Premier Ministre Netanyahu hier soir, cette violence est totalement inacceptable. Nous sommes un pays de droit et la police israélienne travaille aujourd'hui avec détermination pour faire cesser la violence et en arrêter les auteurs, qu'ils soient arabes ou juifs.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui : une attaque massive et injustifiée du Hamas, lancée non pas à la suite d'incidents impliquant Israël, mais en raison de manœuvres politiques palestiniennes internes. Cet assaut a contraint Israël à défendre et protéger ses citoyens et à frapper la machine terroriste du Hamas afin de mettre un terme à son agression une bonne fois pour toutes.

Je vais maintenant parler de l'avenir. Israël a toujours recherché la paix. Rien que cette année, nous avons signé des accords de paix avec quatre pays musulmans. En 2005, Israël s'est retiré de la bande de Gaza et a déraciné toutes les communautés juives qui s'y trouvaient, dans l'espoir que cela apporterait la sécurité. Au lieu de cela, cela a entraîné des attaques terroristes incessantes du Hamas.

Les membres du Conseil de sécurité, qui ont la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se trouvent aujourd'hui face à une alternative. Deux options s'offrent à eux. La première consiste à établir une équivalence morale incorrecte – une équivalence immorale – entre les actes d'une démocratie qui sacralise la vie et ceux d'une organisation terroriste qui glorifie la mort, en appelant à la retenue de toutes les parties et en ne condamnant pas sans équivoque le Hamas.

Si ce choix est fait, il conduira au succès de la stratégie insidieuse du Hamas consistant à tirer sur des civils israéliens tout en se cachant derrière des civils palestiniens. Il entraînera la mort d'autres Israéliens et Palestiniens innocents. Cela conduira au renforcement du Hamas, à l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne et à l'amenuisement des chances d'un dialogue. Choisir de ne pas condamner le Hamas renforcera ce groupe terroriste radical qui veut renverser l'Autorité palestinienne et dont la charte appelle expressément à rayer Israël de la carte. Le cycle de la violence ne sera pas brisé et les chances de paix seront compromises.

Mais aujourd'hui, le Conseil peut choisir une autre voie : condamner sans équivoque les attaques aveugles et injustifiées du Hamas, qui menacent aussi bien les Israéliens que les Palestiniens. Il peut choisir de soutenir les efforts héroïques fournis par Israël pour se défendre et démanteler l'infrastructure de terreur du Hamas, tout en faisant de son mieux pour réduire au minimum le nombre de victimes des deux côtés.

Le Conseil peut envoyer un message clair au Hamas pour lui faire comprendre que la communauté internationale n'acceptera plus sa stratégie consistant à transformer les enfants palestiniens en des boucliers humains et à utiliser les écoles, les hôpitaux et les gratte-ciels pour dissimuler sa machine de terreur. Il peut choisir d'encourager un avenir plus pacifique en exigeant la démilitarisation de la bande de Gaza et en insistant sur une autorité à Gaza qui investit dans le bien-être de la population de Gaza plutôt que dans la destruction de l'État d'Israël.

Israël a déjà fait son choix. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour défendre notre peuple. C'est maintenant au tour du Conseil de choisir. Le monde le regarde.

Annexe 22

Déclaration de M. Sabri Boukadoum, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie

[Original : arabe]

Pour commencer, au nom du Groupe des États arabes, je tiens à exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude au Président du Conseil pour la convocation de cette importante séance, et à le féliciter pour sa direction des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Je remercie également le Secrétaire général António Guterres pour son intervention, et M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé.

Cette séance se tient aujourd'hui alors que les crimes israéliens et les attaques contre la vie, les Lieux saints et les biens du peuple palestinien dans la ville occupée de Jérusalem se poursuivent, y compris les assauts violents pour expulser les habitants palestiniens de leurs maisons et de leurs propriétés à Cheik Jarrah et dans d'autres quartiers de la ville, les agressions sauvages contre les fidèles de la mosquée Al-Aqsa, et les bombardements incessants de la bande de Gaza, qui ont fait des centaines de victimes, dont un grand nombre d'enfants et de femmes, et grandement endommagé l'infrastructure.

Le Groupe des États arabes confirme une fois de plus que la cause palestinienne demeure une question centrale à ses yeux et que la ville occupée de Jérusalem-Est est la capitale de l'État de Palestine et fait partie intégrante du Territoire palestinien occupé en 1967, comme l'affirme précisément la résolution 8660 de la Ligue des États arabes sur « l'agression israélienne contre la ville occupée de Jérusalem et sa population, y compris la sainte mosquée Al-Aqsa et le quartier de Cheik Jarrah », adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes, au niveau ministériel, le 11 mai dernier.

Les violences infligées aux Palestiniens en général et aux habitants de Jérusalem en particulier tout au long du mois de ramadan ont été accueillies par un silence assourdissant de la part de la communauté internationale, encourageant ainsi les autorités d'occupation à poursuivre leur entreprise de colonisation au mépris des normes et des lois internationales. Cependant, la situation s'est fortement envenimée et le Moyen-Orient est sur le point d'être plongé dans une nouvelle crise dont il se passerait bien. Au nom du Groupe des États arabes, je tiens à condamner fermement tous les crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien en violation de ses Lieux saints, tant musulmans que chrétiens, et de son droit à la liberté de culte, qui est garanti par l'ensemble des instruments et des lois. Le Groupe condamne également le recours excessif à la force contre la bande de Gaza, qui est soumise à un blocus.

Il est essentiel de souligner que toute tentative de déformer la réalité en présentant le méchant comme une victime sera vaine et rejetée d'emblée. La dernière escalade n'est rien d'autre que le résultat direct de la stratégie israélienne visant à entraver le processus de paix et à compromettre les chances de création d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain. La décision d'interdire l'organisation des élections générales à Jérusalem et les attaques quotidiennes contre les Palestiniens en sont de parfaits exemples. La stratégie israélienne touche tous les aspects de la vie des Palestiniens et accroît le sentiment de frustration parmi le peuple palestinien assiégé et opprimé, en particulier les jeunes, en raison des conditions de vie misérables et de l'absence de toute perspective de règlement de la situation, qui reste bloquée et dans un état d'inertie injustifiée depuis des années.

Le Groupe des États arabes condamne les crimes et les mesures arbitraires d'Israël, qui représentent une violation flagrante des résolutions des organes de l'ONU, du droit international et du droit international humanitaire. Il demande par conséquent à l'ONU et aux institutions internationales spécialisées d'assumer leurs responsabilités juridiques, historiques et morales, afin de mettre immédiatement un terme à l'agression israélienne, de fournir une protection internationale au peuple palestinien et de faire respecter son droit à la liberté de culte, et de maintenir la sécurité et la paix dans la région et dans le monde entier.

Nous soulignons en outre la nécessité de préserver le statut juridique et historique actuel de Jérusalem et de ses lieux saints musulmans et chrétiens, y compris la mosquée Al-Aqsa. Nous affirmons l'importance de la tutelle hachémite sur les lieux saints musulmans et chrétiens et reconnaissons que l'Administration jordanienne du patrimoine islamique et de la mosquée Al-Aqsa est la seule autorité habilitée à administrer les affaires de la mosquée Al-Aqsa et du Haram el-Charif. Toute tentative visant à remettre en question le statu quo ne fera que compliquer davantage la situation.

Le Groupe des États arabes souhaite appeler l'attention sur le rôle important joué par le Comité de Jérusalem, sous la présidence du Royaume du Maroc, dans la défense de la Ville sainte et le soutien à la ténacité du peuple palestinien. Il souhaite également appeler l'attention sur l'important travail réalisé par l'Agence Bayt Mal Al-Qods, affiliée au Comité d'Al-Qods.

Le Groupe des États arabes estime que, dans un premier temps, le Conseil de sécurité doit prendre des mesures concrètes pour instaurer un cessez-le-feu global, y compris la suspension de toutes les opérations militaires, dans les meilleurs délais. À cet égard, nous nous félicitons du travail accompli par le Comité ministériel formé par le Conseil de la Ligue des États arabes, ainsi que des efforts inlassables déployés par l'Égypte et la Jordanie. Nous appelons toutes les parties à recourir à tous les moyens diplomatiques disponibles pour faire cesser les politiques et les mesures israéliennes illégales afin que la situation ne se détériore pas à l'avenir.

Le Groupe des États arabes estime qu'un cessez-le-feu est la première étape. Il doit être suivi d'une véritable mobilisation de toutes les parties, notamment le Quatuor. À ce titre, le Groupe appelle les membres du Quatuor à intensifier leur action et à apporter leur contribution pour que toutes les parties agissent rapidement, en particulier le Secrétaire général de l'ONU, en réponse à la demande du Président Mahmoud Abbas tendant à l'organisation d'une conférence internationale pour relancer le processus de paix.

En conclusion, les événements actuels ont montré une fois de plus la nécessité d'une action internationale engagée et rapide pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient en élargissant et en promouvant le rôle du Quatuor international afin d'ouvrir de véritables perspectives politiques pour mettre fin au conflit sur la base d'une solution juste et durable, conduisant à la création d'un État palestinien indépendant et d'un seul tenant avec Jérusalem-Est pour capitale, et pour apporter la stabilité à la région en se fondant sur les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment celles adoptées par le Conseil, et l'Initiative de paix arabe.

Annexe 23

Déclaration de M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je voudrais, en guise de préambule, exprimer la profonde gratitude de la Ligue des États arabes pour les efforts déployés par la République populaire de Chine pendant sa présidence actuelle du Conseil de sécurité pour veiller à ce que le Conseil joue le rôle qui lui incombe, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient, à la suite de l'agression israélienne éhontée contre le peuple palestinien à Jérusalem et dans la bande de Gaza, déclenchant dans les territoires palestiniens occupés des affrontements dangereux qui ne feront que détruire et déstabiliser la région tout entière.

Au nom de S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, je voudrais tout d'abord affirmer le plein soutien de la Ligue à la déclaration prononcée par le Ministre algérien des affaires étrangères et Président du Groupe des États arabes pour le mois de mai, et saluer l'étroite coordination entre le Groupe des États arabes et la grande majorité des membres du Conseil dans le but commun d'empêcher que la situation n'échappe à tout contrôle et ne dégénère en un conflit armé de longue durée aux conséquences potentiellement dévastatrices.

Pour remédier à la détérioration quotidienne de la situation sur le terrain, il faut évaluer de manière réaliste et objective les événements et la capacité de l'ordre international multilatéral d'y faire face. Le Conseil de sécurité n'a même pas réussi à publier un communiqué de presse ces derniers jours pour affirmer les principes de la légitimité internationale et rétablir l'équilibre perdu entre une Puissance occupante brutale employant toute sa force militaire et bénéficiant d'une protection internationale sans réserve et un peuple occupé réclamant ses droits inaliénables, principalement le droit d'établir son propre État libre et indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, et cherchant à affirmer ses droits sur ses terres jusqu'à ce que cela puisse être obtenu par des négociations directes entre les parties palestinienne et israélienne.

Pour procéder à une telle évaluation, le Conseil de sécurité doit répondre clairement et sans ambiguïté à un certain nombre de questions cruciales, afin de permettre à la Ligue des États arabes de gérer la situation plus efficacement. Les plus importantes de ces questions sont les suivantes.

Premièrement, les règles des Nations Unies relatives à la protection des civils dans les conflits armés ne s'appliquent-elles pas à la population civile palestinienne, qui a été attaquée et s'est vu refuser l'accès aux lieux saints islamiques au Haram el-Charif pendant le mois sacré de ramadan ? Ces règles servent-elles uniquement à protéger les colons lorsque, avec la complicité des forces israéliennes, ils s'emparent des terres palestiniennes et attaquent des civils palestiniens non armés à Cheik Jarrah, à Silwan et dans d'autres zones palestiniennes occupées autour de Jérusalem et ailleurs, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016) ?

Deuxièmement, la situation actuelle n'oblige-t-elle pas le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et d'autres organes de l'ONU à promouvoir et à appliquer les concepts de responsabilité de protéger et de sécurité humaine, convenus par nous tous au Sommet de 2005, afin de protéger le peuple palestinien de la brutale occupation

israélienne ? Ou ces concepts ne s'appliquent-ils qu'aux Arabes et à leurs frères et soeurs des pays d'Afrique et d'Amérique latine, de manière à imposer à ces derniers et à leurs dirigeants des régimes de sanctions et à les mettre à la merci d'alliances formées pour les bombarder ?

Israël restera-t-il à jamais hors de portée de la justice internationale pour les crimes qu'il a commis contre le peuple palestinien, notamment pour les provocations, les attaques et la destruction d'infrastructures, menées pour servir les objectifs de politique intérieure de ce pays et promouvoir les ambitions personnelles de certains dirigeants israéliens ? Israël cherche à provoquer une riposte militaire du mouvement de résistance palestinien afin d'utiliser comme une excuse le cercle vicieux de la violence et des représailles qui s'ensuit pour élargir ses attaques et justifier la confiscation de terres palestiniennes dans le cadre de ses projets et initiatives colonialistes, rejetés il y a des années par les Arabes et la communauté internationale comme étant contraires à la légitimité internationale, au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Troisièmement, le Conseil de sécurité, en refusant de faire appel au Quatuor international et d'élever son statut au niveau ministériel, ne contribue-t-il pas à entraver la poursuite de la paix dans la région sur la base de négociations directes entre Palestiniens et Israéliens dans le cadre d'une conférence internationale tenue sous les auspices de l'ONU telle que réclamée par le Président Abou Mazen ? Le Conseil de sécurité, en faisant fi de l'orgueil d'Israël qui refuse de permettre aux habitants de Jérusalem de voter aux élections présidentielle et législatives palestiniennes, provoquant ainsi le report de ces élections, ne contribue-t-il pas à entraver la création du cadre démocratique crédible que les Palestiniens cherchent à mettre en place comme base d'une nouvelle phase d'action nationale et de négociations sérieuses ?

Quatrièmement, quelle est la position du Conseil de sécurité sur la protection des lieux saints musulmans et chrétiens dans les territoires arabes occupés, qui font l'objet de la part du Gouvernement israélien d'attaques malveillantes qui attisent la colère des musulmans et des chrétiens du monde entier, malgré les efforts inlassables de la Jordanie, de l'Arabie saoudite, du Maroc et d'autres États patronnants pour les protéger ? Quelle est la position du Conseil de sécurité sur la protection de médias libres cherchant à rendre compte des massacres commis par les forces israéliennes contre les Palestiniens, conformément à l'appel de l'ONU en faveur de la liberté d'accès à l'information dans le monde entier, alors que ces mêmes médias libres sont attaqués, bombardés et détruits par Israël à la porte de Damas, à la tour Jala et ailleurs ?

L'expérience montre qu'Israël ne sera pas en sécurité, quelles que soient la durée et l'étendue de ses opérations militaires. Le pays ne pourra obtenir la sécurité qu'en recherchant la paix par le biais de négociations avec un État palestinien. L'histoire regorge d'exemples frappants à cet égard. Personne ne peut oublier les attaques perpétrées pendant un mois par Israël contre le Liban en 2006 et contre Gaza en 2008, ni les autres actes d'agression ; ces actes n'ont pas apporté et n'apporteront pas la sécurité à l'État d'Israël ni à l'État de Palestine. La sécurité ne pourra être garantie que par une paix fondée sur la légitimité et par le respect des critères internationaux définis dans les résolutions du Conseil de sécurité, les Accords de Madrid et d'Oslo conclus il y a 30 ans, et l'Initiative de paix arabe lancée il y a 20 ans, qui reste une base solide pour une paix juste et globale sur la base de la solution des deux États. Cette dernière a été et restera l'objectif ultime de tous les efforts internationaux légitimes visant à établir un État palestinien indépendant.

Dans cette déclaration, la Ligue des États arabes lance un certain nombre d'appels urgents, dans l'espoir que la réponse à ces appels contribuera à sauver la situation. Le premier appel s'adresse aux États-Unis d'Amérique, et plus particulièrement à l'Administration du Président Joe Biden, pour qu'ils participent

plus étroitement et plus efficacement au processus de paix au Moyen-Orient, de manière à dissiper toute illusion laissée par l'Administration précédente selon laquelle Israël devrait obtenir tout ce qu'il demande et les Palestiniens rien. Nous apprécions toujours l'initiative pionnière lancée par le Président Clinton en 2000 et le document de travail qu'il a personnellement présenté à la « conférence des artisans de la paix » à Charm el-Cheikh sur les cinq questions relatives au statut final, ainsi que l'invitation courageuse qu'il a adressée aux dirigeants palestiniens et israéliens pour la tenue du deuxième Sommet de Camp David afin d'engager des négociations constructives et sérieuses, lesquelles ont abouti à un accord sur quatre de ces questions. Mais la question de Jérusalem a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et qui a empêché la conclusion d'un accord avec le Président palestinien d'alors, le regretté Yasser Arafat. Au sein de la Ligue des États arabes, nous pensons que le moment est venu pour les États-Unis de mener à bien leur démarche courageuse et pour une administration démocrate de montrer, une fois de plus, qu'elle est capable de réaliser une percée majeure, semblable à celle obtenue par le Président Carter entre l'Égypte et Israël en 1979 et à celle que le Président Clinton a failli obtenir en 2000. La Ligue des États arabes est prête et disposée à œuvrer aux côtés de l'ONU et d'autres forces éprises de paix pour appuyer tous les efforts productifs à cet égard.

Le deuxième appel s'adresse à la communauté internationale, représentée au sein du Conseil de sécurité et, de l'Assemblée générale des Nations Unies, à nos partenaires de l'Union européenne, de l'Organisation de la coopération islamique, du Mouvement des pays non alignés, de la Commission pour la Palestine et du Comité sur les pratiques, et à nos partenaires parmi les membres permanents et non permanents de ce Conseil. Nous les appelons tous à continuer à faire pression pour concrétiser le projet d'une solution à des deux États au moyen de négociations. Nous ne devons pas permettre aux forces extérieures, qu'elles soient régionales ou internationales, d'exploiter cette situation critique pour obtenir des gains dans le cadre de négociations ou d'autres situations qui ne profitent qu'à elles, ou pour menacer la position unifiée de la communauté internationale sur l'objectif, la création d'un État palestinien. En attendant, nous demandons que tous les efforts se concentrent immédiatement sur l'instauration d'un cessez-le-feu des deux côtés. Nous sommes convaincus que la réponse à la médiation égyptienne le garantira, en assurant la cessation de toutes les violations des droits du peuple palestinien, en inversant les activités et politiques de colonisation agressives, et en fournissant une protection essentielle au peuple palestinien sans défense par le biais de mécanismes innovants de la part des observateurs de l'ONU. En outre, les habitants de Jérusalem doivent être autorisés à voter aux élections palestiniennes. Par ailleurs, le Secrétaire général, en coordination avec le Conseil de sécurité, doit intensifier ses efforts pour réunir le Quatuor international au plus haut niveau, en vue de préparer une conférence internationale sur la création, dans les meilleurs délais, d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Annexe 24

Déclaration de M. Mitchell Fifield, Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Australie est profondément préoccupée par l'escalade de la violence en Israël, à Gaza et en Cisjordanie. Nous appelons sans équivoque tous les dirigeants à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la violence et faire preuve de retenue, et à s'engager sans délai sur la voie d'une paix durable. Les attaques aveugles, sans égard pour les victimes civiles, perpétuent le cycle de la violence et les effusions de sang. La protection des civils doit rester une priorité absolue.

L'Australie condamne les tirs de roquettes incessants et aveugles visant sur Israël effectués par le Hamas. L'État d'Israël a incontestablement le droit de se défendre et de défendre son peuple, conformément au droit international. De même, le peuple palestinien doit pouvoir vivre en paix.

Toutes les parties doivent se concentrer sur la reprise de négociations de paix directes et constructives dès que possible, en vue de conclure un accord de paix juste, durable et résilient. Pour atteindre cet objectif, nous demandons instamment à toutes les parties de s'abstenir de tout acte violent ou provocateur, ou de toute action susceptible d'accroître les tensions.

L'Australie soutient fermement une solution à deux États au conflit entre Israël et la Palestine, permettant à Israël et à un futur État de Palestine d'exister en paix et en toute sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Annexe 25

Déclaration de M^me^ Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pour commencer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité qui ont coparrainé l'organisation de ce débat public aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial de leurs exposés instructifs.

La dernière flambée de violence en cours et la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont graves, troublantes et profondément préoccupantes. Nous déplorons ces actes odieux et inhumains d'agression et de violence contre des personnes innocentes en pleine pandémie et pendant le mois sacré de ramadan. L'escalade des attaques et la terrible violence déchaînée par les forces d'occupation israéliennes contre les fidèles et les civils innocents de la mosquée Al-Aqsa pendant ce mois sacré, ainsi que les expulsions de Palestiniens du quartier de Cheik Jarrah, constituent des violations flagrantes des normes humanitaires internationales, des règles relatives aux droits de l'homme et d'autres accords internationaux. Ces atrocités et effusions de sang doivent cesser immédiatement.

Le Bangladesh condamne les actes répréhensibles des forces israéliennes et appelle à un cessez-le-feu immédiat et à la protection de la population palestinienne innocente. C'est maintenant que le Conseil de sécurité doit agir pour mettre fin aux violations flagrantes et répétées des forces israéliennes contre les civils palestiniens innocents. Que la séance d'aujourd'hui soit axée sur une action réelle et des mesures décisives.

À cet égard, je voudrais proposer ce qui suit.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit agir dès maintenant pour imposer un arrêt immédiat et total des attaques brutales contre les Palestiniens, leurs maisons, leurs territoires et les Lieux saints. Israël doit mettre fin à son occupation illégale du territoire palestinien et le Conseil de sécurité doit veiller à ce que cela se réalise. Il doit veiller à ce qu'Israël respecte le caractère sacré des Lieux saints et le statu quo historique et juridique à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Il doit également faire en sorte qu'Israël mette immédiatement fin à toutes les activités de colonisation illégales et aux confiscations de biens privés qu'il mène dans les territoires occupés. La communauté internationale doit inverser la culture de l'inaction et le Conseil a la responsabilité particulière de veiller à ce que cela soit accompli en vertu des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies en appliquant toutes les résolutions pertinentes à cet égard, y compris la résolution 2334 (2016).

Deuxièmement, l'ONU doit s'engager auprès de tous les acteurs concernés, y compris l'Organisation de la coopération islamique, pour soutenir la cause juste de la Palestine et garantir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, ainsi qu'une paix juste et globale fondée sur la solution des deux États, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine. La mise en œuvre rapide de la feuille de route du Quatuor, l'Initiative de paix arabe et les efforts plus larges déployés par le Quatuor sont des éléments essentiels à cet égard.

Troisièmement, appliquer le principe de responsabilité et garantir la justice pour les atrocités et les violations des droits de l'homme commises par Israël permettrait de mettre fin à la culture bien ancrée de l'impunité. Les violations persistantes de toutes les lois internationales et les souffrances des civils innocents, y compris des enfants, se poursuivent aux mains des forces d'occupation israéliennes et de leurs colons illégaux, au mépris flagrant des lois et principes internationaux,

créant un sentiment d'injustice perpétuelle. C'est une manifestation flagrante de notre incapacité collective à agir en faveur des opprimés et pour la justice. Nous ne devons pas nous laisser influencer et tromper par les mensonges évidents et la propagande du régime israélien. Faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes sera un pas important vers la justice et une paix durable. À cet égard, nous nous félicitons des faits nouveaux survenus au sein de la Cour pénale internationale.

Je voudrais conclure en réaffirmant le soutien sans équivoque et inébranlable du Bangladesh à la création d'un État de Palestine reposant sur une solution à deux États fondée sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous restons fermes dans notre volonté de soutenir les droits inaliénables des Palestiniens à une patrie souveraine et indépendante dans un État de Palestine viable, tel qu'établi par diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous réitérons notre soutien indéfectible à la recherche d'une solution durable à la question palestinienne par des moyens pacifiques et par un dialogue.

En cette soixante-quinzième année d'existence de l'ONU, nous avons l'obligation collective, compte tenu de notre échec collectif, de garantir la justice pour le peuple palestinien et sa juste cause. Alors que le Conseil se réunit aujourd'hui, faisons en sorte que ce ne soit pas une des nombreuses réunions portées sur la rhétorique, mais plutôt une qui soit axée sur l'action. S'il veut rester pertinent et crédible, le Conseil doit assumer la responsabilité que lui confère la Charte et garantir la paix et la justice pour le peuple palestinien et la cause palestinienne. Nous devons agir maintenant avec autorité et conformément au droit.

Annexe 26

Déclaration de M. Diego Pary Rodríguez, Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

L'État plurinational de Bolivie est vivement préoccupé face aux récents événements et à la dangereuse détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La Bolivie condamne dans les termes les plus énergiques les actes d'agression commis contre la population civile palestinienne ces derniers jours et les considère comme un cas grave d'agression militaire de la Puissance occupante contre la bande de Gaza, qui a causé la mort de Palestiniens, y compris des enfants, et fait des dizaines de blessés parmi les civils.

En tant qu'entité appelée à maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit agir immédiatement pour faire appliquer ses propres résolutions et s'acquitter des devoirs que lui impose la Charte des Nations Unies. Il ne peut donc pas rester paralysé sur la question palestinienne, qui est une situation qui constitue actuellement une menace pour la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, la Bolivie appelle le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité et à agir de toute urgence pour endiguer cette situation explosive, exiger la cessation de la violence et de toutes les actions et provocations illégales et garantir le respect du droit international et de sess résolutions pertinentes, notamment la résolution 2334 (2016) et toutes celles relatives à Jérusalem.

En tant que Puissance occupante, Israël continue de renforcer ses politiques d'annexion, de multiplier ses pratiques et mesures de colonisation illégales, notamment la construction et l'expansion de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, de poursuivre ses démolitions punitives, de confisquer les ressources des institutions palestiniennes et d'imposer son blocus sur la bande de Gaza, provoquant le déplacement forcé de centaines de civils, et bien que la situation soit critique depuis des années, l'intensité des violations des droits de l'homme et des crimes perpétrés ces derniers jours ne doit pas rester impunie.

Par conséquent, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien, permettant à la population palestinienne d'exercer son droit à l'autodétermination et de disposer d'un État indépendant et souverain fondé sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La Bolivie rappelle que le droit international et les résolutions de l'ONU, qui sont la pierre angulaire de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, ainsi que le respect de la Charte, constituent la base d'une solution juste à la question palestinienne.

Tous les États ont le devoir de défendre le multilatéralisme et les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de l'égalité souveraine des États, de leur indépendance politique, de leur unité et de leur intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends et le renoncement, dans les relations internationales, à l'emploi ou à la menace de l'emploi de la force. Mais, le Conseil de sécurité a également le devoir de faire appliquer ses résolutions afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Annexe 27

Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat très urgent.

Cette semaine, nous avons été témoins d'une dangereuse escalade de la violence entre Israéliens et Palestiniens, notamment des affrontements à Jérusalem-Est et des tirs de roquettes depuis Gaza. À l'heure où nous parlons, la violence se poursuit, et elle a déjà coûté la vie à des dizaines de civils et fait des centaines de blessés, dont bon nombre sont malheureusement des enfants. Le nombre de morts et les destructions sont effroyables et nous appelons à une désescalade immédiate de la part de toutes les parties. Trop de souffrance a déjà été infligée.

Il convient de souligner que rien ne peut justifier des attaques contre des civils. Nous condamnons les tirs aveugles de roquettes effectués par le Hamas et d'autres groupes militants en direction des agglomérations israéliennes. Ces tirs sont inacceptables et doivent cesser immédiatement. De plus, les rapports faisant état de vies innocentes et d'infrastructures civiles endommagées par les frappes aériennes israéliennes à Gaza sont extrêmement préoccupants et nous appelons les forces de sécurité israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue et à toujours respecter pleinement le droit international humanitaire, tout en exerçant leur droit inaliénable à la légitime défense prévu par la Charte des Nations Unies. Le temps est compté et toutes les parties doivent s'efforcer d'éviter l'escalade de la violence avant qu'il ne soit trop tard.

Cette escalade est d'autant plus tragique à la lumière des affrontements autour des lieux de culte à Jérusalem, notamment le mont du Temple/Haram el-Charif, qui doit être un symbole de l'identité multi-religieuse de la ville. En cette période délicate, les actes de provocation et d'incitation et les discours incendiaires ne doivent pas être tolérés. Nous demandons que le statu quo historique et juridique qui régit les Lieux saints de Jérusalem soit maintenu et respecté, et que le droit de culte et de réunion pacifique soit garanti.

Il convient également de rappeler qu'un verdict qui autoriserait l'expulsion des familles palestiniennes de leurs maisons à Jérusalem-Est, y compris dans le quartier de Cheik Jarrah, pourrait exacerber encore la situation. Nous nous félicitons de la décision prise par la Cour suprême israélienne de suspendre la procédure enclenchée.

Le Conseil de sécurité ne peut rester silencieux face à une menace aussi dangereuse pour la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que ses membres pourront parvenir à un consensus afin d'envoyer un message commun appelant à une désescalade immédiate de la violence, à la protection des vies civiles et au respect des résolutions du Conseil, des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Au cœur de l'escalade actuelle de la violence se trouvent des questions non résolues qui ont conduit à cette situation : la demande légitime de sécurité d'Israël et l'aspiration légitime des Palestiniens à la justice. Nous soutenons fermement le dialogue politique comme moyen de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. À cette fin, nous exhortons les parties à prendre part à des efforts de médiation et à reprendre les négociations, ainsi qu'à s'abstenir de toute action unilatérale. À cet égard, le Brésil est prêt à contribuer aux initiatives qui peuvent aider à instaurer la paix et la sécurité et nous encourageons tous les États bien intentionnés, en particulier ceux qui ont le plus d'influence sur la situation, à s'efforcer de calmer la situation, d'empêcher l'escalade et de rétablir les conditions d'un dialogue fructueux.

Annexe 28

Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Canada est consterné par la poursuite de la violence, la montée des tensions et les pertes catastrophiques en vies humaines. Le bilan, en particulier pour les civils, y compris les femmes et les enfants, est déjà trop lourd. Le Canada reste gravement préoccupé par l'escalade de la violence en Israël, en Cisjordanie et à Gaza. Il s'associe à ses alliés et amis pour demander instamment à toutes les parties de prendre des mesures en vue de mettre immédiatement fin à toute violence, de prévenir toute nouvelle perte en vies humaines, de protéger tous les civils et de désamorcer les tensions. Toutes les parties doivent respecter le droit international.

Le Canada réaffirme l'importance fondamentale de la protection des journalistes et de la liberté de la presse. Les journalistes et les professionnels des médias sont la pierre angulaire de toute société équitable, forte et dynamique et doivent être libres de travailler sans crainte. Tout acte de violence contre des journalistes est totalement inacceptable, en particulier dans des contextes instables où ils risquent leur vie pour faire leur travail. De même, il est totalement inacceptable de voir les travailleurs et les installations humanitaires être la cible de tirs. Leur sûreté et leur sécurité doivent être assurées en tout temps.

Le barrage continu et indiscriminé de roquettes tirées par le Hamas et le Jihad islamique palestinien sur Israël contre des civils est totalement inacceptable et doit cesser immédiatement. Les entités étrangères qui soutiennent le Hamas et le Jihad islamique palestinien doivent cesser d'apporter un soutien matériel et financier à ces groupes. Le Canada appuie le droit d'Israël de vivre en paix avec ses voisins à l'intérieur de frontières sûres et soutient pleinement le droit d'Israël d'assurer sa propre sécurité. Ce droit s'accompagne également d'une immense responsabilité et de l'obligation d'agir conformément au droit international. Le recours à la force entraîne d'importantes pertes de vies civiles et nous invitons à la plus grande retenue.

Le Canada demeure gravement préoccupé par l'expansion continue des colonies de peuplement, les démolitions et les expulsions, y compris les cas en cours à Cheik Jarrah et Silwan. Ces actes ont un impact sur les familles et les moyens de subsistance, ne servent pas la paix et constituent une violation du droit international. Il faut éviter de prendre des mesures unilatérales qui préjugent du résultat des négociations directes et compromettent davantage les perspectives d'une solution à deux États.

Le Canada s'inquiète des affrontements et de la violence entre les communautés arabes et juives dans certaines parties d'Israël. Nous implorons toutes les autorités et tous les citoyens de contribuer au maintien du calme, à la réduction des tensions et au maintien de la paix dans le respect des droits fondamentaux. Nous soutenons fermement les peuples israélien et palestinien dans leur droit de vivre en paix et en sécurité, dans la dignité et sans crainte, et dans le respect de leurs droits humains.

Le Canada observe un accroissement de la haine, notamment de l'antisémitisme et de l'islamophobie, à l'intérieur de ses frontières et partout dans le monde. Il nous incombe à tous de combattre la haine et de la condamner dans les termes les plus forts possibles. Le Canada est déterminé à s'opposer à la haine et à la discrimination sous toutes leurs formes et s'engage à travailler avec ses partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir et défendre le pluralisme, l'inclusion et les droits fondamentaux sur son territoire et ailleurs.

Le Canada est déterminé à atteindre l'objectif d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, y compris la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Nous serons toujours prêts à soutenir les initiatives en faveur d'une solution à deux États.

Les pertes en vies humaines recensées dans ce conflit sont déchirantes. Depuis des décennies, ce conflit cause beaucoup de douleur aux familles palestiniennes et israéliennes et a un impact sur le tissu social de la région. C'est une raison de plus pour que les parties trouvent de toute urgence une solution durable au conflit. La spirale de la violence et de la haine doit immédiatement cesser. La reconnaissance et le respect mutuels sont les fondements essentiels d'une paix durable.

En pleine pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et alors que les jeunes Israéliens et Palestiniens et les générations futures sont au centre de nos préoccupations, nous exhortons toutes les parties à renouveler leur engagement en faveur de la paix et de la sécurité et nous encourageons le Conseil de sécurité à continuer de participer activement aux efforts déployés pour mettre fin à la violence.

Annexe 29

Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol et anglais]

Ma délégation remercie la Chine qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai d'avoir convoqué la présente séance et pour cette occasion de participer au présent débat public en remettant une déclaration écrite expliquant la position du Gouvernement chilien sur la situation de violence actuelle au Moyen-Orient.

Nous pensons qu'il est urgent d'agir et de mobiliser la communauté internationale pour faire face à la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et nous rappelons qu'une solution juste et durable à la question palestinienne sous tous ses aspects doit rester une priorité pour le Conseil de sécurité.

Le Gouvernement chilien a publié une déclaration le 11 mai dans laquelle il exprime sa profonde préoccupation face à l'escalade de la violence à Jérusalem, qui s'est ensuite étendue à d'autres villes, détruisant la vie de victimes innocentes. Toutes les actions qui visent indistinctement la population civile sont injustifiables, portent gravement atteinte au droit international humanitaire et méritent d'être fermement condamnées par la communauté internationale.

Comme nous l'avons affirmé maintes fois dans les instances multilatérales, notre pays condamne l'escalade de la violence qui touche le Moyen-Orient, y compris l'emploi disproportionnel de la force par Israël dans des zones densément peuplées et l'utilisation aveugle de roquettes par le Hamas. Nous appelons à nouveau les parties à respecter les obligations internationales qui leur incombent en matière de protection des civils. Les attaques contre les civils, tant à Gaza qu'en Israël, sont des violations du droit international humanitaire.

Le Chili condamne à nouveau la violence exercée par toutes les parties au conflit contre les civils, en particulier les femmes et les enfants. À cet égard, nous estimons qu'il est de la plus haute importance de prendre des mesures pour protéger les plus vulnérables et qu'il est donc urgent que les parties au conflit permettent un accès sans entrave à l'aide humanitaire nécessaire pour atténuer les conséquences du conflit.

La position inébranlable du Chili est qu'une solution négociée au conflit doit être recherchée dans le cadre du droit international et conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, sur la base de deux États indépendants qui reconnaissent chacun le droit de l'autre à vivre en harmonie à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Annexe 30

Déclaration de M. Rodrigo Carazo, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Le Costa Rica réaffirme qu'il est très préoccupé face à l'escalade des tensions, la pire depuis 2014, observée à Jérusalem et à Gaza depuis le début du mois sacré de ramadan. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques la violence contre les civils, en particulier contre les femmes et les enfants, qui continue de faire de nombreux morts et des centaines de blessés. Le Costa Rica déplore la perte de vies humaines et exprime ses condoléances aux familles des victimes.

À cet égard, je tiens à insister sur trois points essentiels.

Premièrement, le Costa Rica condamne les frappes aériennes et le déploiement de troupes et de chars par Israël dans la bande de Gaza, ainsi que les tirs de roquettes, de missiles et d'engins explosifs depuis la bande de Gaza vers Israël par le Hamas et le Jihad islamique palestinien. Le Costa Rica engage instamment toutes les parties à cesser d'utiliser des armes lourdes dans des zones densément peuplées et la communauté internationale à arrêter immédiatement de transférer des armes et leurs munitions aux deux parties, car cela ne fera qu'alimenter davantage le conflit. Le Costa Rica appelle avec force les deux parties à instaurer un cessez-le-feu immédiat et durable dans le but de chercher une solution au conflit.

Deuxièmement, le Costa Rica réaffirme qu'il s'oppose fermement à la politique de colonisation d'Israël et condamne les éventuelles expulsions de familles palestiniennes des quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan. Le Gouvernement israélien finance et construit ces colonies, il propose des mesures incitatives et des logements subventionnés, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016). Nous réitérons notre position de longue date selon laquelle toutes les activités de colonisation menées dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix et à la sécurité internationales. Nous exhortons Israël à cesser ses démolitions et expulsions, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Troisièmement, nous déplorons que les Palestiniens soient privés de certaines garanties fondamentales en matière de droits civils, et qu'ils n'aient pas les moyens légaux de revendiquer les terres qu'ils possédaient avant 1948 à Jérusalem-Ouest ou ailleurs en Israël. Nous exhortons Israël à accorder tous les droits civils et autres droits aux Palestiniens, au moins autant que ceux accordés aux citoyens israéliens.

Le Costa Rica lance un appel aux parties, reconnaissant aujourd'hui plus que jamais que seule une solution à deux États, satisfaisant les aspirations légitimes du peuple israélien à la sécurité et celles du peuple palestinien à la souveraineté, apportera une paix durable dans la région. Cette solution doit être fondée sur les paramètres convenus et établis par les résolutions du Conseil de sécurité. Il faut créer un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, fondées sur les lignes d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Annexe 31

Déclaration de la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

L'Équateur remercie la Chine et les membres du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente réunion, qui se tient à un moment crucial. Nous réitérons la validité de notre déclaration faite le 22 avril dernier lors du débat trimestriel public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir S/2021/404).

Une paix durable ne sera obtenue que par une solution politique, définitive et juste pour les deux parties, fondée sur l'existence de deux États. Nous déplorons la détérioration de la situation depuis la tenue du débat précédent, exprimons notre préoccupation face à l'escalade de la violence, et appelons les parties à éviter la détérioration du conflit en cours. Il faut mettre un terme à toute atteinte à la population civile et garantir le respect de la vie et de la sécurité des personnes, conformément aux obligations découlant du droit international humanitaire.

L'hostilité entre les parties qui a pour conséquences la destruction et la mort est inacceptable, d'autant plus que les deux nations sont tenues de respecter les normes du droit international. L'Équateur appelle à la fin de la spirale de la violence et affirme à nouveau qu'il est fermement convaincu que les deux parties ont le droit de vivre en paix et dans la dignité.

Tout en réaffirmant la validité de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question, nous appelons toutes les parties à faire un effort collectif pour entamer des négociations crédibles et intensifier les efforts diplomatiques régionaux et internationaux afin de parvenir au plus tôt à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Enfin, le Conseil de sécurité doit veiller à l'application effective de sa résolution 2532 (2020) et à l'observation d'un cessez-le-feu, et mettre un terme à la violence partout dans le monde.

Annexe 32

Déclaration de M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité d'observateur

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par l'escalade continue de la violence à Gaza et appelle à une cessation immédiate des hostilités. Elle condamne fermement les tirs aveugles de roquettes sur Israël par le Hamas et les groupes militants de la bande de Gaza, qui blessent directement les civils.

Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël à se défendre contre toute attaque, l'Union européenne rappelle que l'opération militaire israélienne doit être proportionnelle et conforme au droit international humanitaire. Elle insiste sur la nécessité de protéger les civils en toutes circonstances.

Cette tragique escalade des hostilités confirme une nouvelle fois le caractère insoutenable du statu quo en ce qui concerne la situation dans la bande de Gaza. Tout en reconnaissant pleinement les besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité, l'Union européenne rappelle la nécessité d'examiner la situation humanitaire et socioéconomique à Gaza. Nous réitérons notre appel en faveur de l'ouverture immédiate, durable et inconditionnelle des points de passage pour la circulation de l'aide humanitaire, des biens commerciaux et des personnes à destination et en provenance de la bande de Gaza, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Union européenne appelle les dirigeants politiques à œuvrer ensemble, par le biais de mesures concrètes, pour contribuer au calme et s'attaquer aux causes profondes des tensions. L'Union européenne rappelle l'importance particulière des Lieux saints et appelle au maintien du statu quo mis en place en 1967 pour le mont du Temple/Haram el-Charif, conformément aux accords antérieurs et dans le respect du rôle particulier de la Jordanie.

Tout en rappelant que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, qu'elles constituent un obstacle à la paix et qu'elles menacent de rendre impossible une solution fondée sur la coexistence de deux États, l'Union européenne réaffirme qu'elle est fermement opposée à la politique de colonisation d'Israël et aux mesures prises dans ce cadre, telles la construction d'une barrière de séparation au-delà des lignes de 1967, les démolitions et les confiscations de biens, y compris ceux construits grâce à des projets financés par l'Union européenne, les expulsions, les transferts forcés, notamment de Bédouins, la mise en place d'avant-postes illégaux et la restriction des déplacements et de l'accès. Elle exhorte Israël à cesser toute activité de peuplement et à démanteler les avant-postes érigés depuis mars 2001, comme le prévoient ses obligations antérieures. Les activités de peuplement à Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité que Jérusalem soit la future capitale des deux États.

L'Union européenne est convaincue que seules la réintroduction de perspectives politiques et la reprise du dialogue peuvent mettre fin à la violence. Les mesures de sécurité ne peuvent à elles seules mettre un terme au cycle de la violence. Il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit.

Les membres de l'Union européenne sont unis dans leur volonté de parvenir à une solution à deux États – sur la base des paramètres énoncés dans les conclusions du Conseil européen de juillet 2014 – qui réponde aux besoins de sécurité israéliens et palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté, mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et règle toutes les questions relatives au statut permanent pour mettre fin au conflit. Nous nous opposons fermement à toutes les actions qui sapent la viabilité de la solution à deux États et nous exhortons les deux parties à démontrer, par des politiques et des actes, un attachement véritable à une solution à deux États pour rétablir la confiance et ouvrir la voie à la reprise de véritables négociations.

Annexe 33

Déclaration de M. Jukka Salovaara, Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Finlande s'associe à la déclaration présentée au nom de l'Union européenne (annexe 32).

La grave escalade en Israël et dans le territoire palestinien occupé, notamment la forte recrudescence de la violence à Gaza et dans ses environs, doit cesser. Un cessez-le-feu doit être immédiatement instauré pour éviter de nouvelles victimes et éviter également de rendre ce conflit encore plus difficile à régler.

Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent désormais agir avec détermination. Au lieu de recourir à la force, les parties au conflit doivent s'engager dans des négociations. Dans cette situation, il importe également que le Conseil de sécurité agisse conformément à son mandat et appuie les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient. La récente escalade de la violence fait suite à des jours de tensions et d'affrontements à Jérusalem, notamment sur les Lieux saints, et à une violence croissante dans des villes d'Israël et de Cisjordanie.

La Finlande condamne avec force tout acte de violence contre les civils, notamment les tirs aveugles de roquettes sur Israël par le Hamas et les groupes militants de la bande de Gaza, qui blessent directement les civils. Bien que la Finlande reconnaisse le droit légitime d'Israël de protéger ses citoyens contre toute attaque, elle souligne que l'opération militaire israélienne doit être proportionnée et conforme au droit international humanitaire. Les civils doivent être protégés en permanence. La sécurité est notre responsabilité à tous.

La priorité dans le conflit actuel doit être de protéger tous les civils, en particulier les enfants. Tous les efforts doivent viser à éviter les victimes civiles et les dommages aux infrastructures civiles, à appuyer la désescalade, à instaurer un cessez-le-feu immédiat et à garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave. Après la mise en œuvre du cessez-le-feu, les dirigeants religieux et politiques, notamment les dirigeants communautaires, des deux côtés, devront agir. L'incitation à la haine et à la violence doit cesser immédiatement. Les droits de l'homme, notamment les droits religieux de tous les habitants de la région, doivent être respectés par tous. La dernière flambée de violence montre clairement, une fois de plus, qu'Israël et la Palestine doivent reprendre les négociations sur un pied d'égalité afin de trouver une solution permanente au conflit qui les oppose.

La Finlande partage le point de vue selon lequel une solution négociée à deux États, fondée sur les paramètres définis dans les conclusions du Conseil européen de juillet 2014, qui répond aux besoins en matière de sécurité des Israéliens et des Palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à un État souverain, qui met fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et qui règle toutes les questions relatives au statut permanent, est le seul moyen durable de mettre fin au conflit.

Les activités de peuplement israéliennes sont illégales au regard du droit international et éloignent les perspectives de la réalisation de la solution des deux États.

Annexe 34

Déclaration de M. Jörundur Valtýsson, Représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué un débat public au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation en Israël et en Palestine.

L'Islande est profondément préoccupée par l'escalade militaire en cours à Gaza et dans ses environs et par la montée de la violence dans les territoires palestiniens occupés et en Israël.

L'Islande condamne avec force toutes les attaques contre les populations civiles, qui ont causé de grandes souffrances et fait de nombreuses victimes, y compris parmi les enfants. On ne pourra jamais justifier les tirs de roquettes depuis Gaza contre des populations civiles en Israël et, si nous reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense, nous devons exiger un maximum de retenue et de proportionnalité dans l'usage de la force afin de protéger les civils, conformément au droit international humanitaire. La désescalade de la situation instable actuelle est d'une importance capitale. Nous demandons instamment à tous les acteurs de faire marche arrière avant que d'autres civils meurent ou soient blessés.

Les affrontements en cours autour des Lieux saints de Jérusalem-Est font des blessés graves et alimentent les tensions. Chaque dirigeant religieux et politique doit faire tout son possible pour mettre fin aux provocations et faire revenir le calme. Les activités de peuplement, y compris à Jérusalem-Est, sont particulièrement préoccupantes et doivent cesser, conformément aux obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire.

L'Islande exhorte toutes les parties à sortir de cette spirale de violence et à œuvrer à une solution politique durable fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres convenus. Par ailleurs, nous exhortons les deux parties à démontrer leur engagement en faveur de la solution à deux États et à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de la compromettre.

Enfin, nous appelons le Conseil de sécurité à rester fermement saisi de la question.

Annexe 35

Déclaration de M. Mohammad Koba, Chargé d'affaires de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet événement. Je remercie le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial de leurs exposés. Je souhaite réaffirmer le soutien de l'Indonésie à la cause palestinienne.

Nous suivons de près l'évolution de la situation sur le terrain et nous pensons que le Conseil de sécurité doit accorder toute son attention à cette question. Nous devons condamner la violence et les atrocités continues perpétrées par Israël contre l'État de Palestine. Nous devons également prendre des mesures concrètes à ce sujet.

Je souhaite insister sur trois points essentiels.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit agir de toute urgence pour désamorcer la situation, instituer une cessation des hostilités et des actions illégales et veiller à ce qu'Israël respecte le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil. L'adoption immédiate d'un cessez-le-feu est de la plus haute importance pour permettre l'acheminement d'une aide humanitaire vitale et pour favoriser la reprise du processus de paix.

Le Conseil de sécurité ne peut rester silencieux face à une menace aussi flagrante pour la paix et la sécurité internationales. Il ne peut rester silencieux face à la poursuite de la violence et des violations du droit international et des résolutions des organes des Nations Unies. L'inaction du Conseil de sécurité mettra en péril sa crédibilité et sa légitimité. Je voudrais me faire l'écho de la déclaration de l'Organisation de la coopération islamique, dans laquelle celle-ci a exprimé sa volonté de poursuivre les initiatives de l'Assemblée générale et d'en appliquer les décisions si le Conseil de sécurité ne se montre pas à la hauteur de ses responsabilités.

Deuxièmement, tandis que nous passons tout ce temps à délibérer, la population sur le terrain subit déjà des conséquences dévastatrices. À ce jour, des centaines de personnes ont été tuées ou blessées à Gaza et des milliers d'autres ont fui leurs maisons. La situation risque de se détériorer dans les jours à venir, et ce dans un contexte déjà très difficile en raison du conflit en cours et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de renforcer l'aide humanitaire destinée au peuple de Palestine. Nous engageons instamment Israël à permettre un accès sans entrave à l'aide humanitaire dont a besoin de toute urgence le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et dans la ville d'Al-Qods al-Charif.

Troisièmement, il est impératif d'empêcher que des atrocités similaires ne se reproduisent à l'avenir. Notre président, le Premier Ministre de la Malaisie et le Sultan du Brunéi Darussalam ont appelé les deux parties à accepter une présence internationale temporaire dans la ville d'Al-Qods qui superviserait la cessation des hostilités dans le territoire palestinien occupé.

Il faut par ailleurs mettre fin immédiatement à l'expansion des colonies de peuplement illégales, aux expulsions forcées et à la démolition des structures appartenant à des Palestiniens, actes qui continuent de causer un immense préjudice à la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé. Étant donné que ces actes constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions des organes de l'ONU sur la question et qu'ils représentent un obstacle majeur à un règlement pacifique du conflit, nous appelons la communauté internationale à

demander des comptes et à veiller à ce que toute violation commise par la Puissance occupante soit sanctionnée afin de protéger la population civile palestinienne sous occupation et de préserver les perspectives d'une solution juste et pacifique.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'importance d'une solution pacifique et durable au conflit israélo-palestinien. Le moment est venu pour la communauté internationale de montrer sa volonté à promouvoir une paix juste et globale fondée sur la solution à deux États, conformément aux paramètres convenus au niveau international. J'espère sincèrement que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, assumera ses responsabilités et mettra fin à l'agression contre le peuple palestinien, qui souffre depuis bien trop longtemps. Il est temps d'agir.

Annexe 36

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au moment même où se tient la présente réunion, les forces brutales du régime israélien commettent un véritable massacre en Palestine, en particulier dans la bande de Gaza – la plus grande prison ouverte du monde, dans laquelle à ce jour, 192 Palestiniens, dont 58 enfants et 34 femmes, ont été tués. Les forces israéliennes tuent lâchement des femmes sans défense, massacrent de sang-froid des nourrissons et des enfants innocents, tuent sauvagement les membres d'une même famille, profanent effrontément les Lieux saints, bombardent et pilonnent de façon inhumaine des zones résidentielles, des écoles et des centres de santé et démolissent des maisons sans raison. Bref, ils commettent simultanément les quatre principaux crimes internationaux.

La question est de savoir pourquoi les forces israéliennes commettent massivement de telles cruautés. La réponse est : parce que les Palestiniens ont élevé la voix contre les forces israéliennes qui confisquent leurs terres ancestrales dans les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est – Cheik Jarrah, Silwan et Tour – et dans d'autres zones. Ils ont protesté contre la démolition des maisons dans lesquelles ils ont vécu générations après générations. Ils ont résisté à l'expulsion forcée de leurs propres maisons. Et ils ont protesté contre l'attaque des forces de sécurité israéliennes contre les fidèles musulmans de la mosquée Al-Aqsa pendant le mois sacré de ramadan.

Que l'on ne s'y trompe pas, ce sont là les pires péchés si vous êtes un Palestinien et que vous vivez en Palestine, où un régime raciste et d'apartheid, fondé sur l'agression, l'occupation et l'oppression, commet des crimes odieux contre les Palestiniens.

Mais pourquoi le régime israélien est-il en mesure de commettre tous ces crimes en toute impunité ? Parce que, depuis plus de 70 ans, le Conseil de sécurité garde un silence de mort face à tous les actes illégaux commis par ce régime. Et l'inaction totale et inexcusable du Conseil pendant des décennies, en plus d'entraîner un déficit de confiance et une crise de sa crédibilité et de sa légitimité, encourage véritablement ce régime à commettre davantage de crimes, avec plus de brutalité.

C'est la raison pour laquelle le régime israélien commet les crimes internationaux les plus graves, à savoir le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression. C'est pourquoi il a mené plus de 15 guerres, occupé les territoires d'autres pays, envahi tous ses voisins sans exception, et attaqué des pays de la région et au-delà, du Moyen-Orient à l'Afrique. C'est aussi pourquoi il possède tous les types d'armes de destruction massive. Et la liste est encore longue.

Alors, pourquoi le Conseil de sécurité reste-t-il silencieux et inactif aussi longtemps face à des « menaces contre la paix, des ruptures de la paix ou des actes d'agression » aussi graves et évidents, alors que, selon la Charte des Nations Unies, il aurait dû décider des mesures à prendre « pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales » ? Purement et simplement parce que, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, les États-Unis, qu'ils soient sous administration démocrate ou républicaine, protègent systématiquement le régime israélien contre toute action du Conseil. À ce jour, les États-Unis ont opposé leur veto à 44 projets de résolution du Conseil de sécurité contre Israël. C'est inédit dans l'histoire du Conseil.

Sous l'Administration des États-Unis actuelle, des décisions sont prises pour continuer de protéger le régime israélien, d'apporter sans vergogne un « soutien indéfectible à la sécurité d'Israël », de justifier les crimes d'Israël par le prétendu

« droit légitime d'Israël à se défendre » et de dénier aux Palestiniens opprimés leurs droits naturels, y compris leur droit à la vie, à la dignité, à la libération, à l'autodéfense, à l'autodétermination et à la création de leur propre État indépendant.

Les États-Unis ont récemment empêché le Conseil de sécurité de publier ne serait-ce qu'une simple déclaration à la presse demandant qu'Israël cesse de bombarder Gaza. Oui, « L'Amérique est de retour » – pour soutenir à nouveau sans réserve un régime d'occupation et d'oppression, quelle que soit la brutalité de ses crimes.

Comme d'habitude, aujourd'hui, le représentant du régime israélien a crié au loup, joué la victime, tenté désespérément de détourner l'attention des crimes d'Israël et défendu effrontément le meurtre de femmes et d'enfants palestiniens.

Avant de conclure, je dois rappeler que les Palestiniens subissent une occupation et un blocus illégaux de la part du régime israélien et qu'ils disposent donc du droit naturel de légitime défense. Tout en condamnant dans les termes les plus forts possibles tous les crimes commis par le régime israélien contre les Palestiniens, la République islamique d'Iran réaffirme son soutien à la juste cause du peuple palestinien et à la pleine réalisation de tous ses droits inaliénables, en particulier son droit naturel à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant sur l'ensemble du territoire palestinien, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités avec sérieux et de contraindre le régime israélien à mettre fin immédiatement à son aventurisme militaire dans la région, plus précisément aux effusions de sang et aux crimes qu'il commet actuellement contre les Palestiniens ; à arrêter ses activités de nettoyage ethnique délibéré, systématique et massif, qui visent notamment à modifier la composition et les caractéristiques démographiques de la Palestine, en particulier la composition démographique et l'identité islamique et arabe d'Al-Qods al-Charif ; à lever le blocus illégal et inhumain imposé à la bande de Gaza ; et à mettre fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens, du Golan syrien occupé et de certaines parties du Liban ; et de faire en sorte que ce régime réponde des crimes internationaux les plus graves qu'il commet depuis plusieurs décennies.

La question de Palestine ne sera pas et ne pourra pas être réglée tant que les principes de la justice et du droit international ne seront pas strictement appliqués. Cela n'a que trop tardé. Alors que les Palestiniens luttent pour la réalisation de leurs droits fondamentaux, la communauté internationale a l'obligation juridique, politique et morale de soutenir pleinement leur cause légitime. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière. Si le Conseil reste incapable de jouer son rôle, l'Assemblée générale doit prendre les mesures nécessaires contre les agresseurs israéliens.

Annexe 37

Déclaration de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre des actes d'agression, d'oppression et de répression dont est l'objet le peuple de l'État de Palestine et des territoires occupés, dans un déni total de ses droits humains et en violation du droit international. La plus récente de ces violations, ce sont la profanation du Haram el-Charif à Jérusalem par les soldats de l'entité israélienne et les frappes de missiles effectuées contre des civils palestiniens. Cela vient une fois de plus confirmer la nature sauvage de l'usurpateur et place le Conseil devant un défi véritable et crucial, à savoir supporter le peuple palestinien opprimé.

La solidarité mondiale aujourd'hui témoignée au peuple palestinien est le reflet d'une seule chose, à savoir la certitude que les personnes concernées doivent recouvrer leurs droits et qu'il faut mettre fin à l'occupation militaire et coloniale israélienne des territoires de l'État de Palestine, garantissant ainsi le maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient, qui revêt une importance vitale pour la paix et la sécurité du monde entier.

Nous affirmons la position de l'Iraq, qui apporte un appui sans réserve à la juste cause palestinienne et à la ténacité du peuple palestinien. Nous condamnons l'attaque de la mosquée Al-Aqsa par les forces de l'entité israélienne et les actes de terreur que celles-ci commettent dans le but de semer la panique dans les rangs des fidèles musulmans sans défense. Nous condamnons également les attaques barbares qui ont ensuite été perpétrées contre notre peuple dans le quartier de Cheik Jarrah et dans les quartiers adjacents de Jérusalem occupée, ainsi que dans la bande de Gaza. Nous condamnons en outre les décisions illégales et factices concernant Jérusalem prises par l'occupation israélienne, et nous dénonçons la violation du droit historique de la Palestine à la terre, pour lequel des générations de résistants et de martyrs ont donné leur vie.

La délégation de mon pays appelle la communauté internationale à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux conditions injustes et pénibles dans lesquelles languit le peuple palestinien, et à adopter une position conforme à l'ampleur de la solidarité que méritent notre question centrale et la question centrale du monde entier, à savoir la question palestinienne, ainsi que ses répercussions considérables sur la stabilité de toute la région et sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, l'Iraq estime que la mise en œuvre des résolutions de l'ONU portant sur la question et de l'Initiative de paix arabe est le meilleur moyen de trouver une solution au conflit et de garantir les droits des Palestiniens.

Pour terminer, je voudrais dire que le peuple iraquien salue la position honorable adoptée par le peuple palestinien en ce moment ainsi que sa ferme détermination à établir son propre État sur sa propre terre, avec Jérusalem pour capitale. Je termine mon discours en citant les vers du poète de l'Iraq et des Arabes, Muhammad Mahdi al-Jawahiri, tirés de son ode intitulée *Palestine ensanglantée* :

> Les jeunes se sont soulevés et qui est comme les jeunes,
> Lorsque les flammes du zèle et de l'honneur flambent ?
> Le sang arabe qui coule dans leurs veines refuse de voir un seul Arabe libre opprimé ;
> Partout ils manifestent avec des drapeaux et des mots, unis.

Annexe 38

Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement de son exposé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland.

Le Japon se déclare profondément préoccupé par la détérioration de la situation concernant Israël et la Palestine. En particulier, nous avons assisté quotidiennement à des tirs aveugles de roquettes effectués par des militants palestiniens et aux opérations militaires des Forces de défense israéliennes qui s'en sont suivies et qui ont fait un grand nombre de victimes civiles, des deux côtés. Le Japon condamne fermement de tels actes de violence et présente ses condoléances aux familles des victimes. Pour mettre fin au plus tôt au cercle vicieux de la violence et éviter des pertes douloureuses parmi les civils innocents, le Japon exhorte vivement toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue.

Le Japon est convaincu que les questions relatives au processus de paix au Moyen-Orient ne pourront jamais être réglées par la violence, mais uniquement par des négociations, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité sur la question et des paramètres convenus au niveau international, ainsi que par les efforts visant à instaurer une confiance mutuelle entre les parties au conflit. Le Japon appelle toutes les parties concernées à mettre tout en oeuvre à cette fin. Le Japon appuie les efforts de médiation en cours visant à éviter une nouvelle escalade, et il est déterminé à poursuivre son action diplomatique avec la communauté internationale.

Annexe 39

Déclaration du cheik Ahmad Nasser Al-Mohammed Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères et Ministre d'État chargé des affaires du Cabinet de l'État du Koweït

[Original : arabe]

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, à un moment où la communauté internationale suit avec une anxiété croissante la grave escalade de la violence dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, à la suite des crimes atroces commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien.

L'État du Koweït réaffirme sa ferme condamnation des crimes atroces commis par les forces d'occupation israéliennes dans les Territoires palestiniens occupés, y compris la ville de Jérusalem. Il condamne et dénonce également tous les projets de colonisation israéliens illégaux et les tentatives de confisquer les maisons et les biens des Palestiniens, en particulier les biens des habitants de Jérusalem résidant dans le quartier de Cheik Jarrah, dans le but de les expulser et de vider la Ville sainte de ses habitants afin de la judaïser et de modifier les faits sur le terrain. Le Koweït considère qu'il s'agit d'actes illégaux et illicites qui constituent une violation flagrante des résolutions et des mandats internationaux. Il affirme que toutes les mesures et décisions unilatérales qui visent à modifier le statut juridique et historique en vigueur des Territoires palestiniens occupés sont nulles et non avenues, ne créant aucun droit et ne donnant lieu à aucune obligation.

Malheureusement, nous avons tous vu les forces d'occupation israéliennes prendre d'assaut l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa il y a quelques jours et s'attaquer aux fidèles. Aux côtés des colons illégaux, les forces d'occupation continuent de prendre pour cible des femmes et des enfants sans la moindre pitié et de confisquer des biens. Les politiques et pratiques d'Israël confirment une fois de plus qu'il cherche à consolider l'occupation et n'a aucune envie de parvenir à un accord de paix juste et global.

Les crimes atroces commis par les forces d'occupation israéliennes s'inscrivent dans une série de crimes et de violations commis par Israël, Puissance occupante, en violation des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Ces résolutions affirment que le statut particulier de Jérusalem ne peut être violé et déclarent nulle et non avenue toute mesure qui vise à modifier le caractère de la ville. L'expulsion des résidents de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est est un crime et une violation flagrante du droit international, d'autant plus que Jérusalem-Est fait partie des territoires palestiniens occupés, auxquels s'applique la quatrième Convention de Genève de 1949. De ce fait, la Puissance occupante doit respecter son obligation de protéger la propriété privée dans les territoires occupés ; elle ne peut pas confisquer des biens relevant de la propriété privée.

Nous sommes à un tournant décisif, où tout règlement juste et global de la question centrale des nations arabes et islamiques risque d'être compromis. Nous sommes confrontés à des plans qui sont mis à exécution rapidement et qui ne se limitent pas à l'expansion des colonies illégales ou à la confiscation des terres et des biens des Palestiniens, mais qui visent à judaïser Jérusalem-Est, la vieille ville en particulier, et à la vider de ses habitants palestiniens. L'État du Koweït affirme une fois de plus son opposition totale à tous les projets de colonisation illégale dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et souligne que ces colonies de peuplement sont nulles et non avenues en vertu du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité.

L'État du Koweït ne ménage aucun effort pour alléger les souffrances du peuple palestinien frère depuis le début des récentes attaques israéliennes. Nous sommes restés en contact avec nos amis et alliés, en plus de participer aux côtés de nos frères aux réunions de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique au cours desquelles ont été adoptées des déclarations et des décisions demandant, entre autres, à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité, d'assumer ses responsabilités juridiques, morales et humanitaires afin de mettre immédiatement fin à l'agression israélienne, de fournir une protection internationale du peuple palestinien, de préserver son droit à la liberté de culte, de maintenir la sécurité et la paix dans la région et de veiller à ce que les autorités d'occupation israéliennes n'exécutent pas leurs plans odieux et n'imposent pas un fait accompli qui enfreint les résolutions jouissant d'une légitimité internationale et viole le droit international.

Pour finir, l'État du Koweït réaffirme son soutien à la position arabe, qui affirme que la paix est l'option stratégique et qu'une solution juste, permanente et globale doit être fondée sur la solution à deux États conformément aux termes de référence convenus, c'est-à-dire les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, et d'une manière qui permette au peuple palestinien d'obtenir tous ses droits politiques légitimes et de créer son État indépendant sur sa terre, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Annexe 40

Déclaration de M^me^ Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public particulièrement important sur la situation en Palestine, sous la présidence chinoise du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Le Conseil doit s'exprimer sur ce qui arrive aux Palestiniens aujourd'hui.

Pour les Palestiniens et les Arabes, la journée d'hier, le 15 mai, renvoie à la Nakba : la catastrophe. La Nakba perdure depuis des décennies pour les Palestiniens, et ce qui se passe aujourd'hui, pendant que nous sommes réunis dans la salle du Conseil, est la continuation de cette Nakba. La situation actuelle n'est pas le fait du hasard ; c'est la simple conséquence de décennies d'occupation, d'humiliation, de dépossession, d'emprisonnement, de colonialisme, de restriction des droits et de confiscation des terres des Palestiniens, de châtiment collectif et d'une vie vécue dans la peur.

Nous avons maintes fois rappelé que le Conseil a l'obligation d'agir de manière décisive pour mettre fin au traitement inhumain, immoral et illégal que subissent les Palestiniens, à l'oppression continue de la population civile par la Puissance occupante et, surtout, à la culture d'impunité dont bénéficient les autorités israéliennes. Des années d'impunité pour les politiques israéliennes successives ont conduit les Palestiniens à cette situation explosive, à un état de désolation et de désespoir, et ne leur ont laissé d'autre option que celle de se défendre.

Les attaques récentes menées par Israël contre les droits des Palestiniens ont notamment visé leurs lieux les plus sacrés, dont la mosquée Al-Aqsa, le troisième lieu le plus sacré de l'Islam. Le but était de mépriser leur foi pendant le mois sacré de ramadan, de les empêcher d'accomplir leurs devoirs religieux en paix et de profaner Al-Aqsa par une attaque israélienne à balles réelles dans un lieu saint, qui a fait de nombreuses victimes. Comme l'a dit le grand mufti de Jérusalem, les Palestiniens l'ont considéré comme un tournant décisif.

Les Israéliens ont également expulsé des Palestiniens de leurs maisons ancestrales, le dernier cas en date étant celui de Cheik Jarrah, et détruit des habitations, ce que les Palestiniens ont considéré à juste titre comme une éviction de Jérusalem. Ces actes ont provoqué une réaction sans précédent au traitement injuste que subissent les Palestiniens aux mains d'Israël dans la Ville sainte.

N'oublions pas la décision prise par les autorités israéliennes d'interdire aux Palestiniens vivant à Jérusalem de voter lors des prochaines élections palestiniennes. Le fait de les priver de ce droit a conduit l'Autorité palestinienne à annuler les élections prévues. Ce sont là quelques exemples de la réalité d'un peuple vivant sous occupation.

Alors que le bilan des victimes continue de s'alourdir à Gaza, au moins 40 enfants ont été tués par des frappes aériennes israéliennes depuis le début de la semaine. Un enfant de 10 ans vivant dans un quartier qui a perdu huit enfants en une seule attaque a résumé la situation en ces mots : « Je ne suis qu'un enfant ! Ce n'est pas juste ! Qu'avons-nous fait pour mériter ça ? Ce n'est pas juste ! »

Oui, ce qui arrive aux enfants palestiniens n'est pas juste. Des années d'impunité et d'occupation ont également créé un environnement propice à la radicalisation en Israël, permettant aux groupes d'extrême droite de s'enhardir. Ces groupes mènent désormais une guerre contre les Palestiniens au moyen d'attaques insensées qui doivent appeler l'attention sur ce qui arrivera si rien n'est fait pour

changer en profondeur la situation sur le terrain. Les slogans « Mort aux Arabes » de ces extrémistes sont très dangereux et ont conduit au lynchage d'un Palestinien il y a quelques jours. Il faut faire pression sur Israël pour qu'il maîtrise ces extrémistes et protège les Palestiniens qui subissent ces attaques. Si ces extrémistes ne sont pas maîtrisés, l'existence des Palestiniens qui vivent avec les Israéliens sera en péril.

Les actions brutales d'Israël ne sont pas seulement perpétrées contre les Palestiniens. Hier, les Israéliens ont tiré à la frontière sur des manifestants libanais non armés qui exprimaient leur solidarité avec les Palestiniens, tuant un jeune libanais de 21 ans. Le Liban condamne les tirs sur les manifestants, tout comme il condamne la destruction par Israël du bâtiment qui abritait la presse internationale dans la ville de Gaza. Réduire au silence les médias ne rendra pas le monde aveugle aux actions et aux crimes d'Israël contre les Palestiniens.

À la suite de la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël par la précédente Administration américaine, en violation du droit international, beaucoup ont interprété la réaction contenue des Palestiniens et des Arabes comme un acquiescement, et cela a conduit à davantage d'exactions israéliennes dans la ville, en violation du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies – et en toute impunité. Les événements survenus la semaine dernière révèlent que personne sur le terrain n'approuve les actes posés par Israël et sapent la formule de paix qui est nécessaire.

Il est temps de revenir à la véritable base de la paix dans la région, à savoir un règlement global et juste fondé sur le droit international, notamment les résolutions pertinentes de l'ONU – en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 2334 (2016) – , l'Initiative de paix arabe de 2002 et le principe de l'échange de territoires contre la paix.

La solution à deux États ne doit plus être une promesse vide de sens. Elle doit plutôt permettre de mettre en œuvre des mesures concrètes sur le terrain afin de garantir que les fondements d'un État palestinien sont protégés et respectés. Créer un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale ne doit plus être un slogan. La population palestinienne doit être protégée, et les droits qui sont les siens en vertu du droit international doivent être respectés par la Puissance occupante.

Le Conseil de sécurité a, en vertu de la Charte des Nations Unies, la responsabilité de faire respecter les principes sur lesquels l'Organisation a été bâtie, au premier rang desquels figure le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en appliquant ses propres résolutions. Le mépris continu et flagrant d'Israël pour le droit international revient à mépriser l'ONU et ses organes, y compris le Conseil de sécurité. La situation dans les territoires palestiniens et à Gaza nécessite une action décisive et rapide du Conseil de sécurité en vue de mettre fin aux attaques israéliennes contre les Palestiniens et de ramener les parties sur le chemin de la paix. Apaiser la situation ne suffit pas ; il faut, cette fois-ci, fournir de véritables efforts pour parvenir à la paix, car la situation est grave et ce que nous voyons sur le terrain est terrifiant.

Il est temps de passer des simples paroles de condamnation à l'action. On attend de cet organe qu'il pose des actes. Seul un règlement juste et pacifique peut apporter la paix à cette région après des décennies d'effusion de sang et de conflit.

Les Palestiniens ont commémoré leur nakba avec plus de pertes et de douleurs cette semaine. N'est-il pas temps pour eux de bénéficier d'un répit et d'être libérés ? Il est grand temps que le Conseil prenne des mesures qui permettent enfin de les libérer.

Annexe 41

Déclaration de M. Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion de contribuer à la visioconférence publique d'aujourd'hui. Le Liechtenstein aborde la réunion d'aujourd'hui dans un climat marqué par une profonde inquiétude face à l'escalade de la violence à Gaza et dans ses environs, ainsi que dans le reste du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël. Le Liechtenstein invite instamment tous les acteurs à mettre fin à la violence, à faire preuve de la plus grande retenue et à œuvrer en faveur d'une désescalade et d'un cessez-le-feu.

Le Liechtenstein rappelle la nécessité pour tous les acteurs de respecter le droit international humanitaire, en particulier les principes de nécessité militaire et de proportionnalité. Les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza doivent cesser ; le fait de prendre délibérément des civils pour cible constitue une violation grave du droit international humanitaire. Le nombre important de victimes civiles, dont de nombreux enfants, causées par les frappes aériennes israéliennes à Gaza est inacceptable. Les principes fondamentaux de la protection des civils prévus par le droit international humanitaire doivent être respectés dans toutes les circonstances et les auteurs de violations de ces principes doivent répondre de leurs actes.

Le Liechtenstein réaffirme sa conviction qu'une solution à deux États fondée sur le droit international applicable, en particulier le droit international humanitaire et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, demeure la seule voie viable à suivre vers un Moyen-Orient pacifique, stable et sûr. Il est gravement préoccupé par les activités de peuplement, notamment les menaces d'expulsion de familles palestiniennes à Jérusalem-Est, et appelle Israël à cesser ces activités, comme il est tenu de le faire en vertu du droit international.

L'augmentation de la violence, du nombre de morts et des destructions dont nous sommes témoins ces derniers jours doit être un signal d'alarme pour que tous ceux qui ont de l'influence, en particulier le Conseil de sécurité, agissent pour mettre fin à la violence et s'attaquent aux causes anciennes et bien connues de ce conflit, conformément à l'obligation historique qui incombe clairement à l'ONU et au mandat du Conseil de sécurité. Une solution durable ne peut être obtenue que si les parties sont disposées à participer de bonne foi à des négociations crédibles et constructives et si elles sont aidées dans leurs efforts pour y parvenir.

Il est grand temps que ces parties démontrent leur engagement en faveur de la paix par des actions concrètes et s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales pour la compromettre, notamment par des actes qui violent clairement les décisions du Conseil et constituent des crimes selon le droit international humanitaire. À cet égard, nous appelons le Conseil de sécurité à prendre des mesures pour faire en sorte que ses propres résolutions soient appliquées, et nous prenons note de la déclaration publiée le 3 mars par la Procureure de la Cour pénale internationale.

Annexe 42

Déclaration de M. Syed Mohamad Hasrin Aidid, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur cette question de longue date à un moment aussi crucial.

L'utilisation constante et excessive de la force en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, ainsi qu'à Gaza et dans ses environs, est inhumaine, injustifiable et inacceptable. Israël doit immédiatement cesser ses actes d'agression contre les Palestiniens. La Malaisie condamne vivement le ciblage et le meurtre aveugle de civils, y compris d'enfants, par la Puissance occupante.

La communauté internationale ne doit pas rester passive et permettre à Israël de poursuivre son assaut inhumain contre les Palestiniens, qui viole clairement de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et le droit international, y compris le droit international humanitaire. Tous les efforts doivent être déployés pour désamorcer cette situation dangereuse afin de mettre un terme à la violence et d'éviter de nouvelles pertes de vies humaines. Le Conseil de sécurité doit agir immédiatement et s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies. La Malaisie exhorte le Conseil de sécurité à parler d'une seule voix et à agir rapidement et de manière décisive pour répondre à la série d'agressions israéliennes.

La Malaisie appelle à nouveau le Conseil de sécurité à réexaminer la recommandation sur le déploiement par l'ONU de militaires armés ou d'observateurs non armés afin d'améliorer la protection des Palestiniens, contenue dans le rapport du Secrétaire général (A/ES-10/794). Nous ne devons ménager aucun effort pour garantir la sécurité, la protection et le bien-être de la population civile palestinienne qui vit dans des conditions de vie épouvantables sous l'occupation israélienne.

La Malaisie condamne fermement les incursions et la multiplication des attaques des forces d'occupation israéliennes et des colons israéliens contre les civils palestiniens et les fidèles de la mosquée Al-Aqsa. Les agressions ciblées contre les fidèles pendant les prières, en particulier dans les derniers jours du mois sacré de ramadan, sont une marque de mépris pour tous les musulmans et l'humanité. Ce sont des actes odieux, et le Gouvernement israélien, ainsi que les auteurs de ces actes, doivent répondre de leurs actes et rendre des comptes.

Nous condamnons également toutes les expulsions forcées de Palestiniens de leurs maisons, notamment dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan à Jérusalem-Est. De tels actes sont illégaux au regard du droit international humanitaire et ne servent qu'à alimenter les tensions sur le terrain. La Malaisie ne reconnaîtra aucune confiscation flagrante de terres palestiniennes par Israël pour ses colonies illégales. Nous condamnons aussi toute action unilatérale concernant le statut final de Jérusalem.

À cet égard, il faut faire en sorte qu'Israël respecte pleinement toutes ses obligations prescrites par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), et le droit international ainsi que la Charte des Nations Unies. Nous demandons au Conseil de sécurité d'exiger des comptes et de mettre fin à cette injustice.

La Malaisie reste déterminée à soutenir la cause palestinienne, notamment la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, basé sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous appelons également le Quatuor pour le Moyen-Orient à trouver une voie mutuellement acceptable pour que les parties reprennent les négociations en vue d'un règlement pacifique.

Le soutien résolu de la Malaisie au peuple palestinien et sa pleine solidarité avec lui dans la réalisation de ses droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance n'ont jamais été aussi grands et ne faibliront jamais. Nous poursuivrons notre aide bilatérale à la Palestine et notre soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui joue un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions de vie difficiles du peuple palestinien.

La violence actuelle pourrait facilement déboucher sur des troubles ailleurs, menaçant la stabilité de la région et au-delà. À cet égard, la Malaisie demande instamment au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui lui incombe au premier chef de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'utiliser pleinement les outils dont il dispose pour éviter une nouvelle escalade et prévenir les pertes de vies humaines.

Annexe 43

Déclaration de la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Nouvelle-Zélande/ Aotearoa se félicite de l'occasion offerte au Conseil de sécurité de se pencher sur cette question importante. Nous demandons instamment au Conseil de trouver un moyen d'instaurer un cessez-le-feu immédiat, de protéger les personnes qui sont en danger et de donner de l'espoir à celles qui n'en ont pas actuellement.

Nous sommes gravement préoccupés par l'escalade de la violence en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Gaza, et nous sommes consternés par le nombre croissant de victimes civiles et le grand nombre de blessés, y compris parmi les enfants, causés par les frappes aériennes israéliennes et les attaques à la roquette menées par le Hamas. Le nombre de morts de civils signalées à Gaza est particulièrement affligeant.

En tant que nation, nous réaffirmons qu'il faut garantir la protection des civils, y compris les journalistes et les réfugiés, et nous nous associons à tous ceux qui condamnent la destruction de maisons et les dommages causés aux infrastructures vitales, notamment les réseaux électriques et les installations d'eau, en particulier à Gaza. Le droit international, y compris le droit international humanitaire, doit être respecté par les deux parties.

L'escalade de la violence et les provocations observées ces derniers jours ont clairement montré que sans la participation et le soutien concertés de la communauté internationale, les hostilités persisteront et s'intensifieront. Il est inquiétant de constater que les propositions de cessez-le-feu qui auraient été faites ont été rejetées au profit de la poursuite de la violence et de l'hostilité.

La violence observée ne peut être excusée. Il ne peut y avoir de solution militaire. Toutes les parties ont la responsabilité de désamorcer la situation, de mettre un terme à la violence et d'empêcher de nouvelles souffrances et pertes de vies humaines. Nous appelons le Conseil à prendre de toute urgence des mesures pour aider à mettre fin à la violence et à instaurer un cessez-le-feu durable, et nous sommes prêts à apporter toute l'aide constructive possible pour soutenir ces efforts.

Ce dernier cycle de violence intervient dans un contexte d'érosion constante de la viabilité d'une solution à deux États. Le Conseil a le devoir d'agir pour préserver la solution à deux États et faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous avons présenté la résolution 2334 (2016) au Conseil pendant notre mandat en 2016, qui a condamné l'existence des colonies de peuplement israéliennes comme étant une violation flagrante du droit international et renforcé l'engagement de la communauté internationale en faveur d'une solution à deux États au conflit israélo-palestinien.

La Nouvelle-Zélande/Aotearoa reste fermement convaincue que le conflit israélo-palestinien, apparemment insoluble, peut être réglé et qu'une solution à deux États est la seule base pour parvenir à une paix durable.

Le Conseil examine aujourd'hui une situation qui est sur le point de déboucher sur une guerre totale. Les actes que le Conseil posera maintenant et dans les jours à venir feront tout simplement la différence entre la vie et la mort pour bon nombre d'Israéliens et de Palestiniens.

Annexe 44

Déclaration de M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Pakistan se félicite de la présente réunion publique du Conseil de sécurité pour discuter de la situation extrêmement grave qui prévaut dans le territoire palestinien occupé et à Jérusalem. Il est déplorable que pendant si longtemps le Conseil n'ait même pas été capable d'organiser cette réunion et de prendre des mesures pour mettre fin à l'agression israélienne.

Le Pakistan condamne l'utilisation par Israël d'une force aveugle et disproportionnée, y compris les frappes aériennes, qui ont entraîné la mort de près de 200 Palestiniens, dont des dizaines de femmes et d'enfants, ainsi que la destruction d'infrastructures civiles. Nous condamnons aussi fermement : l'attaque délibérée et systématique d'Israël contre les fidèles palestiniens à Haram el-Charif, y compris à la mosquée Al-Aqsa pendant le mois sacré de ramadan ; sa profanation de ces lieux saints ; sa politique continue d'expansion de ses coloniesde peuplement illégales ; ses expulsions forcées de Palestiniens et la démolition de leurs maisons ; et son ciblage des journalistes et des médias internationaux dans les territoires palestiniens occupés.

Ces actes perpétrés par Israël sont inacceptables et contreviennent aux normes du droit international. Ils violent les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et ont de graves répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité dans la région et au-delà.

Dans la résolution 242 (1967) le Conseil a déclaré « l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre » et a exigé qu'Israël retire ses forces armées des territoires occupés lors de la guerre de 1967. Dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, dont la résolution 2334 (2016), celui-ci a déclaré que « la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation d'une solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable ».

De même, les résolutions 252 (1968), 267 (1969) et 271 (1969) du Conseil de sécurité ont vivement critiqué Israël pour les mesures illégales et unilatérales qu'il a prises afin de modifier le statut de la ville de Jérusalem. Le Conseil a demandé à Israël d'annuler ces mesures et de s'abstenir de telles actions à l'avenir. Il a reconnu « que tout acte de destruction ou de profanation des Lieux saints, des édifices religieux et des sites de Jérusalem, ou tout encouragement à un acte de cette nature ou toute connivence dans un tel acte, peut mettre gravement en péril la paix et la sécurité internationales ». Dans sa résolution 2253 (ES-V), l'Assemblée générale a également déclaré que les mesures prises par Israël pour modifier le statut de Jérusalem étaient non valides. La résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions sur le statut de Jérusalem ont ensuite réaffirmé cette position.

Les attaques continues d'Israël contre les Palestiniens violent également les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 259 (1968), relative à la protection des civils dans les territoires palestiniens occupés.

Il est regrettable qu'en dépit des pertes quotidiennes en vies humaines dues aux actes d'agression d'Israël, le Conseil de sécurité n'ait pas exigé qu'Israël mette fin à son usage indiscriminé et disproportionnel de la force contre le peuple palestinien sans défense et assiégé à Jérusalem, en Cisjordanie occupée et à Gaza assiégée. Il est déplorable que les personnes qui proclament une forte adhésion aux principes des droits de l'homme et de l'état de droit international soient celles qui empêchent le Conseil d'agir à cet effet.

Dans l'attaque menée actuellement par Israël contre les Palestiniens, les violations des droits de l'homme et de la légalité internationale sont on ne peut plus flagrantes et choquantes, et pourtant Israël continue de bénéficier de l'immunité des sanctions souvent utilisées contre d'autres. Israël bénéficie de l'immunité de toute responsabilité pour ses actes d'agression, que beaucoup considèrent comme des crimes de guerre, et de l'impunité alors qu'il a bafoué le prétendu ordre mondial fondé sur des règles.

Il n'y a pas d'équivalence morale ou militaire entre Israël et les Palestiniens. La cause palestinienne est une lutte légitime contre une puissance occupante menée par un peuple occupé. C'est une lutte juste pour l'autodétermination et contre l'occupation étrangère. L'asymétrie de pouvoir entre un peuple occupé et assiégé et l'une des armées les plus puissantes de la région est d'une brutalité manifeste.

Dans le contexte sinistre marqué par la détérioration de la situation dans la région, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, d'appeler à un arrêt immédiat de l'utilisation par Israël d'une force disproportionnelle et arbitraire, d'offrir des protections aux civils palestiniens qui subissent le poids des attaques israéliennes et de veiller à ce qu'Israël respecte pleinement le droit international humanitaire et le droit nternational des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à la liberté de culte, de circulation et de réunion pacifique. Il faut demander à Israël de s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale et illégale, notamment l'expansion des colonies de peuplement et les tentatives de modification du statut de Jérusalem.

Le Conseil doit prendre des mesures pour qu'Israël réponde de ses crimes de guerre et de ses crimes contre l'humanité. Par-dessus tout, il doit promouvoir l'application intégrale des résolutions pertinentes, notamment pour parvenir à la solution des deux États en créant un État palestinien viable, indépendant et d'un seul tenant dans les frontières d'avant 1967 et avec Al-Qods al-Charif comme capitale.

Annexe 45

Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous nous félicitons de l'initiative prise par la présidence chinoise d'organiser ce débat public sur la situation grave au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Pérou déplore profondément l'escalade de la violence en Israël, à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que les décès qu'elle cause parmi les civils, dont de nombreux mineurs. Cette situation est insoutenable et déstabilisante pour le Moyen-Orient. Nous déplorons la persistance de dynamiques hostiles, la violence aveugle du Hamas, les réactions disproportionnées d'Israël et les discours conflictuels des deux camps. Le droit international et les droits de l'homme sont ouvertement bafoués, dans un climat d'impunité qui exacerbe le conflit.

Dans ces circonstances graves, le Pérou appelle les dirigeants des deux parties à montrer des signes concrets de retenue et d'attachement à la paix. Il est urgent, dans l'immédiat, qu'ils respectent le cessez-le-feu demandé par le Secrétaire général António Guterres, car il représente une mesure essentielle en vue de protéger la population civile et de renforcer l'action diplomatique. En outre, nous réaffirmons notre attachement à la seule solution que nous jugeons viable et conforme au droit international : celle de deux États aux frontières sûres et internationalement reconnues, résultant de négociations directes entre Israël et la Palestine sur la base des frontières en vigueur jusqu'en 1967, négociations qui doivent également aboutir à la détermination du statut final de Jérusalem.

Le Pérou souligne que pour que cette solution se concrétise, il faut nécessairement qu'Israël respecte les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En particulier, nous considérons qu'il est urgent que ses autorités mettent fin à la politique illégale de colonisation, de démolition de bâtiments et d'expulsions dans les territoires palestiniens occupés, car elle compromet la solution des deux États et est contraire aux dispositions énoncées par le Conseil dans sa résolution 2334 (2016).

À cet égard, nous soulignons le rôle central que le Quatuor est appelé à jouer dans les efforts de reprise d'un processus de paix, aux côtés de divers pays qui ont exprimé leur volonté d'exercer leurs bons offices. Le Conseil de sécurité, conformément aux importantes responsabilités qui lui ont été confiées, doit également pouvoir parvenir à un consensus minimal et agir avec fermeté lorsque la situation le justifie.

Je conclus mon intervention en exprimant notre appui au Secrétaire général et à M. Wennesland, et en les encourageant à persévérer dans les efforts qu'ils déploient pour inverser le cycle de destruction, s'attaquer aux causes profondes de ce long conflit meurtrier et parvenir à une reprise des négociations directes entre les parties.

Annexe 46

Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je réaffirme le ferme appui de mon gouvernement au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi qu'aux efforts qu'ils déploient pour mettre fin aux hostilités et désamorcer les tensions.

La République de Corée exprime sa profonde préoccupation face à l'aggravation de la violence en Israël et en Palestine. En particulier, nous exprimons notre vive inquiétude quant au grand nombre de victimes civiles, notamment des enfants, qu'entraînent les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza et la riposte à ces tirs. La violence ne peut être justifiée en aucune circonstance. Ma délégation appelle les parties à s'abstenir de toute nouvelle escalade et à cesser immédiatement de recourir à la force. Nous appelons au respect du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Ma délégation se dit en outre préoccupée par les tensions et la violence à Jérusalem-Est. Nous exhortons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter le statu quo sur les lieux saints.

La République de Corée réitère son appui à une solution négociée à deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU ainsi qu'au droit international et aux accords bilatéraux, et appelle les parties concernées à s'associer aux efforts déployés par la communauté internationale à cette fin.

La République de Corée, qui appuie fermement les efforts déployés par la communauté internationale et le Conseil de sécurité pour instaurer une paix durable dans la région, réaffirme sa volonté de continuer à jouer un rôle constructif à cette fin.

Annexe 47

Déclaration de M^me^ Mathu Joyini, Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la République populaire de Chine d'avoir convoqué cette réunion d'urgence sur l'escalade de la violence dans le territoire palestinien occupé.

L'Afrique du Sud condamne fermement l'escalade continue des attaques commises par Israël contre les Palestiniens de Gaza et de Jérusalem-Est. Ces agissements, en particulier le fait de prendre pour cible les personnes les plus vulnérables de la communauté palestinienne, à savoir les civils, notamment les enfants, les femmes et les personnes âgées, sont totalement injustes et honteux. Israël, Puissance occupante, est seule responsable des victimes, de la perte des moyens de subsistance, des hostilités qui s'ensuivent et de l'explosion de la violence intercommunautaire dans les territoires palestiniens occupés.

Nous présentons nos condoléances aux familles de toutes les personnes qui ont été blessées ou qui ont perdu la vie.

Les attaques continues d'Israël contre les Palestiniens, notamment contre des infrastructures civiles, qui violent les résolutions de l'ONU, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, justifient que nous appelions d'urgence la communauté internationale à agir. Ces agissements doivent être examinés par la Cour pénale internationale (CPI), une cour qui a été créée par la communauté internationale pour traiter les crimes contre l'humanité. Par le passé, le Conseil n'a pas hésité à saisir la CPI de crimes de cette nature et ne doit pas hésiter à le faire à nouveau dans ce cas. S'il ne le fait pas, il alimentera l'idée selon laquelle une politique du deux poids, deux mesures est appliquée.

Le Conseil doit condamner la poursuite des activités de peuplement illégales d'Israël, notamment les expulsions prévues de familles palestiniennes dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud est consternée par la violence dont font preuve des groupes de personnes assimilées à des justiciers contre les Palestiniens, ainsi que par la violation de sites religieux. Comme l'a déclaré le Secrétaire général Guterres, les dirigeants ont la responsabilité de réfréner les déclarations incendiaires et d'apaiser les tensions croissantes.

L'Afrique du Sud reste fermement déterminée à œuvrer pour que les libertés et les droits fondamentaux de toutes les personnes des deux côtés de la Ligne verte soient défendus et respectés, et pour que tout le monde vive à l'abri de la violence, de l'occupation et de l'oppression fondées sur la race, la religion ou tout autre statut. L'Afrique du Sud reste déterminée à relancer un processus politique qui permettrait la réalisation de ces droits et valeurs.

Tout plan de paix doit rejeter les tentatives visant à enfermer les Palestiniens dans des territoires balkanisés dépourvus de souveraineté, de contiguïté territoriale et de viabilité économique, qui s'apparenteraient aux Bantoustans de l'Afrique du Sud de l'apartheid. Une solution durable doit reposer sur un règlement juste, avec des lois justes fondées sur les droits et facilitant l'égalité et l'équité pour toutes celles et tous ceux qui ont le droit de vivre dans les territoires d'Israël et de Palestine. Cela inclut l'égalité souveraine entre les États.

L'évolution récente de la situation requiert l'attention urgente et une réponse appropriée du Conseil de sécurité. Il doit appeler à la cessation immédiate de toutes les attaques de la Puissance occupante, Israël, contre les civils, y compris les enfants,

et Israël ne doit pas imposer de conditions aux négociations en vue d'un accord de cessez-le-feu.

Enfin, l'Afrique du Sud est d'avis que si le Conseil de sécurité ne peut ou ne veut pas agir, alors cette question doit être soumise à l'Assemblée générale pour examen. Cela permettra de s'assurer que l'ONU ne se dérobe pas à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Annexe 48

Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

La Suisse remercie la présidence chinoise pour l'organisation de ce débat public et l'occasion qui lui est donnée d'y contribuer.

La Suisse est extrêmement préoccupée par l'escalade de la violence en cours en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Ce nouveau cycle de violence doit cesser immédiatement. Toutes les précautions nécessaires doivent être prises pour éviter de nouvelles pertes civiles israéliennes et palestiniennes. La Suisse rappelle à toutes les parties leurs obligations au regard du droit international, en particulier du droit international humanitaire.

Les tirs indiscriminés de roquettes depuis la bande de Gaza sur le territoire israélien sont contraires au droit international humanitaire et doivent cesser. Il en va de même des manquements par toutes les parties aux principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans la conduite des hostilités. Dans le contexte de la situation humanitaire déjà dramatique à Gaza, l'opération militaire israélienne en cours ne peut que contribuer à plus d'instabilité et d'extrémisme violent. Il ne revient pas aux civils, parmi lesquels des enfants, d'en payer le prix. Il est impératif de mettre un terme immédiatement à la violence, de protéger les populations, ainsi que les infrastructures civiles, et de permettre les accès nécessaires à l'assistance humanitaire.

La Suisse est également préoccupée par l'escalade de la violence en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et en Israël. Elle appelle tous les dirigeants à mettre un terme à l'incitation aux violences et à s'engager activement en faveur d'une désescalade immédiate. De tels cycles de violence ne pourront cesser que si les causes profondes du conflit, inscrites dans les résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016), sont résolues. Il convient par ailleurs d'œuvrer à une coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens basée sur le respect du principe d'égalité. La Suisse est en effet convaincue que seule une solution négociée prévoyant deux États, conformément au droit international et aux paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, peut conduire à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.

La Suisse appelle tous les acteurs impliqués à mettre urgemment un terme à ce cycle de violence et à tout mettre en œuvre pour conclure un cessez-le-feu dans les plus brefs délais, tout en initiant un processus permettant de résoudre les causes profondes du conflit. Elle reste à la disposition des parties pour faciliter la reprise d'un dialogue crédible.

Annexe 49

Déclaration de M. Bassam Sabbagh, Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

La délégation de mon pays déplore les atermoiements de la délégation des États-Unis concernant l'organisation de cette réunion, y voyant une tentative flagrante de donner aux forces d'occupation israéliennes plus de temps pour poursuivre leurs attaques contre le peuple palestinien.

La multiplication des pratiques barbares d'Israël contre le peuple palestinien à Jérusalem coïncide avec le soixante-treizième anniversaire du viol de la Palestine et ne fait que s'inscrire dans une série ininterrompue de crimes de guerre et d'atteintes commis contre le peuple palestinien visant à l'expulser de ses terres et à en modifier la composition démographique et religieuse. Les colons israéliens ont attaqué des citoyens palestiniens non armés dans les quartiers de Cheik Jarrah, de la porte de Damas et de Silwan, violant le caractère sacré de leurs logements et tentant de les déposséder de leurs biens sur la base de décisions scandaleuses et factices, en violation flagrante des obligations qui incombent à la Puissance occupante en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Cela ne s'est pas arrêté là. Des hordes de colons et de membres des forces d'occupation israéliennes ayant pris d'assaut l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem occupée, les fidèles palestiniens ont été empêchés de remplir leurs devoirs religieux pendant le mois sacré de ramadan. Les forces d'occupation ont ensuite déclaré l'état d'urgence en vue d'envenimer la situation et de servir les politiques racistes du Gouvernement de Netanyahu en lui permettant d'exporter la crise gouvernementale dans les territoires palestiniens occupés. La véritable raison de ces événements réside dans les pratiques agressives adoptées et les mesures illégales prises par Israël pour expulser les habitants palestiniens de leurs logements à Jérusalem, et non dans la réaction de la résistance palestinienne. Le Gouvernement de Netanyahu porte l'entière responsabilité de l'escalade de la situation dans les territoires occupés.

La République arabe syrienne condamne dans les termes les plus vigoureux le comportement barbare des forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien à Jérusalem, dans la bande de Gaza et ailleurs. Elle condamne en outre la couverture par l'Occident des bombardements aveugles et des meurtres de civils, principalement des femmes et des enfants, ainsi que des destructions massives et délibérées causées par les frappes aériennes israéliennes sur les biens publics et privés et les installations civiles. Les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) n'ont pas été épargnées. En effet, les bombardements aériens israéliens ont causé de graves dommages à plusieurs écoles de l'UNRWA à Gaza, détruisant au moins 29 salles de classe. De surcroît, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a confirmé qu'une frappe aérienne israélienne sur le camp de réfugiés de Chati avait fait huit morts parmi les enfants palestiniens, ce qui porte à plus de 52 le nombre d'enfants qui ont perdu la vie dans des frappes aériennes en l'espace de six jours. Trente et une femmes ont également été tuées.

La destruction par Israël, hier, de la tour Jala dans la ville de Gaza, un bâtiment abritant le siège de médias mondiaux, ne peut avoir qu'une seule signification : Israël veut dissimuler ses crimes de guerre et empêcher le monde de découvrir la vérité sur ce qui arrive aux Palestiniens, dont 181 ont été tués et 1 225 blessés à ce jour.

Il est honteux que les États-Unis et certains pays européens décrivent la situation dans les territoires palestiniens occupés comme « un cycle de violence réciproque », transformant ainsi le méchant en victime sous couvert de la légitime défense, et condamnent les attaques palestiniennes contre Israël avant de condamner les attaques israéliennes contre les Palestiniens. Ceux qui pointent du doigt la réaction de la résistance palestinienne pour éviter d'avoir à condamner les violations israéliennes feraient bien de se rappeler que, lors des manifestations de la Grande Marche du retour entreprises à la même époque en 2018 en réponse au transfert de l'Ambassade des États-Unis à Jérusalem occupée par l'ancien Président Trump, des centaines de civils palestiniens non armés ont été tués par les forces israéliennes alors qu'aucun missile n'avait été tiré. Néanmoins, ces pays n'ont pas condamné Israël à l'époque.

Il est clair pour tout observateur de l'évolution de la situation dans le territoire palestinien occupé que la situation actuelle n'aurait pu se produire sans le feu vert des États-Unis et de l'Occident. Le silence des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni sur les crimes de guerre israéliens commis contre les civils palestiniens, notamment les femmes et les enfants, et leurs tentatives de les dissimuler au Conseil de sécurité par de piètres excuses révèlent l'hypocrisie de ces pays et contredisent leurs prétendues préoccupations à l'égard de la protection des droits de la personne. Ils témoignent également de la déraison de la campagne de fausses allégations menée contre mon pays, la Syrie, depuis des années. Pourquoi n'entendons-nous plus aujourd'hui les pays qui nous ont donné des maux de tête ces dernières années avec leurs discours sur la protection des civils et des installations civiles, la préservation des droits de la personne et l'application du principe de responsabilité ? Comment comptent-ils protéger le peuple palestinien de la machine à tuer israélienne ? Comment vont-ils amener Israël à répondre de ses actes criminels contre les Palestiniens ?

Il est scandaleux que ces pays claironnent des slogans sur la démocratie et les droits de la personne et s'en servent pour s'ingérer dans les affaires de nombreux États Membres et porter atteinte à leur sécurité et à leur stabilité. Ils privent les militants opposés à la guerre et les défenseurs de la paix de leur droit de manifester pacifiquement contre les pratiques israéliennes et d'exprimer leur soutien au peuple palestinien et leur solidarité avec lui. Ce faisant, ils mettent en évidence la politique de deux poids, deux mesures adoptée par les nations occidentales lorsqu'il s'agit de protéger Israël et de veiller à ce qu'il n'ait pas à répondre de ses violations du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le peuple palestinien a beaucoup souffert pendant plus de sept décennies ; il est donc temps que la communauté internationale prenne des mesures efficaces et immédiates pour mettre fin à ses souffrances, mettre fin aux agressions israéliennes menées sans relâche contre lui, soutenir son droit à l'autodétermination et établir son État avec Jérusalem comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et garantir le droit des réfugiés de rentrer dans leurs foyers, conformément à la résolution 194 de 1948, un droit qui n'est ni négociable ni prescriptible et qui ne s'éteint pas avec le temps.

Le Conseil de sécurité doit passer des discours et des déclarations à l'action. Il doit assumer ses responsabilités pour mettre fin à l'occupation israélienne des terres arabes, y compris le Golan arabe syrien, en mettant en œuvre ses résolutions pertinentes, au premier rang desquelles figurent les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), et mettre fin à cette violation longue, continue et sans précédent du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Annexe 50

Déclaration de M. Feridun Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je tiens à présenter mes condoléances les plus sincères au peuple palestinien pour la perte tragique de vies innocentes, notamment d'enfants et de bébés. Je souhaite également un prompt rétablissement aux plus de 5 000 Palestiniens qui ont été blessés.

Nous condamnons avec force l'agression commise par Israël, notamment ses frappes aériennes. Les événements de ces derniers temps ne peuvent être présentés comme le résultat d'une escalade mutuelle. La responsabilité de la situation incombe au Gouvernement israélien, sous la direction de Netanyahu. C'est Israël qui a tenté, de manière choquante, d'expulser les Palestiniens de leurs maisons à Jérusalem-Est et en Cisjordanie pendant le mois sacré de ramadan. C'est encore Israël qui a mené des opérations contre des Palestiniens qui priaient à la mosquée Al-Aqsa.

Nous condamnons également le fait qu'à Gaza, des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont été prises pour cible, endommageant gravement des bâtiments et au moins 29 salles de classe. Ce n'est rien d'autre qu'un crime de guerre.

Il est profondément regrettable qu'une réunion publique du Conseil de sécurité n'ait pu se tenir que 10 jours après le début de l'agression militaire meurtrière d'Israël contre les civils palestiniens. Chaque jour où le Conseil est resté silencieux, de nouvelles vies innocentes ont été perdues en Palestine. Depuis le début de l'agression israélienne, plus de 40 enfants sont morts à Gaza. Si une salle de classe pleine d'enfants avait explosé ailleurs, combien de jours aurait-il fallu au Conseil pour organiser une réunion publique ? De combien d'heures le Conseil aurait-il eu besoin pour se mettre d'accord sur une déclaration condamnant cette attaque ? Qu'est-ce qui peut justifier l'inaction actuelle du Conseil face à un tel carnage humain, diffusé en direct à la télévision ? Si le Conseil de sécurité n'a pas été conçu pour arrêter de tels actes meurtriers, dans quel but a-t-il été créé ?

Le Conseil aurait dû condamner immédiatement et catégoriquement les attaques aveugles d'Israël contre les fidèles de la mosquée Al-Aqsa qui pratiquaient le ramadan et les manifestants de Cheik Jarrah qui défendaient leurs maisons contre une campagne délibérée de nettoyage ethnique il y a deux semaines. Garder le silence n'a servi qu'à enhardir Netanyahu, incitant l'occupant à lancer sa plus grande opération militaire contre Gaza depuis 2014. Que l'on n'ait pas adopté ne serait-ce qu'une déclaration à la presse sur une question qui figure à l'ordre du jour du Conseil quasiment depuis sa création est tout simplement inacceptable.

Conformément au mandat que lui confère la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit agir immédiatement pour mettre fin aux attaques d'Israël contre les Palestiniens. Il doit également contraindre Israël à autoriser immédiatement l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza pour les milliers de Palestiniens déplacés. Le Conseil ne peut plus fuir ses responsabilités envers le peuple palestinien.

Les restrictions à la liberté de culte au Haram el-Charif et les expulsions forcées de Palestiniens de leurs maisons pendant le ramadan ont préparé le terrain pour la crise actuelle. Toutefois, il s'agit là de symptômes d'un cancer aux proportions bien plus importantes qui envahit les territoires palestiniens. Le Gouvernement Netanyahu provoque les Palestiniens dans le but de créer un écran de fumée pour mettre en œuvre son plan d'annexion. Israël tente d'évincer les Palestiniens de Jérusalem afin de modifier par la force la démographie de la capitale de l'État de Palestine.

Cela fait partie du plan d'Israël visant à rendre impossible la solution des deux États en modifiant les faits sur le terrain. Par conséquent, la négociation d'un cessez-le-feu ne suffira pas à elle seule et restera une mesure d'urgence, à moins qu'elle ne s'accompagne de mesures plus résolues visant à mettre fin à l'occupation et au blocus des territoires palestiniens par Israël.

La Turquie poursuit activement les efforts multilatéraux visant à inciter la communauté internationale à mettre fin à la détérioration de la situation sur le terrain. À notre initiative et en consultation avec les autorités palestiniennes et avec la présidence du Sommet de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le Royaume d'Arabie saoudite, le Comité exécutif de l'OCI s'est réuni aujourd'hui au niveau ministériel. Les Ministres des affaires étrangères de l'OCI se sont consultés sur les mesures éventuelles à prendre au sein de l'OCI et de l'ONU contre les attaques commises par Israël dans les territoires palestiniens. Le groupe de l'OCI a également discuté de la nécessité d'associer l'Assemblée générale à nos efforts. Nous sommes prêts, comme auparavant, à appuyer pleinement les initiatives de l'Assemblée générale dans les prochains jours.

Compte tenu de la situation et des risques encourus par les civils palestiniens, nous devons prendre des mesures décisives pour inciter le Gouvernement israélien à renoncer à ses attaques et assurer la protection des civils palestiniens. Nous devons mettre en place un mécanisme de protection international pour prévenir les agressions. L'Assemblée générale doit être à la tête des efforts visant à mettre en place un mécanisme de protection international de la population civile palestinienne, conformément à la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale. Nous avons l'obligation morale et juridique d'assurer la sécurité des civils palestiniens, notamment en garantissant leur protection physique par l'envoi d'une force de protection internationale.

Les récents événements ont permis de mettre en évidence l'urgence de relancer le processus de paix au Moyen-Orient en vue d'une solution prévoyant deux États. Les Palestiniens ne pourront jamais vivre dans la paix et la prospérité dans les circonstances actuelles, alors qu'ils continuent d'être traités comme des citoyens de seconde zone dans leur propre patrie. Cette occupation et ce régime d'apartheid doivent cesser.

Les aspirations légitimes du peuple palestinien à la liberté et à la dignité ne peuvent plus être réprimées. Une solution juste, globale et pérenne au conflit israélo-palestinien ne peut plus être retardée. La Turquie continuera d'apporter tout son soutien aux dirigeants et au peuple palestiniens dans leur lutte pour la création d'un État sur la base des frontières d'avant 1967.

Annexe 51

Déclaration de la Mission permanente du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

La République bolivarienne du Venezuela condamne avec force les nouveaux bombardements effectués par Israël contre la population civile dans les territoires palestiniens occupés, dans le contexte d'une escalade grave et dangereuse de la situation. Ces attaques mettent en évidence les politiques systématiques des autorités israéliennes visant à modifier le statut historique et juridique de la terre de l'État de Palestine, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre de la politique illégale d'annexion et d'expansion des colonies de peuplement.

Ces crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre l'héroïque peuple palestinien ont fait plus de 140 morts, dont 39 enfants et 22 femmes, fait plus de 1 000 blessés, causé la destruction de plus de 500 maisons et forcé les habitants légitimes de la communauté de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est à se déplacer.

Cela constitue une grave violation des droits fondamentaux du peuple palestinien, en particulier pendant le mois sacré de ramadan. Ces agissements criminels se sont accompagnés d'agressions répétées de résidents par des hordes de colons israéliens, qui les ont intimidés par des actes de haine et de racisme.

Nous condamnons catégoriquement le fait qu'Israël, Puissance occupante, n'a pas cessé ses violations du droit international dans les territoires palestiniens occupés, notamment des résolutions de l'ONU, dont la résolution 2334 (2016), et l'avis consultatif rendu en 2004 par la Cour internationale de Justice. Israël poursuit la pratique illégale consistant à violer les droits fondamentaux du peuple palestinien : démolition de maisons, expropriation de terres, prolifération de colonies de peuplement illégales, exécutions extrajudiciaires, arrestations massives, nettoyage ethnique et profanation de lieux saints, apartheid et autres actes inhumains qui causent de grandes souffrances. La Puissance occupante doit être tenue responsable de ces crimes graves.

Le blocus de Gaza, la plus grande prison du monde, qui dure depuis 14 ans et qui a imposé, entre autres, des conditions humanitaires néfastes et des conditions socioéconomiques déplorables, avec le ferme objectif de fragmenter les territoires palestiniens et de saper la viabilité de la création de deux États sur la base des frontières d'avant 1967, compromet la possibilité d'instaurer la paix. Les infrastructures de Gaza continuent d'être touchées, du fait notamment de la destruction de l'entrepôt central de la Société du Croissant-Rouge palestinien et d'autres bâtiments.

La réunion informelle du Conseil de sécurité du 10 mai dernier s'est terminée sans aboutir à un résultat substantiel, et il est regrettable que le Conseil n'ait pas encore adopté de décisions concrètes sur ces faits abominables qui, en plus d'avoir coûté la vie à un nombre important de personnes, continuent de menacer la paix et la sécurité internationales et sapent les efforts internationaux visant à contribuer au succès d'un processus politique crédible qui mette fin au long conflit israélo-palestinien.

Face à des faits aussi graves, le Conseil de sécurité ne saurait être paralysé simplement parce qu'il existe une complicité entre l'un de ses membres permanents et Israël, Puissance occupante, qui sont tenus de respecter le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de mettre fin à l'occupation.

Le Venezuela appelle instamment la communauté internationale à activer les mécanismes multilatéraux nécessaires afin d'éviter les conséquences imprévisibles qu'entraîneront les bombardements barbares visant délibérément les civils dans la bande de Gaza sous blocus, qui font obstacle au dialogue visant à parvenir à une solution négociée conformément au droit international et qui éloignent les parties de l'entente et de la paix. L'escalade du conflit, en pleine pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), pourrait entraîner une augmentation des besoins humanitaires, étant donné l'accès déjà limité des Palestiniens de Gaza aux soins de santé et aux vaccins.

Le multilatéralisme et la diplomatie fournissent les outils nécessaires pour trouver une solution au conflit israélo-palestinien. Cette solution ne peut être unilatérale, forcée et injuste. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent exiger d'Israël une action immédiate qui mettra fin aux bombardements, fournira une protection internationale à la population civile palestinienne, veillera à ce que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes et mettra fin aux attaques et autres atrocités commises contre les civils, ainsi qu'à toutes les violations de la dignité et des droits fondamentaux du peuple palestinien héroïque.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme sa position historique et fondée sur des principes en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'autodétermination du peuple palestinien, et exprime son ferme appui au Gouvernement de l'Autorité palestinienne ainsi que sa solidarité indéfectible avec les victimes et leurs proches. Nous préconisons la concrétisation de la souveraineté et de l'indépendance intégrales du peuple palestinien ainsi que la reconnaissance de ses droits inaliénables, notamment l'autodétermination, et restons attachés à la recherche d'une solution juste, durable et pacifique à la question palestinienne sous tous ses aspects.